Parc naturel régional des Alpilles

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2015

Une autre vie s'invente ici

Parc naturel régional des Alpilles

Le mot du Président

Plus qu'un rapport d'activité, nous nous sommes attachés à donner les clés de compréhension du label Parc naturel régional, de transmettre nos valeurs et d'expliquer notre action concrète au quotidien. Ce document présente de façon exhaustive l'ensemble des actions décidées par notre Comité syndical et accomplies tout au long de l'année par l'équipe du Parc, sous la direction du directeur, Éric Blot.

Parfois méconnu, souvent fantasmé, il m'a semblé ici opportun de donner une dimension didactique à ce rapport que j'ai voulu accessible à tous.

La structure de ce document est calquée sur celle du Parc, chaque thématique correspond à une mission mise en relation avec le travail d'un ou de plusieurs techniciens, chacun dans sa spécialité. Ainsi, vous aurez une vision claire et exhaustive du travail mené dans les domaines de l'urbanisme, de l'agriculture, de la protection de la nature, de la fréquentation dans le massif ou encore du tourisme durable, de l'éducation à l'environnement et de la communication faite autour de ce territoire.

Le Parc naturel régional des Alpilles, créé en 2007, entre dans une nouvelle ère, celle de la maturité. L'année 2015 aura été une année charnière. D'abord parce que le programme européen LIFE est à mi-parcours. Le temps d'un premier bilan et des réajustements permet d'envisager avec sérénité la deuxième phase de ce projet ambitieux. Année majeure également parce qu'elle a vu le démarrage très attendu du chantier de la Maison du Parc à Saint-Rémy-de-Provence. Dans quelques mois, habitants et visiteurs pourront venir découvrir ce nouvel équipement public au service du territoire. Enfin, 2015 aura été l'occasion de modifier, pour la première fois, les statuts du syndicat mixte de gestion, nous permettant d'aller encore plus loin dans notre action et d'envisager l'avenir avec sérénité.

Je remercie mon prédécesseur, Mohamed Rafaï, Président du Parc entre mai 2013 et janvier 2016, pour son implication et sa volonté de promouvoir notre si beau territoire. Le travail accompli pendant cette année 2015 a permis des avancées qui s'inscrivent dans le projet politique que j'ai d'ores et déjà commencé à mettre en œuvre, notamment en matière de développement économique et touristique, d'innovation et de valorisation du territoire à travers les technologies numériques au service de la marque Valeurs Parc naturel régional, de la promotion de l'image des Alpilles et de son savoir-faire agricole, en ayant toujours à l'esprit la protection et la gestion de notre patrimoine naturel et historique.

Je remercie particulièrement les élus du Parc, le Conseil régional de Provence-Alpes Côte d'Azur, le Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, tous nos partenaires pour leur aide et les habitants de ce territoire qui nous accompagnent dans cette démarche.

Le Parc naturel régional des Alpilles est un formidable outil d'ingénierie au service de tous. Particuliers, entrepreneurs, collectivités, nous sommes à votre disposition pour vous accompagner dans vos projets, dans le respect de l'environnement, pour un développement durable et prospère.

Le Conseil de Parc va venir compléter et affirmer cette volonté d'écoute et d'ouverture : de faire ensemble.

Soyons fiers de nos Alpilles et de notre Parc !

Jean Mangion
Président du Parc naturel régional des Alpilles

SOMMAIRE

Un territoire, un Parc, une gouvernance concertée P.3
Bienvenue dans le Parc naturel régional des Alpilles P.4
Un territoire et des hommes P.8
Un budget volontaire P.15
Les délibérations P.18
Le Parc naturel régional des Alpilles, au cœur d'un réseau P.20

La protection et la gestion des patrimoines P.23
Le LIFE des Alpilles : des oiseaux, des paysages et des hommes P.24
Les Alpilles, un patrimoine naturel remarquable et vulnérable P.26
La gestion durable de la forêt P.33

L'aménagement du territoire P.37
L'aménagement du territoire, la qualité de vie et le foncier P.38
Concilier patrimoine naturel et activités humaines P.44

L'accompagnement au développement économique et social P.47
L'agriculture P.48
Le tourisme durable et éthique P.55
La transition énergétique et écologique P.60

L'accueil, l'éducation et l'information P.65
L'éducation à l'environnement et au territoire P.66
Les temps forts 2015 ..... P.70
2015, l'année des grands travaux pour la Maison du Parc P.72
Les perspectives pour 2016 ..... P.74

Photo page précédente : © PNRA / © PNRA / Photo page suivante : © PNRA

Un territoire, un Parc, une gouvernance concertée

Bienvenue dans le Parc naturel régional des Alpilles

5e Parc naturel régional créé en Provence-Alpes-Côte d'Azur, qui en compte aujourd'hui sept et deux en préfiguration, le Parc naturel régional des Alpilles est le troisième plus petit parc de France. Petit par sa taille mais grand par sa richesse écologique et patrimoniale, héritage de l'alchimie parfaite entre l'homme et la nature depuis plus de 4 000 ans.

Situé au cœur de la Provence, entre le Rhône et la Durance, entre le Parc de Camargue et celui du Luberon, le Parc des Alpilles est un trésor avec son massif calcaire blanc morcelé par les forces de la nature.

La réputation des Alpilles n'est plus à faire, Glanum, le château des Baux-de-Provence, l'huile d'olive, le vin, la gastronomie, les villages pittoresques… sont autant de références bien connues des habitants et des nombreux visiteurs, qui nous font l'honneur de venir séjourner dans notre coin de paradis. La qualité de vie, la beauté des paysages, l'abondance écologique, la passion des habitants pour leur culture et leurs traditions sont ici incomparables et c'est pour préserver cette richesse qu'élus, acteurs locaux, habitants et professionnels ont entrepris depuis déjà près de 30 ans un processus concerté de sauvegarde et de valorisation.
C'est ainsi que ce territoire fragile et convoité fait l'objet depuis 2007 d'une attention particulière grâce à son statut de Parc naturel régional.

Un peu d'histoire…

1989 : L'Union des élus des Alpilles est créée. Cette association regroupe 15 communes, dans le but de travailler ensemble sur un projet commun pour l'avenir du territoire.
1996 : L'association évolue en Agence publique du massif des Alpilles (syndicat mixte) qui regroupe les 16 communes, le Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur et le Conseil départemental des Bouches-du-Rhône.
1999-2006 : Émergence et création du Parc naturel régional en 4 phases.
- Novembre 1999 - décembre 2001 : Genèse du projet
- Octobre 2001 - novembre 2004 : Élaboration du projet de Parc naturel régional des Alpilles
- Novembre 2004 - décembre 2005 : Validation de la Charte
- Décembre 2005 - décembre 2006 : Phase finale

1er février 2007 : Création du Parc naturel régional des Alpilles par décret officiel du Premier Ministre pris sur rapport du Ministre de l'Environnement pour une durée de 12 ans renouvelable. La Charte du Parc est le document de référence qui présente le projet de territoire en fixant les axes de développement, les objectifs à atteindre et les actions à conduire.

Carte d'identité du territoire (Insee 2009)

Région : Provence-Alpes-Côte d'Azur
Département : Bouches-du-Rhône
Nombre d'habitants : 70 000 (dont population totale des villes-portes)
Superficie : 51 000 hectares dont 25 000 hectares de terres agricoles.
Seul 5 % du territoire concerne les villes, les routes et les industries.
Densité : 84 habitants par km² (équivalente à celle du Luberon)
Plus de 80 % des logements sont des résidences principales - 11,5 % des résidences secondaires
62,8 % des ménages sont propriétaires de leur résidence principale
Plus de 40 % de la population active travaille dans le secteur du commerce et des services,
11% dans l'industrie, 10 % dans l'agriculture
400 km de canaux
Le massif : 30 km de long sur 10 km de large avec un point culminant à 498 mètres (La Tour des Opies)
Plus de 120 espèces animales rares ou à protéger dont 13 espèces d'oiseaux particulièrement emblématiques du fait de leur rareté : l'Aigle de Bonelli, le Vautour percnoptère par exemple.
Plus de 110 monuments inscrits ou classés au titre des monuments historiques dont des joyaux archéologiques tels que Glanum, les Caisses de Jean-Jean ou la meunerie romaine de Barbegal.
8 sites Natura 2000 dont 2 sont directement animés par le Parc des Alpilles (les Alpilles) et 1 co-animé avec le Parc naturel régional de Camargue (marais de la vallée des Baux et marais d'Arles).

Les 16 communes du Parc naturel régional des Alpilles (INSEE 2013)

Aureille : 1 586 hab. 21,74 km²
Les-Baux-de-Provence : 456 hab. 18,07 km²
Eygalières : 1 799 hab. 33,97 km²
Eyguières : 6 862 hab. 68,75 km²
Fontvieille : 3 733 hab. 40,18 km²
Lamanon : 2 018 hab. 19,19 km²
Mas-Blanc-des-Alpilles : 511 hab. 1,57 km²
Maussane-les-Alpilles : 2 273 hab. 31,59 km²
Mouriès : 3 514 hab. 38,35 km²
Orgon : 3 153 hab. 34,78 km²
Le Paradou : 1 788 hab. 16,15 km²
Saint-Étienne du Grès : 2 435 hab. 29,04 km²
Saint-Rémy-de-Provence : 9 988 hab. 89,09 km²
Sénas : 6 977 hab. 30,61 km²

Villes portes dont les territoires sont partiellement dans le périmètre du Parc naturel régional des Alpilles :
Saint-Martin-de-Crau : 12 961 hab. 214,87 km²
Tarascon : 14 039 hab. 73,97 km²

Les établissements publics de coopération intercommunale

- Communauté de communes Vallée des Baux-Alpilles
- Communauté d'agglomération Agglopole Provence
- Communauté d'agglomération Arles-Crau-Camargue-Montagnette
- Terre de Provence agglomération
- Autre structure de coopération intercommunale : Le Syndicat mixte du Pays d'Arles

À noter : Prés de 30 % de la superficie du département des Bouches-du-Rhône est concernée par les Parcs naturels régionaux de Camargue et des Alpilles. Plus de 60 % de la superficie du Pays d'Arles est couverte par les 2 Parcs.

- Le Parc des Alpilles est membre de la **Fédération des Parcs naturels régionaux** qui rassemble les 51 Parcs de France.
- Le Parc des Alpilles est membre de l'**association des Parc naturels régionaux de Provence-Alpes-Côte d'Azur** créée en septembre 2015, qui rassemble 7 parcs existants et 2 en projet.

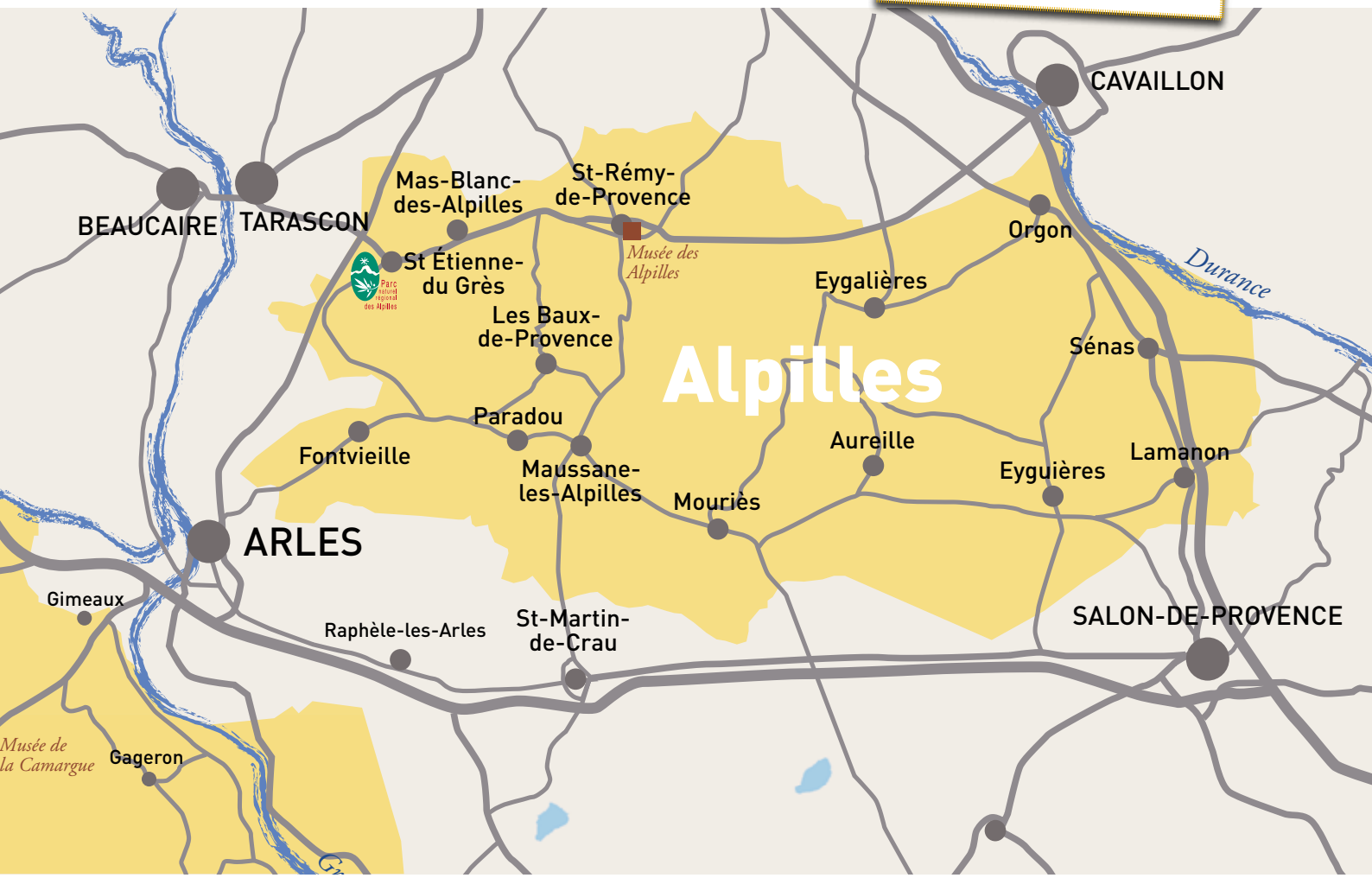

Les missions du Parc naturel régional des Alpilles

Un Parc naturel régional n'a pas pour vocation de sanctuariser un territoire, bien au contraire, l'objectif est de l'accompagner dans son évolution suivant le concept de développement durable, c'est-à-dire en répondant aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre à leurs propres besoins.

Le Parc doit permettre un développement harmonieux du territoire et contribuer à la préservation d'un patrimoine naturel et culturel d'une grande richesse face aux dangers qui le menacent :

- Le risque incendie ;
- La pression démographique ;
- La sur-fréquentation touristique.

Les cinq missions des Parcs naturels régionaux (article R333-4 du Code de l'Environnement) **:**

> La protection et la gestion du patrimoine naturel, culturel et paysager ;
> L'aménagement du territoire ;
> Le développement économique et social ;
> L'accueil, l'éducation et l'information ;
> L'expérimentation, l'innovation.

Pour cela, la Charte du Parc des Alpilles définit des priorités stratégiques :

- La volonté de protéger, de gérer et de partager un patrimoine naturel, culturel et paysager d'exception, et de transmettre la culture provençale des Alpilles, vivante et en constante évolution ;
- L'exigence de mener une politique ambitieuse de maîtrise du foncier agricole et urbain, comme condition du développement durable et de la mixité sociale du territoire ;
- L'engagement de développer une économie respectueuse du territoire, dont l'agriculture est la clé de voûte ;
- Le choix d'un tourisme durable et d'une fréquentation maîtrisée des espaces naturels ;
- La détermination à faire de la participation et de la mobilisation des habitants et des acteurs locaux les fondements de la démocratie locale et de l'éco-citoyenneté.

Afin de répondre à ces objectifs, le Syndicat mixte de gestion du Parc et l'ensemble des partenaires associés conduisent de nombreuses actions en faveur :

- Du patrimoine naturel et les activités humaines ;
- De l'aménagement du territoire, la qualité de vie et le foncier ;
- De l'agriculture ;
- Du commerce, l'artisanat et les entreprises ;
- Du tourisme ;
- De la connaissance et la vie du territoire ;

Etc…

Le saviez-vous ?

Le Parc naturel régional des Alpilles ne dispose pas de pouvoir réglementaire. Contrairement aux autres collectivités territoriales il n'a pas de « compétences » comme la gestion des routes ou des déchets. Il n'a pas de pouvoir de police et ne peut donc pas dresser de contravention.
Son action relève prioritairement de l'information, de l'animation et de la sensibilisation à la richesse patrimoniale de son territoire par une politique d'actions innovantes et concertées.

© B. Salvarelli

L'équipe du Parc naturel régional des Alpilles : une ingénierie de proximité au service du développement territorial

Personnel administratif et chargés de mission mettent en œuvre le programme d'actions annuel élaboré par les élus en concertation avec les partenaires, suivant les objectifs de la Charte. L'équipe du Parc offre un appui technique et administratif et accompagne tous les publics, collectivités et particuliers, dans le montage et le suivi de leurs projets. Nos ingénieurs animent, coordonnent, mettent en œuvre des projets parfois complexes, souvent transversaux, dans les domaines de l'urbanisme, de l'aménagement du territoire, de la protection et de la gestion de l'environnement mais aussi de l'éducation, de la culture ou de l'économie : une équipe pluridisciplinaire d'experts au service du territoire et de ses habitants.

Le siège administratif du Parc se situe à Saint-Étienne du Grès jusqu'au quatrième trimestre 2016 puis à Saint-Rémy-de-Provence, dans la Maison du Parc prochainement inaugurée.

« Venez à notre rencontre, nous nous ferons un plaisir de vous présenter la structure. »

DIRECTION
> Éric BLOT, Directeur général des services
> Catherine PASCAL-SAUTECOEUR, Assistante de direction

POLE RESSOURSES COMMUNES
> Christophe VALLET, Responsable administratif et financier
> Joëlle CHAPELET, Assistante comptable jusqu'au 31 janvier 2015 puis Sandrine VALORA
> Corinne ROLLAND, Accueil, assistante des pôles
> Romain DJEFAFLIA, Agent polyvalent

POLE AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DURABLE DU TERRITOIRE
> Nathalie GALAND, Chargée de mission agriculture
> Julie RIGAUX, Chargée de mission pratiques agroenvironnementales
> Anne-Catherine PRIVAT-MADELIN, Chargée de mission aménagement du territoire, urbanisme et paysage
> Laurent FILIPOZZI, Chargé de mission gestion des ressources, eau, air, énergie, déchets
> André COLLURA, Conseiller en énergie partagé
> Lydie DEFOS DU RAU, Chargée de mission tourisme durable
> Barbara BRAUN, Chargée de mission tourisme Interparc

POLE NATURE, PATRIMOINES, EDUCATION AU TERRITOIRE
> Romain BLANC, Chargé de mission Connaissance et vie du territoire
> Sophie MAZON, Chargée de mission La Routo et projet LIFE agriculture (jusqu'en décembre 2015)
> Jean-Michel PIRASTRU, Chargé de mission conservation des espèces et des habitats naturels sensibles - coordination scientifique
> Florian COMMUNIER, Chargé de mission Natura 2000 jusqu'en avril 2015 puis Annabelle PIAT
> Virginie BRUNET-CARBONERO, Chargée de mission gestion et valorisation des espaces naturels et de leurs activités humaines
> Jonathan BAUDEL, Chargé de mission défense de la forêt contre les incendies (DFCI) - gestion durable de la forêt

COMMUNICATION & ANIMATION TERRITORIALE
> Romain LACUISSE, Chargé de communication
> Laetitia BAUDRY, Chargée de mission animation territoriale

LIFE DES ALPILLES
> Lisbeth ZECHNER, Chef de projet LIFE
> Florence KURCZ, Responsable administrative et financière du projet LIFE

Elles ont effectué un contrat à durée déterminée au Parc des Alpilles en 2015 :
> Aude MALARTRE (jusqu'en mars 2015) & Marion JARRU (jusqu'en avril 2015), Chargées de mission publicité et signalétique

Les agents de prévention et de sensibilisation aux incendies de forêts :
> Julie SINGH (chef d'équipe), Dany DE CARVAHO, Floriane CATILLON, Laetitia BOYER, Charlie JOULOU, Barbara VEZILIER, Lara GABIN, Claire COSTA, Kévin ROUAULT, Aurore PELLE, Maria Immaculada TINOCO ALDANA, Thaïs CAMPANACHO OSSET, Elodie COLOMBIER, Thibault ROUX, Émilien ROUCHON, Thibault KOZIOL, Cécilia FERRI.

Ils ont effectué un stage au Parc des Alpilles en 2015 :
> Julie DELBARRE - Master 1 Aménagement gestion des équipements, sites et territoires touristiques IATU-Institut d'aménagement, de tourisme et d'urbanisme - Université Bordeaux Montaigne. Avril 2015 - août 2015 (5 mois) - Alimentation d'une carte interactive touristique et collaboration dans un projet de création de sentiers touristiques sur la route de la transhumance
> Camille LAVAL - Master 2, Expertise écologique et gestion de la biodiversité Université Paul Cézanne d'Aix-Marseille III février 2015 - août 2015 (7 mois) - Analyse cartographique de mosaïques agricoles. Inventaire du Lézard ocellé.
> Kevin PEACOCK - Agro-écologie - Vet Agro Sup 3ème année Clermont-Ferrand - 6 mois
> Emeric TRUPHEMUS - Diplôme d'ingénieur, Mécanique et énergétique Polytech'Marseille 2e année, Stage dans le cadre du projet LIFE des Alpilles : impact des pratiques agricoles alternatives sur le bilan énergétique des exploitations

Nous leur souhaitons beaucoup de réussite dans la poursuite de leur projet professionnel.

Équipe du parc © PNRA

Un territoire et des hommes

« Ce sont les hommes qui font vivre les territoires » *

Que cela soit dans le processus de création d'un parc naturel régional ou dans son fonctionnement, la gouvernance d'un parc accorde une large place à la concertation. Le spectre des missions du parc est large et la recherche d'équilibre entre ses domaines d'intervention est une priorité constante, avec pour ambition générale d'inscrire le territoire dans un développement durable profitable à l'économie et respectueux de l'environnement.

La spécificité d'un parc est bien de se positionner en élément de liaison, favorisant l'échange entre les différents acteurs du territoire et la conciliation. Il est un modérateur territorial capable de fédérer et d'accompagner de nombreux intervenants d'origines diverses autour d'actions concrètes, conformément aux objectifs de sa Charte.

Terrain privilégié d'expérimentation, le Parc offre l'opportunité d'imaginer, de proposer, de tester, des politiques innovantes avec la contribution de nombreux partenaires publics, privés ou associatifs.
Élus, agriculteurs, entrepreneurs, scientifiques et habitants sont rassemblés autour d'un projet de territoire commun. Par le dialogue et la sensibilisation, ils sont encouragés à progresser dans leurs pratiques et à considérer leur environnement comme un atout majeur.
Le Parc naturel régional des Alpilles profite d'une large représentativité des élus des collectivités territoriales et bénéficie de la collaboration de nombreux experts, comme en témoignent les listes des membres des commissions.

Rappel du processus démocratique

Chacune des 16 communes du Parc est représentée par un élu titulaire ou son suppléant. Chacun des 16 élus des communes dispose de 2 voix. Le Conseil départemental des Bouches-du-Rhône est représenté par 3 élus ayant chacun 4 voix, le Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur, par 4 élus ayant 5 voix chacun. Le président est élu par le comité syndical et doit obligatoirement être un maire, un conseiller départemental ou un conseiller régional. Il est élu pour une période de 4 ans renouvelable.

A noter : Les élections régionales des 6 et 13 décembre 2015 ont entraîné le renouvellement de la composition du comité syndical du Parc, ainsi que l'élection des nouveaux membres du Bureau et de son président le 27 janvier 2016.

© PNRA

Le comité syndical en 2015 : vos interlocuteurs pour le Parc

Le comité syndical et le bureau syndical sont les instances délibérantes du Parc et réunissent les membres statutaires : les 16 communes, le Conseil départemental des Bouches-du-Rhône et le Conseil régional de Provence-Alpes-Côte d'Azur.
Sont membres associés les chambres consulaires (chambre d'agriculture, chambre de commerce et d'industrie) et les intercommunalités.

* *Christian Bernad*

LES COMMUNES	
Titulaires	**Suppléants**
Régis GATTI, Maire d'Aureille	Jean MULNET, Adjoint au maire d'Aureille
Monique RICARD, Adjointe au maire d'Eygalières	René FONTÈS, Maire d'Eygalières
Henri PONS, Maire d'Eyguières	Christine VEZILIER, Adjointe au maire d'Eyguières
Rémy THIEULOY, Adjoint au maire de Fontvieille	Stéphan CATHALA, Conseiller municipal de Fontvieille
Roger BERTO, Conseiller municipal de Lamanon	Stéphanie DIDERICH, Conseillère municipale de Lamanon
Pascale LICARI, Maire du Paradou	Jean-Denis SANTIN, Adjoint au maire du Paradou
Jean-Benoît HUGUES, Conseiller municipal des Baux-de-Provence	Michel FENARD, Maire des Baux-de-Provence
Laurent GESLIN, Maire de Mas-Blanc-des-Alpilles	Jean-Louis VILLERMY, Adjoint au maire de Mas-Blanc-des-Alpilles
Jack SAUTEL, Maire de Maussane-les-Alpilles	Michel MOUCADEL, Adjoint au maire de Maussane-les-Alpilles
Richard FREZE, Conseiller municipal de Mouriès	Marion ACCOLAS, Conseillère municipale de Mouriès
Claudette ZAVAGLI, Adjointe au maire d'Orgon	Anne-Marie ROBERT, Conseillère municipale d'Orgon
Jean MANGION, Maire de Saint-Étienne du Grès	Claude SANCHEZ, Adjoint au maire de Saint-Étienne du Grès
Mireille HENRY, Adjointe au maire de Saint-Martin-de-Crau	Christian NIOX, Conseiller municipal de Saint-Martin-de-Crau
Gisèle RAVEZ, Adjointe au maire de Saint-Rémy-de-Provence	Stéphan GUIGNARD, Conseiller municipal de Saint-Rémy-de-Provence
Bernard CHAREYRE, Conseiller municipal de Tarascon	Guy LUPERINI, Conseiller municipal de Tarascon
Patricia NGUYEN, Adjointe au maire de Sénas	Jean-François MICHELON, Conseiller municipal de Sénas
A partir de juin 2015	
Stéphanie TEISSIER, Adjointe au maire de Sénas	Nicolas SADAILLAN, Conseiller municipal de Sénas

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL DES BOUCHES-DU-RHÔNE JUSQU'EN MARS 2015	
Titulaires	**Suppléants**
Hervé CHÉRUBINI, Maire de Saint-Rémy-de-Provence, Conseiller départemental	Jacky GÉRARD, Maire de Saint Cannat, Conseiller départemental
Frédéric VIGOUROUX, Maire de Miramas, Conseiller départemental	Lucien LIMOUSIN, Maire de Tarascon, Conseiller départemental
Claude VULPIAN, Maire de Saint-Martin de Crau, Conseiller départemental	Hervé SCHIAVETTI, Maire d'Arles, Conseiller départemental
LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL DES BOUCHES-DU-RHÔNE À PARTIR DE MARS 2015	
Titulaires	**Suppléants**
Lucien LIMOUSIN, Maire de Tarascon, Conseiller départemental	Corinne CHABAUD, Conseillère départementale
Marie-Pierre CALLET, Conseillère départementale	Jean-Pierre BOUVET, Conseiller départemental
Henri PONS, Maire d'Eyguières, Conseiller départemental	Jean-Marc PERRIN, Conseiller départemental

LE CONSEIL RÉGIONAL DE PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR JUSQU'AU 13 DÉCEMBRE 2015	
Titulaires	**Suppléants**
Mohamed RAFAÏ, Conseiller régional	Jacques LERICHOMME, Conseiller régional
Marie BOUCHEZ, Conseillère régionale	Anne MESLIAND, Conseillère régionale
Françoise FLOUPIN, Conseillère régionale	Hervé GUERRERA, Conseiller régional
Pierre SOUVET, Conseiller régional	Gaëlle LENFANT, Conseillère régionale
LES REPRÉSENTANTS DU CONSEIL RÉGIONAL EN 2016	
Titulaires	**Suppléants**
Pascale LICARI, Conseillère régionale	Béatrice ALIPHAT, Conseillère régionale
Jean-Marc MARTIN-TEISSERE, Conseiller régional	Florence BULTEAU RAMBAUD, Conseillère régionale
Nicolas ISNARD, Conseiller régional	Sylvaine DI CARO, Conseillère régionale
Philippe MAURIZOT, Conseiller régional	Mireille BENEDETTI, Conseillère régionale

LE BUREAU SYNDICAL	
2015	**2016**
Président : Mohamed RAFAÏ, Conseiller régional	Président : Jean MANGION, Maire de Saint-Étienne du Grès
1er Vice-président : Laurent GESLIN, Maire de Mas-Blanc-des-Alpilles	1er Vice-président : Pascale LICARI, Conseillère régionale, Maire du Paradou
2e Vice-président : Jusqu'en avril 2015 Hervé CHERUBINI, Maire de Saint-Rémy-de-Provence puis Marie-Pierre CALLET, Conseillère départementale	2e Vice-présidente : Marie-Pierre CALLET, Conseillère départementale
3e Vice-président : Henri PONS, Maire d'Eyguières	3e Vice-président : Laurent GESLIN, Maire de Mas-Blanc-des-Alpilles
4e Vice-présidente : Marie BOUCHEZ, Conseillère régionale	4e Vice-président : Rémy THIEULOY, Adjoint au maire de Fontvieille
Secrétaire : Jean-Benoît HUGUES, Conseiller municipal des Baux-de-Provence	5e Vice-présidente : Christine VEZILIER, Adjointe au maire d'Eyguières
LES MEMBRES	
Jack SAUTEL, Maire de Maussane-les-Alpilles	Gisèle RAVEZ, Adjointe au Maire de Saint-Rémy-de-Provence
Pascale LICARI, Maire du Paradou, Conseillère régionale	Monique RICARD, Adjointe au Maire d'Eygalières
Claude SANCHEZ, Adjoint au maire de Saint-Étienne du Grès (jusqu'en novembre 2015) puis Jean MANGION, Maire de Saint-Étienne du Grès	Mireille HENRY, Adjointe au Maire de Saint-Martin-de-Crau
Monique RICARD, Adjointe au maire d'Eygalières	Jean-Benoît HUGUES, Conseiller municipal des Baux-de-Provence
Régis GATTI, Maire d'Aureille	Régis GATTI, Maire d'Aureille
Mireille HENRY, Adjointe au maire de Saint-Martin-de-Crau	Jack SAUTEL, Maire de Maussane-les-Alpilles

Les commissions en 2015

Les commissions fonctionnelles et thématiques ainsi que le conseil scientifique du Parc naturel régional des Alpilles sont des instances consultatives.

Les commissions fonctionnelles

Ces commissions rassemblent des élus du comité syndical et des communes membres. Elles définissent les grandes orientations et préparent les décisions et leur mise en œuvre.

COMMISSIONS	PRÉSIDENTS	MEMBRES
Marchés	2015 & 2016 : Laurent GESLIN	Jean-Louis VILLERMY, Karine ARNOUX, Guy ROBERT, Bernard CHAREYRE
Finances	2015 : Marie-Pierre CALLET 2016 : Pascale LICARI	Jean-Benoît HUGUES, Laurent GESLIN, Michel CAVIGNAUX, Marie BOUCHEZ (jusqu'au 13/12/2015)
Ressources Humaines	2015 : Guy ROBERT 2016 : Christine VEZILIER	Henri PONS, Jean-Louis VILLERMY, Mohamed RAFAI (jusqu'au 13/12/2015)
Maison du Parc	2015 & 2016 : Laurent GESLIN	Jean-Louis VILLERMY, Claude SANCHEZ, Mohamed RAFAI, Marie BOUCHEZ (jusqu'au 13/12/2015)
Pastoralisme	2015 & 2016 : Michel MOUCADEL	Les élus « Pastoralisme » des 16 communes du Parc
Communication	2015 & 2016 : Claude SANCHEZ	Henri PONS, Corinne CLAESSENS, Marion ACCOLAS, Mohamed RAFAÏ (jusqu'au 13/12/2015), les élus « Communication » des 16 communes du Parc
Marque Parc	2015 : Marie BOUCHEZ 2016 : Marie-Pierre CALLET	Jean-Benoît HUGUES et des professionnels du territoire concernés par le sujet
Comité territorial de l'eau	2015 & 2016 : Laurent GESLIN	Inès PRIEUR DE LA COMBLE, Michel MOUCADEL, Christine VEZILIER, Jacques GUENOT, Guy ROBERT, Rémy THIEULOY, Agnès BRUNET, Catherine BEDOT, Yves DURAND, les acteurs publics et associatifs concernés par le thème

Les élus référents en 2015 & 2016

Référents « Énergie » : Jean-Louis VILLERMY et Stephan GUIGNARD

Référents « Déchets » : Mireille HENRY

Référents « Eau » : Guy FRUSTIE, Laurent GESLIN, Agnès BRUNET, Yves DURAND et Gisèle RAVEZ

Référents « Forêt » : Roger BERTO, Laurent GESLIN, Jean-Pierre GACHE et Yves DURAND

Référents « Gestion de la fréquentation » : Monique RICARD, Laurent GESLIN, Yves DURAND, Claude SANCHEZ, Mireille HENRY, Alice ROGGIERO, Lionel FERRER, Bruno MEINI et Jordane MARSOT

Référents LEADER : Jean-Louis VILLERMY, Christine VEZILIER, Stéphanie TEISSIER, Jean-Benoît HUGUES

Suivi du projet LIFE et Natura 2000 : Roger BERTO, Michel MOUCADEL

© PNRA

Les commissions thématiques

Ces commissions rassemblent élus et socioprofessionnels concernés par chaque thématique. Réunis régulièrement, leurs membres réfléchissent aux orientations de travail, font des propositions et suivent l'évolution des actions.

La commission « Patrimoine naturel et activités humaines »

- Co-présidents : Laurent GESLIN et Michel MOUCADEL
- Jean-Marc LAGARRIGUE, ONF, Office national des forêts, unité Alpilles-Grand Avignon
- Olivier MARTINEAU, CRPF, Centre régional de la propriété forestière
- Syndicat des propriétaires forestiers sylviculteurs des Bouches-du-Rhône
- Commandant du groupement Alpilles Camargue, Service départemental d'incendie et de secours
- Michel ROLAND, Rassemblement des amis du Parc naturel régional des Alpilles
- Frédéric SALZE, ASSEF, Association de sauvegarde de l'environnement et des sites de Fontvieille
- Sébastien CONAN, Fédération des Bouches-du-Rhône pour la pêche et la protection du milieu aquatique
- Manuel PARADAS, GIC, Groupement d'intérêt cynégétique des Alpilles
- Jean-Charles GAUDIN, ONCFS, Office national de la chasse et de la faune sauvage
- Didier POUJOL, Comité foin de Crau
- Marilyne AUBOIRON, Direction départementale des territoires et de la mer
- Laurent ISRAELIAN, Chambre d'agriculture des Bouches-du-Rhône
- Claude DELAMARE, CODEP 13 cyclotourisme
- Serge VIOLAS, La Draille randonnée pédestre, Saint-Rémy-de-Provence
- Olivier SALZARD, Intergénér'action éducation sportive, Arles
- Thomas KREISER, Comité départemental du tourisme des Bouches-du-Rhône
- Marc MAURY, CEN, Conservatoire d'espaces naturels de Provence-Alpes-Côte d'Azur
- Maria BERTILSSON, Ligue protection des oiseaux PACA
- Timothée SCHWARTZ, association A Rocha
- Daniel BUIS, association Chemins du patrimoine
- Caroline MISSOFFE ou Anne PONIATOWSKI, ASL des Alpilles
- Capitaine Pierre BISONE, SDIS
- Marie RENÉE BLANC, RAPNRA
- Marie Jeanne DIEU, ASSEF
- Marie-Pierre DAILLAN, GIC des Alpilles
- Virginie CROQUET, ONCFS
- André FAURE, Comité de Foin de Crau
- Stéphane JAUBERT, DDTM 13/ Service Environnement
- Régis LILAMAND, Chambre d'agriculture des Bouches-du-Rhône
- Alain POUSSEL, CODEP 13 cyclotourisme
- René SÉVERAC, Les Randonneurs saint-martinois
- Christian MONTAGNIER, Aéro-club Nostradamus
- Cécile PONCHON, CEN
- Christophe GIRAUD, LPO PACA
- Steven DIXON, association A Rocha

La commission « Agriculture »

- Co-présidents : Guy ROBERT et Rémy THIEULOY
- Louis ARLOT, Syndicat des propriétaires forestiers sylviculteurs 13
- Alexandre RISSO, RAPNRA
- Christophe BAUVINEAU, Bio de PACA
- Franck GINOUX, Confédération paysanne
- Guillaume ISNARD, Jeunes agriculteurs des Bouches-du-Rhône
- Nicolas SIAS, FDSEA 13, Fédération départementale des Syndicats d'Exploitants Agricoles
- Régis LILAMAND, Chambre d'agriculture des Bouches-du-Rhône
- Didier POUJOL, Comité de foin de Crau
- Serge BANET, DDTM 13
- Valérie MARTINEZ, Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur
- Éric SCHEMOUL, Conseil départemental des Bouches-du-Rhône
- Philippe LAURAIRE / Yoann CHASSAGNE, SAFER, Sociétés d'aménagement foncier et d'établissement rural
- Jean-Benoît HUGUES / Jean-Pierre LOMBRAGE, SIOVB, Syndicat interprofessionnel de l'olivier de la vallée des Baux
- Anne PONIATOWSKI ou Caroline MISSOFFE, AOP Vallée des Baux
- Guillaume FABRE, Cellier Saint Augustin
- Lionel ESCOFFIER, Coopérative Prov'Alp
- Guy du MANOIR, RAPNRA
- Jean-Jacques REBUFFAT, Agribio 13
- Denis RAVANAS, Le Verger de Beauregard à Cavaillon
- Jean-Marc BERTRAND, Chambre d'agriculture des Bouches-du-Rhône
- André FAURE, Comité du Foin de Crau
- Espoir BOUVIER, Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur
- Philippe SUSINI, Conseil départemental des Bouches-du-Rhône
- Alain BICHERON, SIOVB
- Jean-Claude COT / René GROS, l'Abeille arlésienne
- Gisèle RAVEZ, Adjointe au maire à Saint-Rémy-de-Provence
- René TRAMIER, Maison de la transhumance
- Sabine DÉBIT, CERPAM Centre d'Études et de Réalisations Pastorales Alpes-Méditerranée
- Patricia JOLY-BAILLY, CFPPA de Saint-Rémy-de-Provence
- Maité MARTINEZ, Maelig LE CUNFF, ADEAR 13
- Joël GUITARD, Terre de liens

La commission « Tourisme »

> Co-président par intérim : Claude SANCHEZ
> Inès PRIEUR DE LA COMBLE, Co-présidente, élue à Saint-Étienne du Grès
> Valérie CARBONE, Bouches-du-Rhône tourisme
> Frédéric CRAPON, Office de tourisme d'Eyguières
> Stepanka BARRAL, Office de tourisme des Baux-de-Provence
> Marilyne FAUBET, Office de tourisme de Tarascon
> Sylvie PARET, Comité départemental du tourisme équestre
> Isabelle ACHARD, Syndicat hôtelier FAGIHT, Les Baux-de-Provence
> Patricia CARRIER, Domaine de Garachon
> Romain LANIEL, Syndicat mixte du Pays d'Arles
> Francesca THENIN, RAPNRA
> Catherine LEVRAUD, CPIE, Centre permanent d'initiatives pour l'environnement
> Jean LIN, Fontvieille Cyclo-club (pour la FFCT)
> Christophe GIRAUD, LPO PACA
> Virginie OLIER, Musée des Alpilles, Saint-Rémy-de-Provence
> Françoise BON, CCI, Chambre de commerce et d'industrie du Pays d'Arles
> René TRAMIE, Chambre d'agriculture des Bouches-du-Rhône
> Béatrice CERANI, Lycée agricole de Saint-Rémy-de-Provence
> Claudette ZAVAGLI, Office de tourisme d'Orgon
> Christine GARCIN, Office de tourisme de Maussane-les-Alpilles
> Manon FAUCI, Comité départemental du tourisme équestre
> Frédéric JAQUEMIN, Syndicat hôtelier UMIH, Arles
> Sophie CROQUETTE, Syndicat mixte du Pays d'Arles
> Guy du MANOIR, RAPNRA
> Michèle CORSANGE, LPO PACA
> Floriane FREULON, CCI du Pays d'Arles
> Grégory GALTIER, Chambre d'Agriculture des Bouches-du-Rhône

La commission « Aménagement du territoire et qualité de vie »

> Co-présidents : Christine VEZILIER et Jacques GUENOT
> Bernard BOURGUE, UNICEM, Union nationale des industries de carrières et matériaux de construction
> Aude CARTIER, Syndicat mixte du Pays d'Arles
> Hubert CALLIER, DDTM 13
> Olivier BLANC, Architecte des Bâtiments de France, Service départemental de l'architecture et du patrimoine
> Jean-Claude PICARD, RAPNARA
> Annick BLANC, Ligue de défense des Alpilles
> Yannick HERVIOU, Chef de l'arrondissement territorial d'Arles, Conseil départemental des Bouches-du-Rhône
> Christelle MOUREN, Directrice de l'aménagement du territoire, Agglopole Provence
> Benoit FANJEAU, Directeur adjoint à l'urbanisme, Agglopole Provence
> Julien COZETTE, Directeur général des Services, CCVBA
> Frédéric SALZE, ASSEF, Association de sauvegarde de l'environnement et des sites de Fontvieille
> Monsieur FRICKER, UNPI, Union nationale de la propriété immobilière
> Valentine DESPLATS, CAUE, Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement des Bouches-du-Rhône
> Sophie DERUAZ, CAUE
> Karin VAN MIGOM, Sous-préfecture d'Arles
> Patrick DELOUSTAL, CCI du Pays d'Arles
> Frédéric MILAN, Chambres des notaires
> Régis LILAMAND, Chambre d'agriculture 13

La commission « Économie, Commerce et Artisanat »

> Co-présidents : Jean-Louis VILLERMY et Auguste COLOMB
> Rapporteur titulaire : Michèle LACROIX, Les Z'actifs de la Gare
> Rapporteur suppléant : Xavier ROUCHON, Lou Fustié Craven
> Francis GUILLOT, Président de la CCI du Pays d'Arles
> Jean-Claude BOHEME, RAPNRA
> Martin FOURT, Représentant Entreprises Ecotrophées 2009
> José GARCIA, OMYA SAS
> André BENDANO, Président de la Chambre de métiers et de l'artisanat
> Olivier ROUX, FRIAA Fédération régionale des industries agro-alimentaires
> Pascal RUFF, Fibre Excellence Tarascon
> Jean-Paul SOURDON, Oliveron
> Guillaume TENAILLE, Association des commerçants de Fontvieille
> Marie-José ZORPI, UNICEM PACA Union nationale des industries de carrières et matériaux de construction
> Jean-Paul ANSEL, Fibre Excellence Tarascon Représentant du secteur de l'industrie papetière
> Amélie BAEZA, FRIAA
> Olivier JOUTEAU, CCI du Pays d'Arles
> Jean-Michel SALON, FRIAA

La commission « Connaissance et vie du territoire »

> Co-présidents : Claudette ZAVAGLI et Michel BONET
> Roland ROUX, CPIE Rhône-Pays d'Arles
> Maguelone MARTIN, association Chemin Faisan
> Rachel BERET, association Art de Vivre
> Virginie OLIER, Musée des Alpilles, Saint-Rémy-de-Provence
> Stéphane DELERCE, Professeur-relais Éducation nationale
> Michèle CORSANGE, Ligue de protection des oiseaux PACA
> Hyacinthe DE BUYER, Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur
> Marie DE LAROUSIÈRE, association Parcs et jardins de PACA
> Bernard TOURNIER, Chambre d'Agriculture Bouches-du-Rhône
> Christiane DELAGE, RAPNRA
> Élisa FARRAN, Musée Estrine, Saint-Rémy-de-Provence
> Estelle ROUQUETTE, PNR de Camargue
> Fabienne GUERIAUD, Associations de loisirs de plein air
> Henri MAQUET, Association Tapenade, Arles
> Isabel DE GEA, Amis de Beauregard, Orgon
> Jean GUILLOT, GIC des Alpilles
> Jean-Claude PAPONNEAU, Fédération française de la course camarguaise
> Joël SYLVESTRE, Festival des Alpilles
> Nerte DAUTIER, Alpes de lumière, Forcalquier
> Patrice GALVAND, Maison de la chasse et de la nature, Saint-Martin-de-Crau
> Monsieur le Conservateur, Site archéologique de Glanum, Saint-Rémy-de-Provence
> Remi VENTURE, Bibliothèque Roumanille, Saint-Rémy-de-Provence
> Monsieur le Conseiller pédagogique représentant l'Inspecteur de l'Éducation nationale de Saint-Rémy-de-Provence
> Madame la Conseillère pédagogique représentant l'IEN de Saint-Martin-de-Crau
> Germaine TARROU, ex conseillère pédagogique
> Martine MAFFET, Consultante en EEDD
> Laurence CARITOUX, Musée des Alpilles, Saint-Rémy-de-Provence
> Corinne BORGESE, Amis de Beauregard, Orgon
> Claire GAUTIER, RAPNRA
> Claude MAURON, Président de l'Escolo dis Aupiho
> Frédéric BOUVET, LPO PACA
> Delphine RANCE, Chemin Faisan
> Madame la responsable pédagogique, Site archéologique de Glanum, Saint-Rémy-de-Provence
> Jean-Pierre MERLAND, GIC des Alpilles
> Lydia PASTOR, association Tapenade
> Maurice BRIEUGNE, Chambre d'agriculture 13
> Jean LIN, Fontvieille

Le conseil scientifique du Parc

Composé d'éminentes personnalités reconnues au sein de la communauté scientifique, le conseil scientifique du Parc rassemble des spécialistes des domaines de la botanique, de la zoologie, de l'agronomie, de la géographie, des sciences humaines ou encore de l'hydrologie.

> Président : Marcel BARBERO, Faculté des sciences techniques de Saint-Jérôme à Marseille
> Paul LAPEYRONIE, Institut national d'études supérieures agronomiques de Montpellier
> Emmanuel COSSON, Groupe Chiroptères de Provence
> Marc CHEYLAN, EPHE Laboratoire de biogéographie et écologie des vertébrés
> Jean-Claude RICCI, Institut méditerranéen du patrimoine cynégétique et faunistique
> Benjamin KABOUCHE, Ligue de protection des oiseaux PACA
> Jacques BLONDEL, Ornithologue
> Thierry TATONI, Faculté des sciences et technique de Saint-Jérôme à Marseille
> Philip ROCHE, Faculté des sciences et technique de Saint-Jérôme à Marseille
> Evelyne FRANQUET, Institut méditerranéen d'écologie et de paléoécologie
> Bernard DUMONT, Institut national de recherche en sciences et technologies pour l'environnement et l'agriculture.
> Pierre DERIOZ, Faculté des lettres d'Avignon et des Pays du Vaucluse
> Bernard PICON, Laboratoire d'écologie
> Jean-Louis PAILLET, Institut de recherche sur l'architecture antique / CNRS
> Stéphane BELLON, Institut national de la recherche agronomique
> Stéphan GUIGNARD, Énergéticien

Pour mener à bien plus efficacement ses missions, le Parc naturel régional des Alpilles collabore de façon active avec de nombreux organismes partenaires, institutionnels et associatifs.

Un budget volontaire

Source : compte administratif 2015

LA SECTION FONCTIONNEMENT

Les dépenses de fonctionnement, constituées principalement de charges de personnel et de charges à caractère général, ont représenté en 2015 un montant de 1 977 725,42 €. Les recettes de 2 265 502,74 euros génèrent un excédent de fonctionnement de 287 777,32 euros.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		RECETTES DE FONCTIONNEMENT	
Charges à caractère général	712 914,92	Atténuations de charges	42 463,39
Charges de personnel et frais assimilés	995 610,92	Produits de service	8 747,74
Autres charges de gestion courante	44 565,56	Dotations, subventions et participations	2 212 698,00
Charges financières	23 488,88	Autres produits de gestion courante	148,22
Charges exceptionnelles	189 127,02	Produits exceptionnels	1 445,39
Amortissements	12 018,12		
Total	1 977 725,42	Total	2 265 502,74

REPARTITION PAR NATURE DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT EN 2015

Charges de personnel et frais assimilés
Charges à caractère général
Charges exceptionnelles
Autres charges de gestion courante
Charges financières
Amortissements

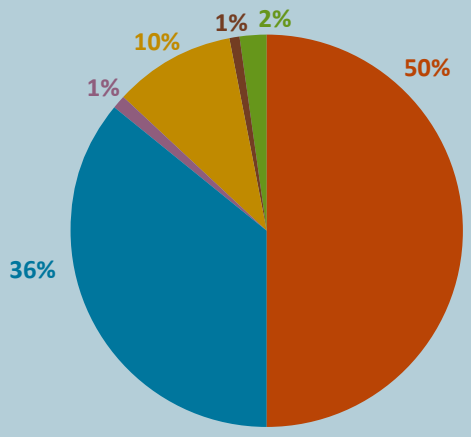

Zoom sur les charges de personnel : 995 610,92 €

85% des charges de personnel, soit 848 203,10€ sont consacrés aux salaires des chargés de mission.
15% concernent les postes relatifs à l'administration, sachant qu'un agent administratif est mis à disposition à titre gratuit en 2015.

Zoom sur les charges à caractère général : 712 914,92 €

88% des charges à caractère général, soit 629 110,47€, correspondent au coût du programme d'actions annuel du Parc. Les autres charges couvrent les frais de la structure. Répartition des charges à caractère général par mission :

- Le développement territorial durable : 151 039,52 €
- La biodiversité et les espaces naturels : 53 888,53 €
- Le faire savoir, la transmission et le partage : 168 837,21 €
- Le programme Life : 256 091,21 €

RECETTES DE FONCTIONNEMENT : DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS

État (Dotation)	100 000,00	Communes membres (Cotisation)	135 533,75
État (Subventions)	61 823,17	Communes membres (Contribution)	95 577,28
Région (Cotisation)	609 669,10	CCVBA (Subvention)	6 639,00
Région (Subventions)	453 194,42	Europe (Subventions)	142 766,32
Département (Cotisation)	262 133,22	Autres organismes (Subventions) (ADEME, Agence de l'eau,…)	261 401,05
Département (Subventions)	83 960,69		

98% des recettes de fonctionnement proviennent de dotations, subventions et participations.

État Dotation
Région Cotisation
Département Cotisation
Communes membres Cotisations
CCVBA Subvention
Autres organismes Subventions
État Subventions
Région Subventions
Département Subventions
Communes membres Contributions
Europe Subventions

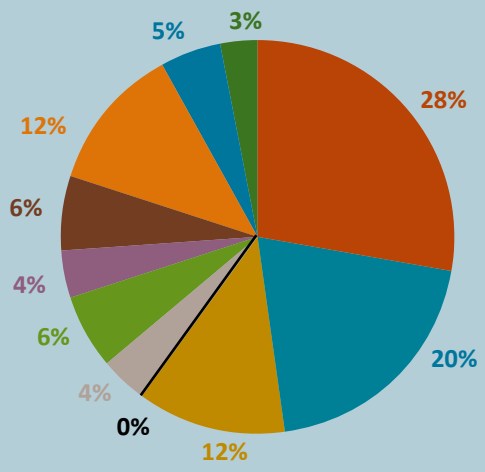

LA SECTION D'INVESTISSEMENT - REPARTITION DES DEPENSES

Concessions et droits similaires	5 150,00	Installations, matériels et outillages techniques	24 490,50
Matériel de bureau et informatique	4 645,00	Immobilisations au titre d'une mise à disposition	150 821,98
Mobilier	366,12	Avances et acomptes versés sur commandes d'immobilisation corporelle	22 196,64
Autres immobilisations incorporelles	6 214,52	Emprunts	57 057,71
Agencements et aménagements terrains	64 667,67		
Constructions (Maison du Parc)	827 890,30		

71 % des dépenses d'investissement en 2015 concernent les travaux de la Maison du Parc.

Concessions et droits similaires
Matériel de bureau et informatique
Mobilier
Emprunts
Agencements et aménagements terrains
Constructions (Maison du Parc)
Installations, matériels et outillages techniques
Immobilisations au titre d'une mise à disposition
Avances et acomptes versés
sur commandes d'immobilisation corporelle
Autres immobilisations incorporelles

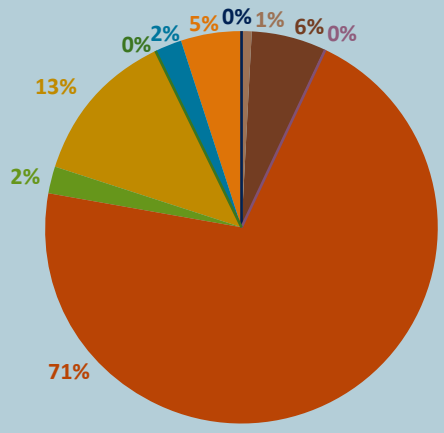

SECTION D'INVESTISSEMENT - REPARTITION DES RECETTES

État et Établissements nationaux	51 623,96	Agglopole Provence	18 898,71
État FCTVA	62 622,76	Europe	31 540,65
Plan de relance FCTVA (fonds de compensation pour la TVA)	256 656,00	Autres	26 270,10
Région	281 103,67	Avances et acomptes sur commandes d'immobilisation corporelle	22 196,64
Département	297 357,00	Versement subventions PIDAF et Maison du Parc	262 763,69
Communes membres	87 112,81		

État et établissements nationaux
État FCTVA
Plan de relance FCTVA (fonds de compensation pour la TVA)
Région
Département
Communes membres
Agglopole Provence
Europe
Autres
Avances et acomptes sur commandes d'immobilisation corporelle
Versement subventions PIDAF et Maison du Parc

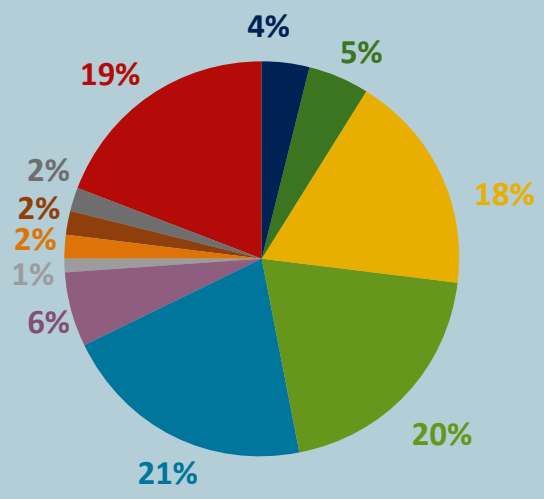

Les délibérations 2015 du bureau et du comité syndical : 88 délibérations

DATE	BUREAU / COMITÉ SYNDICAL	NOMBRE DE DÉLIBÉRATIONS
29 janvier 2015	**Comité**	**1**
Débat d'orientation budgétaire		
24 février 2015	**Bureau**	**1**
Attribution du marché de maîtrise d'œuvre du Plan intercommunal de débroussaillement et d'aménagement forestier (PIDAF) / Conservatoire de la forêt méditerranéenne (CFM) 2014		
26 février 2015	**Comité**	**16**
Adoption du budget primitif de l'exercice 2015		
Ouverture des statuts et augmentation des cotisations : délibération de principe		
Contribution de l'État au financement du Parc - Demande de subvention		
Signalisation autoroutière : conventions avec Bouches-du-Rhône Tourisme		
Démarche APSIF 2015 - Demande de subvention		
Attribution de la marque « Parc » au Mas de la Rose (Orgon)		
Attribution de la marque « Parc » au Camping des Oliviers (Eygalières)		
LIFE - Demande de subvention à la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) 2e tranche		
LIFE - Approbation de la convention de partenariat avec le Groupement d'intérêt cynégétique (GIC) sur la réalisation des aménagements cynégétiques		
LIFE - Approbation de la convention de partenariat avec A ROCHA et propriétaires portant sur l'installation et le suivi de nichoirs à Rollier d'Europe		
LIFE - Approbation de la convention de partenariat avec A ROCHA et propriétaires portant sur l'installation, sur la toiture d'un cabanon, d'un nichoir en bois pour le Faucon crécerellette		
Approbation de la charte d'objectifs du contrat du syndicat mixte de gestion de la nappe phréatique de la Crau		
Régularisation du marché de travaux lot n°4 « Étanchéité » de la Maison du Parc		
Actualisation des indemnités d'astreinte et d'indemnités de permanence pour le personnel du Parc		
Contrat d'assurance statutaire du personnel via le Centre de gestion des Bouches-du-Rhône (CDG 13)		
Modification de l'état des effectifs		
23 avril 2015	**Comité**	**14**
Modification de l'ordre du jour		
Élection partielle au Bureau syndical		
Élection du 2e Vice-président		
Financement de la Maison du Parc - Validation du coût définitif - Demande de financement auprès du Conseil régional		
Contentieux devant le tribunal administratif concernant le lot n°6 des marchés de travaux de la Maison du Parc		
Poursuite de l'animation Natura 2000		
Mise en œuvre de l'année 4 du conseil en énergie partagé sur 5 communes - Reconduction annuelle du poste 2		
Mise en œuvre de l'opération « Mousseurs citoyens »		
Création emploi permanent de chargé de mission « animateur du conseil du Parc »		
Création emploi permanent d'adjoint technique sur un poste « d'agent polyvalent »		
Poursuite et déploiement de la Charte européenne du tourisme durable		
Acquisition de matériel de visioconférence pour la Maison du Parc (action Interparc)		
Charte régionale de la transition énergétique et écologique		
Convention d'autorisation de passage, de balisage et d'entretien - Programme la Routo		
2 juin 2015	**Comité**	**7**
Attribution d'un marché pour la conception et la réalisation d'un film documentaire « Des oiseaux et des hommes »		
Adoption de la convention pluriannuelle d'objectifs 2015-2020 conclue entre le Parc des Alpilles, la Région et l'État et Contrat Régional d'Équilibre Territorial		
Adoption du programme LEADER, de la convention de partenariat entre les 2 Parcs et le Pays, et autorisation de désignation de 2 représentants du territoire du Parc des Alpilles pour représenter au sein de l'instance de programmation des projets		
Affectation du Résultat 2014		
Approbation du Compte de Gestion 2014		
Vote du Budget Supplémentaire 2015		
Adoption du Compte Administratif 2014		
25 juin 2015	**Bureau**	**5**
Mise en application des décisions prises lors de la réunion des maires du 12 juin portant sur la modification des statuts du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles		
Attribution de marchés Conservatoire de la forêt méditerranéenne (CFM) 2014		
Réalisation de diagnostics « eau »		
Fête du Parc - Attribution du marché de régisseur		
Adhésion au groupement de commandes du syndicat mixte d'énergie du département (SMED) 13 pour la fourniture et l'acheminement d'électricité et services associés		

DATE	BUREAU / COMITÉ SYNDICAL	NOMBRE DE DÉLIBÉRATIONS
16 juillet 2015	Comité	9

Modification des statuts du Syndicat mixte de gestion du Parc des Alpilles

Approbation de la convention ERDF/Parc naturel régional des Alpilles

Attribution de marchés de la Maison du Parc : lots n°4 et 10

Demande de subvention auprès du Conseil régional au titre du fond d'initiative pour les parcs (FIP) : Mise en lumière éco-responsable du patrimoine bâti

Demande de subvention auprès du Conseil régional au titre du fond d'initiative pour les parcs (FIP) : Aménagement de l'arboretum BADON, 2e phase

Hiérarchisation des pistes DFCI (défense de la forêt contre les incendies) dans le cadre du Plan Intercommunal de débroussaillement et d'aménagement forestier (PIDAF) - Approbation

Participation à l'appel à manifestation d'intérêt « Dynamic-Bois »

Saison estivale 2016 - Agents de sensibilisation (APSIF) - Demande de subvention au Conseil régional

Avis sur le projet de centrale photovoltaïque sur la commune d'Eyguières

29 septembre 2015	Bureau	2

Réalisation d'un contrat de prêt d'un montant total de 256 656 € auprès de la Caisse des dépôts et consignations pour le préfinancement des attributions du fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA)

Natura 2000 : prolongement de la durée de financement de l'animation et approbation des modifications du plan prévisionnel de financement

5 novembre 2015	Comité	22

Adhésion à l'association « Réseau des PNR de PACA »
Contribution de l'État au financement du Parc - Demande de subvention 2016
Cotisations statutaires - Sollicitation du Conseil régional et du Conseil départemental
Désignation de 2 représentants « suppléants » du territoire du Parc des Alpilles pour le représenter au sein de l'instance de programmation des projets LEADER.
Action ponctuelle de formation réalisée par les services du Parc au profit de l'ENTE (École nationale des techniciens de l'équipement)
Motion de solidarité avec le Parc naturel régional de Camargue
Projet de campagne de reconduction et de valorisation de l'Observatoire photographique du paysage, demande de subvention relative à la 2e campagne de reconduction complète
Ouverture de crédits d'investissement 2016
Régularisation d'écritures budgétaires et comptables
Avenants aux conventions Interparc
Conditions d'exercice de la commission pastoralisme
Participation financière des professionnels du tourisme bénéficiant du dispositif d'accompagnement dans le cadre du volet 2 de la Charte européenne du tourisme durable
Conventions cadre de partenariat sur la restauration de milieux ouverts (terrain communal et terrain privé) - Action (2014-2016 ; responsable : PNRA): Restauration d'habitats (réouverture de milieux par gyrobroyage) - 130 à 170 ha au sein de la ZPS dans des unités éco-pastorales (volet A : au total 100 - 140 ha à la charge du PNRA ; entre 8 et 10 unités pastorales)
Vote de la décision modificative n°1 au Budget 2015
Financement 2016 du conseil de Parc, programme d'actions
Indemnité de conseil et de confection du budget au comptable public 2015
Attribution de la Marque Parc naturel régional des Alpilles - Meublé de tourisme « La Gaillette » à Mouriès
Attribution de la Marque Parc naturel régional des Alpilles - Chambres d'hôtes Mas de l'Esclade à Saint-Martin-de-Crau
Mise en œuvre de la démarche portant sur la signalisation autoroutière
Éducation à l'environnement et au territoire du Parc naturel régional des Alpilles
Arrêt du Plan climat air énergie territorial du Pays d'Arles
Les Rendez-vous Alpilles-Camargue

2 décembre 2015	Bureau	11

Stratégie touristique : présentation du programme d'actions

Attribution du marché de travaux issus du programme Life action C1 : Restauration de milieux ouverts par la réouverture des milieux par débroussaillement

Mission pastoralisme : demande de subvention à la Région pour préfiguration 2016

Panneaux autoroutiers : demande de subvention à la Région

Approbation de la convention cadre de partenariat portant la restauration de ripisylves en faveur du Rollier

Attribution de la marque Parc au meublé de tourisme « Mas Saint-Roman » à Maussane-les-Alpilles

Avenant de transfert (fusion-absorption) du marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage

Programme FORSAP 2016

Programme PIDAF Alpilles 2016

Plan de financement PIDAF Alpilles 2016

Modification à l'ordre du jour

Le Parc naturel régional des Alpilles, au cœur d'un réseau

Action du Réseau Parcs naturels régionaux de Provence-Alpes-Côte d'Azur

En 2015, le Parc des Alpilles a démontré son rôle d'instigateur et de moteur dans les actions développées en commun au sein du réseau Interparc de Provence-Alpes-Côte d'Azur.

En octobre 2014, deux postes mutualisés ont été créés dans le cadre de l'Interparc pour renforcer les actions de structuration et de promotion de l'offre touristique dans les 7 parcs naturels régionaux de Provence-Alpes-Côte d'Azur. Ces postes de chargés de mission sont financés par la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur et sont basés dans le Luberon et les Alpilles, faisant du Parc des Alpilles un précurseur dans le partage des compétences et la coordination des actions du réseau Interparc.

Le Parc naturel régional des Alpilles fait partie d'un réseau de 51 parcs (49 métropolitains), animé par la fédération nationale des parcs naturels régionaux de France, association loi 1901 créée en 1971. La fédération met en œuvre de nombreux travaux en coopération avec les parcs et en 2015, le Parc des Alpilles a collaboré à plusieurs projets de portée nationale tels que la refonte de la Marque produits et services du Parc, le suivi du projet de loi pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages ou encore les actions menées pour la transition énergétique pour la croissance verte avec le Ministère de l'Environnement.

En Provence-Alpes-Côte d'Azur, les 7 parcs naturels régionaux ont entrepris plusieurs projets « Interparc » dans des domaines différents : agriculture, éducation, biodiversité, tourisme, etc. Tous ont comme objectifs le partage des expériences et savoir-faire, l'émergence de projets innovants, la mutualisation des moyens à travers des projets qui dépassent la limite de chaque territoire et la mise en lumière des valeurs que portent tous les parcs de la même manière. L'Interparc tourisme est le premier projet à bénéficier de postes mutualisés dédiés.

2015 a également vu la naissance de l'Association Réseau des parcs de Provence-Alpes-Côte d'Azur, structure associative (loi 1901) qui permet aux parcs de parler d'une seule et même voix et de faciliter le développement des projets communs. La création de l'association a été officialisée à l'occasion de la 3e Université des parcs naturels régionaux qui s'est déroulée à Marseille le 12 octobre 2015.

Signature de la convention d'objectifs © B. Gille

À cette occasion, Stéphane Bouillon, préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur et préfet des Bouches-du-Rhône, Michel Vauzelle, président du Conseil régional de Provence-Alpes-Côte d'Azur ainsi que les présidents des 9 parcs naturels régionaux de Provence-Alpes-Côte d'Azur existants et en projet, ont également signé les conventions d'objectifs 2015-2020 qui prévoient le programme d'actions pour cette période dans les domaines de la préservation de la biodiversité, de la transition énergétique, de la gestion de l'eau, de la maîtrise de l'urbanisation et du développement d'une agriculture de proximité.

Enfin, le Parc naturel régional des Alpilles a participé à la mise en œuvre du Contrat régional d'équilibre territorial du Pays d'Arles 2015-2017 qui regroupe l'ensemble des dispositifs régionaux au sein d'un cadre unique et simplifié dont l'objectif est de lutter contre les inégalités sociales et territoriales.

Signé le 26 octobre 2015 entre la Région, la ville d'Arles, le syndicat mixte du Pays d'Arles, les EPCI et les parcs naturels régionaux des Alpilles et de Camargue, ce contrat, financé à hauteur de 11,22 millions d'euros par la Région, « porte un véritable projet de territoire partagé autour d'une économie durable de qualité au service de tous ».

Le LEADER du Pays d'Arles relancé en 2015 : à vos projets !

Fort de la gestion du LEADER 2007-2013 (Liaisons entre actions de développement de l'économie rurale), le Groupement d'action locale (GAL) du Pays d'Arles, regroupant le syndicat mixte du Pays d'Arles, les Parcs des Alpilles et de Camargue et les intercommunalités du territoire, a travaillé toute l'année à la mise en œuvre du LEADER 2014-2020.

Le Parc des Alpilles, a ainsi accompagné le syndicat mixte du Pays d'Arles dans la définition des nouveaux objectifs stratégiques liés aux enjeux du territoire :

1/ Dynamiser une activité agricole de qualité en développant les débouchés économiques et l'installation ;
2/ Renforcer l'offre territoriale pour attirer de nouvelles clientèles ;
3/ Soutenir la mobilité et consolider les services aux particuliers ;
4/ Soutenir la transition des entreprises de proximité vers une économie responsable ;
5/ Valorisation locale des ressources naturelles, des déchets et des sous-produits du territoire ;
6/ Soutenir le développement du marché de la rénovation énergétique et de l'usage des matériaux bio-sourcés dans les bâtiments ;
7/ La coopération.

Ce programme a été retenu par la Région dans le cadre de son programme de développement rural FEADER 2014-2020 et le dispositif a été défini au cours de l'année 2015 pour un montant de 3 444 204,89 € cofinancés par le FEADER, Fonds européen agricole pour le développement rural (politique agricole commune), le Conseil régional de Provence-Alpes-Côte d'Azur, le Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, les trois intercommunalités : la Communauté de communes de la Vallée des Baux-Alpilles, Terre de Provence Agglomération et la Communauté d'agglomération Arles-Crau-Camargue-Montagnette (ACCM) ainsi que les porteurs de projets.

En aval, le Parc naturel régional des Alpilles accompagne les porteurs de projets dans le montage de leur dossier de demande de financement. Le Parc s'assure que les projets sont en adéquation avec la stratégie définie par le comité de pilotage du GAL et approuvés par la Région. Le Parc peut également réorienter les acteurs vers d'autres sources de financements si le LEADER ne convient pas.

Remarque : il y a 13 Groupements d'action locale en Provence-Alpes-Côte d'Azur.

© PNRA

Le syndicat mixte du Pays d'Arles est la structure porteuse du dispositif du LEADER du Pays d'Arles, qu'elle pilote et met en œuvre en étroite collaboration avec les Parcs naturels régionaux de Camargue et des Alpilles. Elle porte la responsabilité juridique et financière pour les missions déléguées par l'autorité de gestion, la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur. Cette délégation de gestion permet de s'approcher au plus près des réalités du terrain et de financer des initiatives locales innovantes, qu'elles soient publiques ou privés.

© PNRA

Paysage on t'observe © G. Garnier
Photo page suivante : © PNRA

La protection et la gestion des patrimoines

Le LIFE des Alpilles : des oiseaux, des paysages et des hommes

LIFE «L'instrument financier pour l'environnement» est l'un des principaux outils financiers de l'Union européenne utilisé au titre de sa politique environnementale. Il permet de soutenir des programmes en faveur de la conservation de l'environnement et de la nature. Depuis 1992, plus de 4 000 projets ont ainsi été co-financés. Le programme LIFE des Alpilles est financé au titre du LIFE + Nature et biodiversité qui soutient les projets qui contribuent à la mise en œuvre des directives « Oiseaux » et « Habitats » et à la gestion des sites Natura 2000.

Aigle de Bonelli © PNRA

Le LIFE des Alpilles, engagé en 2013 pour une durée de 5 ans, développe des actions de promotion des activités humaines qui contribuent au maintien des paysages et de la richesse écologique des Alpilles suivant trois objectifs majeurs :

- Optimiser l'articulation entre les activités humaines et le maintien de la biodiversité ornithologique ;
- Favoriser l'approbation des enjeux écologiques par les acteurs locaux ;
- Conforter la reconnaissance ornithologique du territoire en valorisant certaines pratiques.

Plus concrètement, le LIFE des Alpilles conduit des actions en faveur de 13 espèces d'oiseaux d'intérêt communautaire présents dans le massif dont certaines, comme l'Aigle de Bonelli ou le Vautour percnoptère, comptent parmi les espèces les plus rares et menacées de France, voir d'Europe.

De par sa Charte et ses missions, le Parc naturel régional des Alpilles est l'un des principaux porteurs de projets du territoire à valeur ajoutée européenne, pouvant assurer l'assistance technique et financière pour mettre en œuvre le programme LIFE et bénéficier d'un financement communautaire dans le domaine de l'environnement.

2,3 M € pour le Parc naturel régional des Alpilles

Ce programme ambitieux est financé à 75 % par l'Union européenne et à 25 % par le Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, le Conseil régional de Provence-Alpes-Côte d'Azur, l'État (DREAL - Direction régionale de l'environnement, d'aménagement et du logement) et le Parc (autofinancement).

Porté et piloté par le Parc naturel régional des Alpilles, bénéficiaire coordonnateur, le programme s'appuie sur les compétences et l'ingénierie de l'ensemble de l'équipe technique du Parc ainsi que les six partenaires locaux, bénéficiaires associés, pour mettre en œuvre ses actions :

> La LPO, Ligue pour la protection des oiseaux
> Le CERPAM, Centre d'études et de réalisations pastorales Alpes Méditerranée
> Le CEN PACA, Conservatoire d'espaces naturels de Provence-Alpes-Côte d'Azur
> L'association A ROCHA France
> Le GIC des Alpilles, Groupement d'intérêt cynégétique
> LE GOPVB, Groupement d'oléiculteurs professionnels de la vallée des Baux

Une quarantaine d'actions seront réalisées pendant la durée du programme, entre 2013 et 2018. L'ambition du Parc est que certaines de ces actions soient poursuivies et/ou développées afin de pérenniser le projet.

© PNRA

Les actions du LIFE des Alpilles sont réparties en quatre volets interconnectés :

- D'abord des **actions préparatoires** telles que des études préalables, des états des lieux ou la création d'outil cartographique. En 2015, à mi-parcours du programme, la plupart de ces actions préparatoires ont été terminées : Estimation des domaines vitaux des Aigles de Bonelli nicheurs du massif terminée en mars 2015, étude du régime alimentaire de 2 grands rapaces des Alpilles, l'Aigle de Bonelli et le Grand-duc d'Europe terminée en février 2015, élaboration de 8 plans d'occupation pastorale (8 communes) terminée en décembre 2015 ou état des lieux des pratiques agricoles existantes dans les Alpilles et recensement des besoins des agriculteurs, terminés en juillet 2015.
- Des **actions concrètes** qui sont en cours de réalisation telles que la création d'aménagements cynégétiques pour développer les espèces proies, la restauration des milieux ouverts sur 170 hectares pour favoriser la biodiversité, la création et la restauration des haies, la mise en place de pratiques agricoles alternatives, l'aménagement de sentiers pour limiter le dérangement des espèces visées ou les formations et les échanges entre agriculteurs.
- Des **actions de suivi** des actions concrètes, également en cours : ornithologique, pastorale, agronomique et socio-économique.
- Des **actions de communication** qui sont en cours ou à venir pour informer et sensibiliser tous les publics : mise en place d'un point d'accueil nature, création de parcours et outils pour des sorties nature « tout public », réalisation d'une carte ornithologique et d'un documentaire « Des oiseaux et des hommes », mise en place d'actions de sensibilisation des enfants pour la préservation des oiseaux des Alpilles.

Ces actions sont menées soit par le Parc naturel régional des Alpilles, responsable d'actions, soit directement par les bénéficiaires associés. Par exemple, le **CERPAM** est missionné pour les actions en lien avec le pastoralisme, le **CEN PACA** travaille sur les actions en faveur de l'Aigle de Bonelli, du Vautour percnoptère et du Grand-duc d'Europe, l'**association A ROCHA** est en charge des actions concernant le Rollier d'Europe et le Faucon crécerellette, le **GOPVB** réalise des actions dans le domaine de l'agriculture et la **LPO** assure les formations ornithologiques. Enfin, le **GIC des Alpilles** réalise des actions en faveur des espèces proies des rapaces du programme LIFE des Alpilles.

2015, troisième année de mise en œuvre du programme LIFE des Alpilles, a été l'occasion de dresser un bilan. C'est en août qu'un rapport de progrès détaillé a été réalisé, permettant d'apprécier action par action l'état d'avancement du programme.
Tout au long de ce rapport d'activité, des précisions vous seront apportées concernant les actions développées en 2015, identifiées dans le document par le logo du LIFE des Alpilles.

Événement LIFE

En 2015, les Alpilles ont accueilli la rencontre annuelle des porteurs de programmes LIFE Nature, Interlife France

Les 22 et 23 octobre 2015, tous les bénéficiaires en France du programme européen LIFE Nature se sont retrouvés à l'Alpilium de Saint-Rémy-de-Provence. Les responsables de la Commission européenne, M. Simon Goss et Mme Päivi Rauma, ainsi que les porteurs d'une vingtaine de projets LIFE Nature en France et en Belgique, ont apprécié cette rencontre en Provence.
Au programme de cette journée riche en partage d'expérience, des ateliers de travail et des excursions sur le terrain : randonnée sur le plateau de la Caume, visites du moulin Castelas (présentation de l'atomiseur d'argile pour l'oléiculture) et de l'espace information « Les oiseaux des Alpilles » à Orgon, au musée Urgonia.

© PNRA

Les Alpilles, un patrimoine naturel remarquable et vulnérable

Chaîne des Alpilles © PNRA

Le Parc naturel régional des Alpilles anime ou co-anime trois sites Natura 2000, réseau européen pour la préservation de la biodiversité, qui couvrent la majeure partie de son territoire. Une chargée de mission Natura 2000 et un chargé de mission biodiversité travaillent au quotidien pour la conservation des habitats et des espèces animales et végétales, en développant des actions de communication et de sensibilisation, de veille et d'information sur les évaluations des incidences, et par des suivis scientifiques.

Ces trois sites naturels majeurs ont été désignés par l'État en application des directives européennes « Oiseaux » et « Habitats Faune Flore » (deux ZSC, zones spéciales de conservation, au titre de la directive «Habitats» - 17 334 ha ; une ZPS, zone de protection spéciale, au titre de la directive «Oiseaux» 27 006 ha).

En France, le réseau Natura 2000 comprend 1758 sites. Les sites Natura 2000 recouvrent 18,40 % du territoire de l'Union européenne, 50% du département des Bouches-du-Rhône.

Zoom sur les outils de gestion et de conservation du patrimoine naturel du Parc des Alpilles :

Le Parc naturel régional des Alpilles bénéficie d'un panel réglementaire conséquent pour préserver sa faune et sa flore unique et vulnérable.

- Pour la préservation d'espèces d'intérêt communautaire : **8 sites Natura 2000** dont 2 sont directement animés par le Parc des Alpilles (site Natura 2000 « Les Alpilles ») et 1 co-animé avec le Parc naturel régional de Camargue (site Natura 2000 « Marais de la vallée des Baux et marais d'Arles »).
- **Zones d'inventaires naturalistes :** 25 ZNIEFF (zone naturelle d'intérêt écologique faunistique et floristique) et 4 ZICO (zone importante pour la conservation des oiseaux).
- **3 APPB**, arrêtés préfectoraux de protection des biotopes, visant à garantir l'équilibre biologique des milieux et la conservation des biotopes nécessaires au maintien de certains végétaux, à l'alimentation, la reproduction, au repos et à la survie de certains oiseaux et chauves-souris.

Qu'est ce qu'un arrêté préfectoral de protection de biotope ?

Proposé par l'État et pris par le Préfet, cet arrêté a pour objectif de protéger un espace naturel abritant une ou plusieurs espèces animales et/ou végétales sauvages protégées par la loi.
Toute action pouvant porter atteinte à l'équilibre biologique des milieux est interdite ou encadrée.

Les actions menées dans le cadre de Natura 2000 visent à préserver les habitats naturels et les espèces faunistiques et floristiques rares ou menacées à l'échelle européenne, tout en tenant compte des exigences économiques, sociales, culturelles et régionales dans une logique de développement durable.

L'ANIMATION ET LA COMMUNICATION

Le Parc est animateur de ces sites Natura 2000. À ce titre, il est en charge :

- De veiller à la cohérence des politiques publiques et programmes d'actions sur le site ;
- De conduire des actions de diffusion, concertation, communication, sensibilisation et de valorisation ;
- De porter à connaissances les enjeux écologiques dans le cadre des évaluations des incidences Natura 2000 ;
- D'assurer les suivis scientifiques et techniques nécessaires à la gestion des habitats et des espèces ;
- D'assurer la gestion administrative et financière et l'animation de la gouvernance du site.

En 2015, la convention engageant le Parc avec l'État pour porter cette animation a été renouvelée pour une durée de trois ans. L'État finance à 100% la totalité de ces 3 années d'animation.

Les opérations emblématiques menées en 2015 :

- Début 2015, le Parc des Alpilles a créé un jeu pédagogique sur la biodiversité des Alpilles : « Le défi nature. Partez à la découverte de l'extraordinaire biodiversité des Alpilles à travers un jeu passionnant et apprenez à la protéger ». Ce jeu, à destination des écoles et des animateurs du Parc, a été édité à 24 exemplaires. Il est à disposition des professeurs sur simple demande auprès du Parc.

Silhouettes © PNRA

- Construction de dix silhouettes grandeur nature de la faune patrimoniale des Alpilles à vocation pédagogique : oiseaux, chauve-souris, lézard, anguille, insectes… Ces animaux en bois sont mis à disposition des écoles et servent de support à des actions éducatives pour tous types de publics.

- Participation le 4 avril 2015 à la 11e Nuit de la Chouette, opération bisannuelle organisée conjointement par la Ligue pour la protection des oiseaux et la Fédération des parcs naturels régionaux de France pour faire connaître les chouettes et les hiboux et sensibiliser le public aux richesses de la nature la nuit. Une cinquantaine de personnes ont participé à une soirée découverte de la nature organisée à Eyguières avec une conférence « Tout savoir des chouettes et hiboux dans les Alpilles et de leur préservation », des jeux pour les enfants de 6 à 14 ans et une sortie au crépuscule dans le vallon des Glauges intitulée « Sur les terres du seigneur de la nuit : le Grand-duc ».

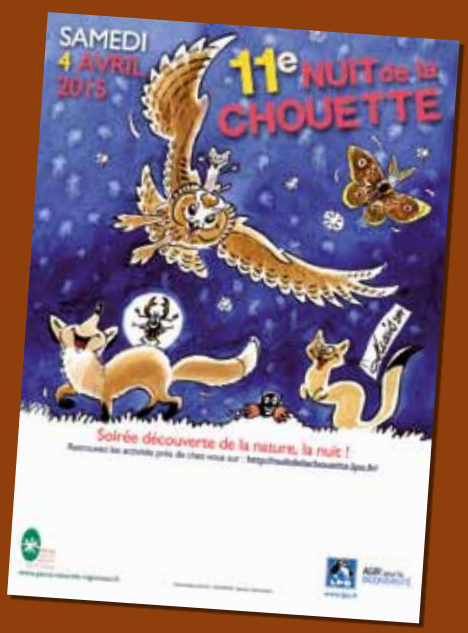

Les outils pour la protection des espaces naturels

Anticiper les impacts des interventions humaines : l'évaluation des incidences Natura 2000

Le Parc des Alpilles est régulièrement amené à porter à connaissance les enjeux écologiques (habitats naturels, espèces animales et végétales ayant conduit à la désignation des sites Natura 2000), après sollicitation d'un porteur de projet ou parce que son intervention est soumise à un cadre réglementaire. L'évaluation des incidences a pour but de vérifier la compatibilité d'une activité ou d'un projet avec les objectifs de conservation du ou des sites Natura 2000. C'est donc un outil qui permet d'assurer l'équilibre entre préservation de la biodiversité et activités humaines.

Exemples de projets ayant fait l'objet d'une évaluation des incidences Natura 2000 en 2015 :

> Projet de parc photovoltaïque (Eyguières) ;
> Élaboration de documents d'urbanisme (Eyguières, les Baux-de-Provence) ;
> Projet de défrichement (Lamanon) ;
> Divers projets de remises en culture et de manifestations sportives.

Ligne à très haute tension © RTE

Veille à la cohérence des politiques publiques et programme d'actions sur les sites Natura 2000

Les animateurs Natura 2000 du Parc des Alpilles contribuent également à d'autres programmations ou interventions de l'Etat, des collectivités et des partenaires socio-économiques.

- Installation, sur un tronçon de 2 km de ligne à très haute tension qui traverse les Alpilles, de 120 balises anticollisions en faveur des grands rapaces par RTE, en partenariat avec la LPO PACA ;
- Conseils pour l'intégration des enjeux liés à Natura 2000 dans la gestion des espaces forestiers, dans le cadre du suivi du Plan intercommunal de débroussaillement et d'aménagement forestier du massif des Alpilles ;
- Définition des enjeux Natura 2000 dans le cadre des mesures agro-environnementales et climatiques (pastoralisme) ;
- Opération de brûlage dirigé le 10 novembre (Saint-Rémy-de-Provence) ;
- Projet d'enfouissement de ligne à haute tension en faveur de l'avifaune (Saint-Rémy-de-Provence).

La protection de l'espace aérien des Alpilles

Une charte entre le Parc naturel régional des Alpilles et le Groupement d'hélicoptères de la Sécurité civile est en cours d'élaboration concernant l'utilisation de l'espace aérien du Parc des Alpilles. A l'initiative du Parc, l'objectif est de limiter et d'organiser les entraînements du groupement dans le ciel, particulièrement au sein du plateau de la Caume qui fait l'objet d'un arrêté préfectoral de protection de biotope (APPB). Cette convention sera adoptée en 2016.
Une autre charte est en cours de préparation entre le Parc des Alpilles et la Direction générale de l'armement - Essais en vol d'Istres.

Hélicoptère © PNRA

La contractualisation

Le contrat Natura 2000 est une démarche volontaire qui permet aux personnes physiques et morales, publiques ou privées, de s'engager concrètement avec l'État dans un programme d'actions en faveur des habitats et des espèces d'intérêt communautaire. Il existe quatre types de contrats Natura 2000 : les contrats Natura 2000 ni agricoles ni forestiers dits « ni-ni », les contrats forestiers, les mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC) pour les exploitants agricoles, et les contrats marins.
Les contrats Natura 2000 ont été gelés en 2015 par l'État (année blanche). Les prochains contrats sont prévus en 2016 et le Parc étudie la faisabilité d'un certain nombre d'entre eux. Les contrats sont instruits par la DDTM, Direction départementale des territoires et de la mer, et permettent d'obtenir des aides financières ou matérielles.

La Charte Natura 2000 constitue l'autre volet de la politique contractuelle et volontaire de Natura 2000. A la différence des contrats, la charte ne prévoit pas de contrepartie financière. Cet outil permet aux signataires de s'engager dans la démarche Natura 2000 sans nécessiter un lourd investissement personnel et financier. Toute personne physique ou morale, publique ou privée, titulaire de droits réels et personnels sur des terrains inclus dans le site, peut adhérer à la Charte Natura 2000. Les terrains éligibles sont des espaces naturels (milieux forestiers, zones humides...) et agricoles. L'adhérent s'engage pour une durée de 5 ans. L'adhésion à la Charte Natura 2000 du site n'empêche pas de signer un contrat Natura 2000 et inversement. Par ailleurs, un adhérent à la charte du site n'est pas obligé de signer un contrat. Les deux dispositifs sont indépendants l'un de l'autre mais peuvent être complémentaires.
En 2015, deux propriétaires du site Natura 2000 « Marais de la vallée des Baux et marais d'Arles » se sont engagés pour la préservation du patrimoine naturel, en signant une charte pour la prise en compte de la biodiversité dans l'entretien d'environ 4 km de canaux.

La veille foncière des espaces naturels sensibles

Depuis 2015, les parcs naturels régionaux sont destinataires des déclarations d'intention d'aliéner en espaces naturels sensibles. Ces zones sont soumises au droit de préemption du Conseil départemental afin de préserver la qualité des sites et d'assurer la sauvegarde des habitats naturels tout en maintenant l'accès au public. D'autres structures telles que le Conservatoire du littoral, les parcs naturels ou les communes peuvent également se porter acquéreur des terrains mis en vente. Cette nouvelle disposition permet au Parc d'avoir une visibilité globale sur le foncier des zones naturelles sensibles et d'orienter les éventuels acquéreurs publics en fonction des enjeux écologiques et/ou paysagers.

Le suivi scientifique

L'animation du conseil scientifique du Parc
En 2015, le conseil scientifique du Parc a été sollicité sur plusieurs sujets majeurs qui affectent notre territoire : la diminution de l'eau dans les canaux d'irrigation du fait du réchauffement climatique, l'avenir énergétique du territoire en matière d'énergies renouvelables, la politique d'éducation au territoire sont autant de questions sur lesquelles le conseil, composé de chercheurs renommés, est amené à réfléchir.

Il s'est réuni en janvier 2015 et en janvier 2016 et s'est prononcé sur plusieurs sujets majeurs qui lui ont été soumis :

- Les actions du Parc des Alpilles en matière d'éducation à l'environnement et au territoire ainsi qu'en matière d'animation et de communication ;
- Les actions mises en œuvre dans le cadre du programme LIFE des Alpilles ;
- La mise en place, à la demande de la SAFER, d'une cartographie des enjeux écologiques sur les parcelles foncières agricoles ;
- Les besoins hydrauliques des milieux naturels (Agence de l'eau / Les arrosants de la Crau).

Autres suivis scientifiques traités en 2015 :

- Suivi de l'Aigle de Bonelli en collaboration avec le CEN, Conservatoire des espaces naturels, PACA ;
- Comptage des chiroptères en transit printanier avec le Groupe chiroptères de Provence (GCP) ;
- Étude de suivi et d'entretien des 3 placettes d'alimentation pour le Vautour percnoptère dans le massif des Alpilles ;
- Inventaires ornithologiques dans le cadre du LIFE des Alpilles ;
- Pilotage du suivi scientifique sur la flavescence dorée (maladie de la vigne).

Vautours percnoptères © D. Sanfilippo

A la rescousse du Lézard ocellé

Ce reptile taché de bleu vif (ocelle), plus grand lézard d'Europe, a vu sa population considérablement diminuer depuis les quinze dernières années et fait partie des sept espèces de reptiles menacées d'extinction en France, sur les 37 répertoriées en 2009. Un Plan national d'action (PNA) pour le conserver est en cours depuis 2012. Espèce patrimoniale du Sud de la France, il a fait l'objet en 2015 d'un suivi sur le territoire du Parc sur 140 placettes grâce à la contribution de l'association A Rocha et à un financement du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône. Plusieurs dizaines d'individus ont pu être inventoriés, notamment dans les mosaïques agricoles de Maussane-les-Alpilles et de Mouriès, avec une prééminence particulière dans les zones d'oliviers (les lézards trouvant vraisemblablement des gîtes dans les cavités des vieux oliviers). L'estimation des effectifs est essentielle pour assurer sa sauvegarde.

Lézard ocellé © PNRA

Les actions sur le terrain

Accompagnement environnemental du projet de golf de Manville aux Baux-de-Provence

Le Parc naturel régional des Alpilles a accompagné et appuyé l'exemplarité environnementale du projet d'extension du golf de Manville. Premier golf labélisé Ecocert de France, avec des engagements forts en termes de consommation d'eau (zone recouverte d'herbacées méditerranéennes), d'utilisation de produits phytosanitaires, en matière de prise en compte des espèces remarquables (oiseaux, batraciens et reptiles notamment), de consommation de l'espace (compacité), ce projet a démontré la conciliation possible entre activité économique et patrimoine naturel.

Les zones agricoles, support de biodiversité

En 2014 et 2015, un inventaire des zones cultivées les plus riches en nature a été effectué dans le cadre du programme Leader « agro-écologie ». Des agriculteurs ont été sensibilisés et formés aux pratiques d'enherbement, aux plantes messicoles (associées aux moissons) ou les plantes mellifères (pour les abeilles). Sur ce dernier point, en partenariat avec l'association Abeille Arlésienne et la mairie de Mouriès, le Parc naturel régional des Alpilles a porté l'aménagement végétal paysager en faveur des abeilles du rucher-école de Mouriés.

En parallèle, le Parc a réalisé une série de 5 dépliants illustrés sur le thématique des « zones agricoles des Alpilles supports de biodiversité », édité chacun à 500 exemplaires à destination des communes, des partenaires du Parc, de la Chambre d'agriculture, etc. :

- L'enherbement des parcelles, une utilité reconnue pour la fertilité et la biodiversité ;
- Les haies des Alpilles, protègent et nourrissent ;
- Les fleurs messicoles, fleurs des champs, un patrimoine méconnu ;
- Les plantes mellifères, amies des abeilles et des hommes ;
- Les mosaïques agricoles, atout écologique du territoire.

Les haies, vrais lieux de vie à préserver

Les haies dans nos paysages méditerranéens, artificielles ou naturelles, jouent un rôle essentiel dans la protection des sols contre l'érosion, la régulation du climat, la protection contre le vent, l'accueil de la biodiversité, l'amélioration de la qualité de l'écoulement de l'eau mais aussi la diminution des nuisances pour les riverains (bruit, odeurs…). Les haies favorisent la libre circulation des espèces, essentielle à la diversité biologique (notion de corridor écologique). La mécanisation de l'agriculture ou encore l'étalement de l'urbanisation ont conduit à une diminution progressive de ces écosystèmes pourtant primordiaux.

Dans le cadre du LIFE des Alpilles, un inventaire des haies du territoire a été effectué en 2014. Le Parc a réalisé un diagnostic de l'état sanitaire des haies, édité en juin 2015, et donne les préconisations nécessaires pour la création et la restauration d'environ 5 km de haies prévue en 2016 et 2017. En 2015, un appel aux propriétaires intéressés a été effectué ainsi que la sélection des sites et la préparation du cahier des charges. 10 exploitations sont concernées par l'opération.

© PNRA

Zones humides des Alpilles © PNRA

La Réserve naturelle régionale de l'Ilon

Située en limite sud du Parc naturel régional, en partie sur la commune du Paradou, cet espace remarquable de 180 hectares recouvre des milieux de marais, de forêts anciennes et de coussouls de Crau. Gérés par un manadier, ces milieux naturels exceptionnels ont fait l'objet d'un diagnostic approfondi suivi d'une concertation qui devrait permettre de valider prochainement un plan de gestion officiel. Un travail spécifique a notamment été mené sur l'évaluation de l'action du troupeau (diagnostic pastoral) et des solutions ont été recherchées au niveau foncier grâce à un partenariat avec la SAFER (Société d'aménagement foncier et d'établissement rural) et le Conservatoire du Littoral afin d'assurer la pérennité du site.

Action du Réseau Parcs naturels régionaux de Provence-Alpes-Côte d'Azur

Trame verte et bleue (TVB) pour la continuité écologique

Engagement phare du Grenelle Environnement, organisé en 2007 à l'initiative du Président de la République, le dispositif de création de « Trame verte et bleue » vise à préserver ou à reconstituer les zones de déplacement de la faune et de la flore dégradées par la fragmentation des milieux. Le cloisonnement de l'espace crée un isolement des espèces et de leurs habitats néfaste à la biodiversité.

Le Parc des Alpilles travaille activement sur les « corridors écologiques » aux zones de jonction avec les parcs de Camargue et du Luberon, dans le cadre du Schéma régional de cohérence écologique.

La prise en compte du fonctionnement écologique des espèces constitue un véritable outil d'aménagement du territoire puisque la Trame verte et bleue doit être intégrée aux documents d'urbanisme, PLU et SCOT.

Le saviez-vous ?

La fragmentation des milieux constitue une des principales causes d'extinction des espèces dans le monde. Les activités humaines telles que la construction d'une autoroute à travers une forêt ou l'étalement des villes morcellent voire détruisent les habitats naturels, et fragilisent les espèces par un appauvrissement génétique.

La formation

Dans le cadre du programme européen LIFE des Alpilles, le Parc naturel régional des Alpilles et la LPO, Ligue pour la protection des oiseaux, forment les hébergeurs du territoire au tourisme ornithologique afin de leur permettre de renseigner leurs hôtes sur les oiseaux des Alpilles, leurs habitats et leurs régimes alimentaires, les migrations ainsi que sur les enjeux de protection et de conservation.

Les autres formations effectuées en 2015 :

- Intervention sur la biodiversité des Alpilles et la gestion d'espaces naturels auprès des agents de l'Agence française de développement, AFD ;
- Formation des fonctionnaires stagiaires de l'École nationale des techniciens de l'équipement ;
- Introduction à la biodiversité des Alpilles auprès de l'équipe des APSIF (assistants de prévention et de surveillance des incendies de forêt) du Parc.

Les autres actions menées au profit de la biodiversité dans le cadre du LIFE des Alpilles

En 2015, le Parc des Alpilles en collaboration avec l'association A Rocha France a installé 70 nichoirs pour le Rollier d'Europe et 24 pour le Faucon crécerellette sur tout le territoire de la ZPS, chez des propriétaires volontaires. Le Rollier des Alpilles niche principalement dans les arbres offrant des cavités (on parle d'oiseau cavicole), lesquels sont rares au sein du massif. Les nichoirs offrent alors une alternative temporaire à ce bel oiseau coloré. Quant au Faucon crécerellette, il ne niche plus dans le massif depuis les années 70. Les nichoirs installés sur les toitures de trois bâtiments devraient permettre son retour dans les Alpilles.

Nichoir © PNRA

Fin 2015, des travaux de réhabilitation des habitats naturels méditerranéens (garrigue ouverte favorable aux passereaux et rapaces méditerranéens) ont commencé pour concerner au total 170 hectares. Des travaux de broyages « innovants » qui permettent de garder une bonne mosaïque hétérogène de milieux, et qui seront accompagnés de mise en pâturage grâce à une animation spécifique pastorale.

© PNRA

Action du Réseau Parcs naturels régionaux de Provence-Alpes-Côte d'Azur

Le site Natura 2000 « Marais de la vallée des Baux et marais d'Arles »

L'animation de ce site est mutualisée entre les parcs de Camargue et des Alpilles. Le site concerne partiellement la partie sud du Parc des Alpilles, Fontvieille, Maussane-les-Alpilles, Mouriès, Paradou et Saint-Martin-de-Crau, mais également les communes d'Arles et Port-Saint-Louis-du-Rhône.

L'essentiel du travail du Parc sur ces zones concerne la gestion de l'eau et des espèces faunistiques.

Le Parc étudie plus particulièrement les zones de résurgences de la nappe de la Crau, appelées laurons, qui présentent un écosystème très particulier.

© PNRA

La gestion durable de la forêt

Le feu de forêt est l'une des principales menaces sur les Alpilles. Tout le monde a en mémoire les terribles incendies de 1999, 2003 ou plus récemment 2012. Ces vingt dernières années, près de 6000 hectares de forêts ont été ravagés par les flammes dans le massif. Modifiant profondément et durablement le paysage, ces feux ont des conséquences écologiques, économiques et sociales.

Le saviez-vous ?

Le temps de régénération, ou résilience, varie selon le type de milieu (garrigue, pinède, chênaie, etc.), de l'intensité de l'incendie et la fréquence des feux. Il faut près de 10 ans pour reconstituer une garrigue et plus de 30 ans pour une forêt !

Le Parc naturel régional des Alpilles, en collaboration avec ses partenaires, collectivités, Service départemental d'incendie et de secours, ONF, sociétés de chasse… contribue à la réalisation de nombreux travaux de prévention des incendies mais travaille également à l'information et à la sensibilisation du public en période critique. Notre climat chaud et sec en été augmente fortement les risques pour la végétation des Alpilles, constituée de pinèdes et de garrigues particulièrement inflammables. Il est de la responsabilité de chacun, habitant et visiteur, de respecter les consignes délivrées par les autorités, Préfecture en tête, pour une protection optimale des espaces boisés, des biens et des personnes et une préservation durable de nos magnifiques paysages.

Le Parc veille sur la forêt

Le PIDAF : Les travaux effectués en 2015 dans le cadre du *Plan intercommunal de débroussaillement et d'aménagement forestier* des Alpilles.

Créé en 1995 et actualisé en 2009 pour l'ensemble des 16 communes du massif des Alpilles, le PIDAF est un programme annuel d'actions, élaboré en cohérence avec les objectifs de la Charte du Parc, pour améliorer la prévention des incendies de forêt. Il peut s'agir d'opérations de débroussaillement, de création ou d'entretien de pistes DFCI (défense de la forêt contre les incendies), ou de citernes d'eau.

©PNRA

Pour chacune de ces opérations, le Parc naturel régional des Alpilles prend en charge la totalité du dossier :

Définition du programme annuel, démarches d'autorisation, évaluation des coûts, recherche et obtention des financements, procédures de marchés publics, suivi des travaux, etc. Une campagne de communication est menée par un affichage pédagogique dans les mairies des communes concernées, la diffusion via site web et mailing-list ainsi qu'un affichage informatif sur les sites des travaux. En outre, chaque chantier est suivi par un comité technique rassemblant le maître d'œuvre, le maître d'ouvrage, la commune, les entreprises, les sapeurs-pompiers, le président de la société de chasse et les associations partenaires. Ces comités se sont rassemblés en amont lors de la construction des projets puis de façon hebdomadaire pendant toute la durée des travaux.

Comme chaque année, le Parc naturel régional des Alpilles a amorcé un certain nombre de travaux dès la fin 2014, qui se sont poursuivis durant toute l'année 2015.

- **Mise aux normes de cinq citernes enterrées DFCI** à Orgon, Maussane-les-Alpilles, Saint-Rémy-de-Provence et Eygalières.
- **Reprofilage et création de pistes DFCI** sur les communes de Fontvieille et de Saint-Étienne du Grès, avec la création d'une bande débroussaillée de sécurité sur ces deux communes.
- **Trois éclaircies DFCI** sur les communes d'Eygalières et de Tarascon. Superficie totale concernée : 31 hectares.

Mise aux normes d'une citerne © PNRA

Le Parc a également développé en 2015 un volet « animations » auprès de ses partenaires DFCI

Un travail d'inventaire : le Parc a travaillé avec le SDIS et les communes pour établir un inventaire qualitatif et quantitatif des ouvrages DFCI afin de faciliter le travail des services de secours.
L'ensemble des pistes DFCI du massif des Alpilles ont été recensées et cartographiées afin de constituer une base de données partagée et reconnue par tous les acteurs concernés, sapeurs-pompiers, ONF, communes, Comité communal de feux de forêt (CCFF)… : L'atlas DFCI
Plus de 200 km de pistes DFCI sont concernés. Suite à ce travail d'inventaire, 18 pistes ont été déclassées en totalité ou en partie ; 5 pistes ont été nouvellement classées et 3 déclarées en tout ou partie indisponibles.

A savoir

Rappelons que 2015 n'a pas été une année facile du fait de conditions climatiques particulièrement chaudes et sèches, puisque 75 % de la période juillet et août a été classée en rouge ou en noir.

Le Parc des Alpilles est également intervenu dans l'appui à l'acquisition de barrières DFCI en remplacement des équipements défectueux ou obsolètes. Seule l'installation est à la charge des communes, la fourniture du matériel étant assurée par le Conseil départemental des Bouches-du-Rhône. En 2015, une vingtaine de barrières ont été installées dans le massif.
Parallèlement, le Parc a mis en place des aménagements de contention dans le cadre du schéma de la fréquentation des espaces naturels des Alpilles. Les pistes sont fermées à toute circulation motorisée autre que les services de secours et organismes de gestion des espaces naturels.

À noter : En tant qu'acteur DFCI, le Parc est régulièrement amené à évaluer les enjeux des travaux de débroussaillement effectués par les services départementaux sur les bords des voiries départementales. À ce titre, il veille aux enjeux Natura 2000 mais également, par exemple, à la prise en compte des pistes et aménagements de contention DFCI (barrières, plots…) le long des voies concernées.

© PNRA

Au fil des saisons

Le Parc rassemble dans une commission de travail tous les partenaires, acteurs locaux et élus du territoire, afin d'informer sur les travaux réalisés et présenter les opérations à venir. Cette commission permet aussi de prendre en compte les incidences des opérations DFCI en rapport avec les enjeux inscrits dans sa Charte en termes de protection de la biodiversité, préservation des paysages, dispositions relatives aux réserves Natura 2000 mais aussi en relation avec la fréquentation du public et des activités de plein air.
Toute l'année, le chargé de mission Gestion durable de la forêt évalue et anticipe les travaux sur le terrain. Le printemps et l'automne constituent des phases d'analyse des incidences des chantiers terminés et de l'estimation des propositions de futurs travaux, ceux-ci étant réalisés pendant l'hiver.
Avant la saison estivale, le Parc et l'ensemble des intervenants partenaires dressent le bilan des ouvrages DFCI.
En parallèle, les travaux à venir sont estimés et programmés afin d'être présentés aux acteurs concernés, élus et commission PIDAF, en charge de leur validation.
L'automne est consacré au montage des dossiers de subvention des travaux PIDAF en lien avec les services de l'État : validation du programme d'actions et du financement par le comité syndical du Parc, analyse préalable des incidences Natura 2000, contacts avec les éventuels propriétaires privés concernés, obtention des autorisations puis transmission des dossiers.
Le chargé de mission du Parc effectue en complément une veille régulière des aménagements assurant ainsi un lien constant entre le Parc, les particuliers, les acteurs forestiers et les communes.
Sa présence sur le terrain est estimée à 25% de son temps de travail.

La Commission PIDAF (liste non exhaustive) **:**

> Les acteurs DFCI : Parc naturel régional des Alpilles, communes, Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur, Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, Agglopole Provence, Service d'incendie et de secours, Office national des forêts, Unité des forestiers sapeurs, Centre régional de la propriété forestière, Association syndicale de propriétaires des Alpilles, Direction départementale des territoires et de la mer, Association départementale des comités communaux feux de forêt, COOP Coopérative forestière, Centre d'études et de réalisations pastorales Alpes Méditerranée.

> Les acteurs locaux : Conservatoire d'espaces naturels PACA, Fédération départementale des chasseurs, Groupement d'intérêt cynégétique des Alpilles, Fédération française de la montagne et de l'escalade, Groupe chiroptères de Provence, Ligue pour la protection des oiseaux PACA, Office national de la chasse et de la faune sauvage, Fédération des Bouches-du-Rhône pour la pêche et la protection du milieu aquatique, Rassemblement des amis du PNRA, CODEP 13 (cyclotourisme), Comité départemental du tourisme, A Rocha, Vélo club de Fontvieille, la Draille Randonnée pédestre, Cyclo-Club la Moulinette.

Les travaux réalisés dans le cadre du LIFE

En collaboration avec les communes, l'ONF, le Centre régional de la propriété forestière, les sociétés de chasse et le CERPAM (Centre d'études et de réalisations pastorales Alpes-Méditerranée), le Parc naturel régional des Alpilles a effectué des travaux de réouverture des espaces naturels pour améliorer les habitats d'oiseaux emblématiques sur les communes d'Aureille, Lamanon, Saint-Rémy-de-Provence, Orgon, Mouriès, Maussane-les-Alpilles, Paradou et Fontvieille. 170 hectares au total sont concernés.
Une végétation trop dense appauvrit la richesse biologique. Le petit gibier (perdrix et lapins) ainsi que les reptiles ne s'y développent pas, préférant les milieux ouverts de type garrigue ou pelouse. En outre, parmi les espèces concernées par le LIFE, certaines nichent au sol (passereaux) dans des terrains dégagés.

Débroussaillement © PNRA

Le débroussaillement par broyage est effectué en mosaïque, c'est-à-dire de façon alvéolaire, en conservant les plus beaux arbres, avec une hétérogénéité dans la hauteur des végétaux tout en dégageant les espaces trop denses. Rappelons que ces travaux ont également un intérêt majeur dans la lutte contre les incendies de forêt puisqu'ils diminuent la quantité de matière combustible. Ces zones seront par la suite pâturées pour maintenir les milieux ouverts, un exemple de synergie entre biodiversité et activités humaines.

La sensibilisation du public

L'accès au massif forestier en 2015

Du 1er juin au 30 septembre l'accès au massif forestier est réglementé par arrêté préfectoral pour la sécurité de tous et la préservation des sites sensibles. Chaque jour, le massif est classé en orange (accès autorisé), rouge (accès autorisé le matin de 6h à 11h) ou noir (accès interdit) en fonction des conditions météorologiques et de l'état de sécheresse de la végétation.
Le Parc naturel régional des Alpilles a recruté en 2015 16 APSIF, assistants de prévention et de surveillance des incendies de forêt, en contrat saisonnier pour une durée de 3 mois, du 15 juin au 15 septembre, ainsi qu'un chef d'équipe pour une durée de 5 mois. Il s'agit pour le Parc des Alpilles de la 8e édition de cette opération « jeunes en forêt » initiée par le Conseil régional.
Présents 7j/7 de 9h à 18h sur le terrain, leur action s'est concentrée sur les lieux emblématiques et portes d'entrées du massif forestier tels que le lac du Peiroou, le moulin de Daudet ou encore les grottes de Calès. Ils sont également présents dans les villes et villages du territoire, sur les marchés, dans les campings ou les manifestations culturelles et sportives, et sont directement au contact avec les plus jeunes par l'organisation d'animations ludiques autour de la DFCI dans les centres aérés.

Plus de 30 000 personnes ont été sensibilisées pendant la période estivale 2015 et plus de 400 000 personnes depuis la mise en place du dispositif en 2006.

APSIF © PNRA

Le dispositif APSIF c'est aussi :

- La mise en place d'un recrutement local et la participation du Parc naturel régional aux forums opportunité emploi (Châteaurenard, Saint-Rémy-de-Provence), en partenariat avec les missions locales et les relais emploi du territoire.
- L'élaboration en amont de la saison du programme d'actions avec les partenaires et les communes pour fixer les lieux privilégiés et harmoniser les interventions avec les autres acteurs DFCI (ONF, FORSAP, CCFF, etc.)
- Trois jours de formation sur le territoire, les missions du Parc, l'enjeu DFCI et PSC1 (premiers secours) avec l'aide de nos partenaires (ONF, SDIS, CCFF, gendarmerie, etc.).
- L'organisation de 10 demi-journées d'animation dans les centres aérés pour 150 enfants âgés de 3 à 12 ans (Arles, Mouriès, Eyguières et Paradou).
- La sensibilisation par la création d'outils pédagogiques : création en 2015 d'un jeu de l'oie, le jeu des défis, pour les 6-9 ans sur le thème de la DFCI, 1 jeu de piste pour les enfants de 4 à 7 ans.
- Des actions de sensibilisation et de communication grand public à Estiv'Halles à Fontvieille et à Terroir des Alpilles à Saint-Rémy-de-Provence.
- Le recueil de données statistiques via un questionnaire afin d'analyser la fréquentation du massif : origine géographique, mode de circulation, connaissance de la réglementation, etc.
- La mise en place de patrouilles à vélos pour accéder aux sites les plus reculés du massif.
- Une représentativité du Parc sur le terrain grâce à des agents « ambassadeurs » des valeurs du Parc qui informent et sensibilisent les visiteurs au risque incendie, à la réglementation concernant la circulation dans le massif, au rôle et aux missions du Parc ou encore les informent des évènements culturels et festifs du territoire (distribution de la plaquette « Envie de Balades »).

Les agents ont eu l'occasion de présenter leurs missions dans le cadre d'une interview de France 3 Provence-Alpes le vendredi 24 juillet 2015.

La formation des responsables locaux

Plusieurs formations à destination des élus du territoire ont été organisées en 2015 :

> 1 journée de formation pour les élus en charge de la forêt ;
> 1 journée de formation sur les obligations légales de débroussaillement ;
> 1 journée de formation sur la certification PEFC, Programme de reconnaissance des certifications forestières, label environnemental visant à promouvoir et à certifier la gestion durable des forêts ;
> 1 journée de formation sur la Charte forestière du territoire, document de gestion et de planification pour une gestion durable de la forêt.

La forêt, un atout de développement local

En complément de la DFCI qui protège et défend le massif des Alpilles contre les feux de forêt, la CFT, **Charte forestière du territoire**, devrait voir le jour dans les prochaines années. Ce document d'orientation à pour objectif de développer des actions sur le mode de la contractualisation pour la gestion et la valorisation des différentes utilisations locales des forêts et du bois :

> Tourisme en forêt ;
> Valorisation de la filière bois - Exploitation ;
> Certification ;
> Préservation de la biodiversité forestière ;
> Etc.

Comme la DFCI, le Parc naturel régional des Alpilles animera et coordonnera les actions mises en place dans le cadre de la CFT.

© PNRA
Photo page suivante : Plaine au pied d'Eygalières © PNRA

L'aménagement du territoire

L'aménagement du territoire, la qualité de vie et le foncier

L'aménagement du territoire est au cœur du projet de territoire du Parc naturel régional des Alpilles, et l'accompagnement des collectivités constitue l'une des missions phares du Parc.

Préserver le cadre de vie, les paysages, l'empreinte typique de nos villages tout en inscrivant le territoire dans la modernité, sans renier notre héritage, est l'ambition commune partagée par tous les membres du syndicat mixte.

Au titre de sa mission, le Parc naturel régional des Alpilles offre une expertise professionnelle aux collectivités territoriales. Appréhender les projets d'aménagement, maîtriser la publicité, accompagner l'élaboration des documents d'urbanisme sont autant d'exemples concrets sur lesquels le Parc est amené à intervenir de façon plus ou moins prégnante selon les attentes et les besoins.

Sa connaissance du terrain, des acteurs, et son approche pluridisciplinaire, confèrent au Parc naturel régional des Alpilles une vision globale des enjeux, garante de la cohérence d'ensemble et de l'unité dans ce territoire.

Panneaux publicitaires : améliorer la lisibilité pour une meilleure visibilité

La protection du paysage est une valeur fondatrice du Parc naturel régional des Alpilles. Mais au-delà de ce souci constant de préserver une nature unique par sa beauté et sa fragilité, le paysage est considéré également comme une ressource économique pour les activités qui y sont installées. Ainsi, le Parc œuvre à la valorisation de ce paysage, sans lequel les Alpilles seraient un territoire ordinaire. La lutte contre la prolifération de la publicité mais aussi la valorisation des activités et l'harmonisation des enseignes et des dispositifs de communication autorisés sont des actions emblématiques du Parc.

2015 a été l'année d'aboutissement d'un dossier majeur démarré dès 2010 concernant la réglementation de l'affichage publicitaire et de la signalétique sur le territoire. La loi Grenelle II de juillet 2010 est entrée en vigueur en juillet 2015 concernant, entre autres, l'interdiction des pré-enseignes dérogatoires, jusqu'ici autorisées pour signaler toute activité utile aux personnes en déplacement. L'objectif est de protéger le cadre de vie et le patrimoine des espaces ruraux et périurbains en réduisant la pollution visuelle.

Le Parc naturel régional des Alpilles accompagne les communes dans la mise en application de cette loi mais constitue également une force de propositions, offrant des alternatives aux enseignes et pré-enseignes traditionnelles et participant ainsi au maintien et au développement de l'activité économique locale.

© PNRA

© PNRA

Le mémento de la réglementation

Sur le territoire d'un Parc naturel régional, la publicité est interdite. Concernant les pré-enseignes (indication de direction ou de distance, située à moins de 5 km de l'activité), depuis le 13 juillet 2015, seuls sont autorisés les affichages indiquant : les monuments historiques ouverts au public, les activités culturelles, les activités de production et de ventes de produits du terroir et les opérations temporaires et manifestations exceptionnelles (dans la limite de 2 ou 4 panneaux respectant un certain nombre de prescriptions). Les enseignes commerciales sur le lieu de l'activité sont réglementées et soumises à demande d'autorisation.

- Le Parc naturel régional des Alpilles a conçu en collaboration avec le Conseil d'architecture, d'urbanisme et d'environnement (CAUE 13), **un guide des enseignes et devantures « Se signaler dans les Alpilles, enseignes et devantures »**. Édité à 1600 exemplaires, ce guide complet permet aux professionnels, commerçants, artisans, agriculteurs de signaler leurs activités de façon qualitative et attrayante, dans un contexte bâti ou naturel et dans le respect de la réglementation.
- Le Parc a également réalisé un site internet : sesignalerdanslesalpilles.com
  Ce site s'adresse à tous les publics intéressés par les questions d'affichage publicitaires. Il présente un état actualisé de la règlementation (suite à la loi « Grenelle II ») et donne des recommandations sur les procédures et bonnes pratiques à respecter sur chaque commune, suivant qu'elle dispose d'un Règlement local de publicité ou non. Enfin, il offre en téléchargement la charte, le guide sur les enseignes et de nombreux autres documents, notamment juridiques, utiles aux institutionnels comme aux particuliers.

Le Parc réalise des outils d'accompagnement à la mise en œuvre de projets

- En 2015, le Parc naturel régional des Alpilles a élaboré en concertation avec les communes, **la Charte de l'affichage publicitaire et de la signalétique dans le Parc naturel régional des Alpilles**. Ce document vise à informer l'ensemble des acteurs concernés, publics et privés, sur les aspects réglementaires et opérationnels.

La Charte de l'affichage publicitaire et de la signalétique dans les Alpilles :

- Rappelle et explique la réglementation nationale dans les parcs naturels régionaux ;
- Propose une harmonisation des dispositifs autorisés ;
- Présente le Règlement local de publicité et sa procédure d'élaboration ;
- Donne les informations réglementaires et les recommandations pour les enseignes, les pré-enseignes, les dispositifs temporaires et l'affichage libre ;
- Informe sur les dispositifs alternatifs de type SIL et RIS ;
- Informe sur les procédures réglementaires de mise en conformité des panneaux ;
- Propose des modes d'emplois et des modèles de courriers.

Le soutien aux activités économiques

La Loi Grenelle II ayant donné le cadre réglementaire de l'affichage publicitaire, le Parc naturel régional des Alpilles propose d'aider à organiser sur le territoire la mise en place d'une signalétique efficace et harmonieuse. Le Parc, les communes et le Département doivent travailler de concert pour créer une nouvelle signalétique urbaine et interurbaine plus lisible, valorisant les activités et parfaitement intégrée dans le paysage.

- En 2015, une série de réunions dans les collectivités a été organisée afin d'assister les communes et de mettre en œuvre de façon pratique la mise en conformité des panneaux sur leur territoire. De façon générale, le Parc anime et coordonne les réflexions et les actions des communes dans leur stratégie de mise en œuvre de la charte de l'affichage publicitaire dans les Alpilles.
- Le Parc propose d'autres solutions techniques pour signaler les activités économiques. Conformément aux prescriptions de la loi, les collectivités locales ont la possibilité de déployer sur le territoire des SIL, signalisation d'information locale (signalisation routière sous forme de réglettes) et des RIS, relais d'information service (mobilier urbain avec informations à caractère commercial). Le Parc assure entre autre le lien avec le Conseil départemental engagé également dans une démarche de SIL.

Le saviez-vous

Le Parc met en place tous les mois des permanences avec l'Architecte des bâtiments de France afin de faciliter l'échange avec les porteurs de projets et de trouver des solutions consensuelles d'intégration paysagère et architecturale dans un environnement protégé.

Action du Réseau Parcs naturels régionaux de Provence-Alpes-Côte d'Azur

- En coopération avec les parcs de Camargue et du Luberon, le Parc des Alpilles œuvre à la redéfinition et à l'harmonisation des panneaux autorisés sur l'ensemble du territoire pour une nouvelle image commune. Cette continuité territoriale de la signalétique permettra d'indiquer plus efficacement aux visiteurs les itinéraires et sites remarquables sur les trois parcs.

L'URBANISME

Le Parc, un allié dans l'élaboration de vos projets

Le Parc sensibilise et conseille au quotidien tous les acteurs du territoire, publics ou privés, grâce notamment à l'ouvrage **« Habiter les Alpilles » réalisé en 2013 en collaboration avec le CAUE 13**. Ce guide illustré présente les caractéristiques endémiques de la construction et de l'aménagement du territoire dans les Alpilles.
Systémique de nos villages, typologie des formes et des matériaux, inscription du bâti dans un environnement méditerranéen, ce dictionnaire du « bien habiter » en Provence nous montre également les dérives de l'urbanisme moderne. Particuliers, entreprises de construction, collectivités territoriales, ce document s'adresse à tous.

L'accompagnement à l'élaboration des documents d'urbanisme

En parallèle, le Parc poursuit sa mission de conseil et d'accompagnement dans la réalisation des documents d'urbanisme des communes dans une volonté de démarche concertée partagée.
En effet, le Parc naturel régional des Alpilles est un outil d'accompagnement des collectivités sur un certain nombre de projets et en particulier sur l'élaboration de leurs documents d'urbanisme, les PLU relevant de la compétence communale et les SCOT (schéma de cohérence territoriale), d'intercommunalités diverses. A ce titre, l'équipe du Parc est à même d'aider les communes à affiner leur projet et leur déclinaison réglementaire tout en favorisant la compatibilité de leur document avec la Charte, projet de territoire des 16 communes adhérentes.

Le Parc a accompagné de manière très rapprochée un certain nombre de communes dans l'élaboration de leur document d'urbanisme, que ce soit en phase de démarrage comme pour la **révision du PLU du Paradou** (assistance en ingénierie, cahier des charges, consultation, choix du prestataire), ou comme à **Aureille sur sa procédure de modification** ou en fin de procédure à **Fontvieille sur la phase des orientations d'aménagement et de programmation et du règlement**, ou permettant à d'autre d'appréhender un arrêt de leur PLU de manière sereine comme à **Mas-Blanc-des-Alpilles**.

Les étapes de l'élaboration d'un plan local d'urbanisme :

- La prescription ;
- Les études et l'instruction :
  - Notification aux personnes publiques associées dont le Parc naturel régional, le Département et la Région ;
  - Réalisation d'un diagnostic et élaboration d'un projet d'aménagement et de développement durables (PADD) ;
  - Débat du PADD en Conseil municipal ;
  - Réalisation du règlement et des pièces graphiques qui viennent décliner le PADD ;
  - Arrêt du projet PLU ;
  - Avis des personnes publiques associées ;
  - Enquête publique.
- L'approbation.

Vue sur Aureille © PNRA

Niveaux d'avancement des PLU en 2015

COMMUNES	DÉCISION DE L'ÉLABORATION DU PLU	NIVEAU D'AVANCEMENT	MISSION DE TRANSCRIPTION DE LA DIRECTIVE PAYSAGÈRE DES ALPILLES* ASSOCIÉE	IMPLICATION DU PNRA
Eyguières	2004 puis 2014	Projet arrêté par le Conseil municipal et enquête publique effectuée. En cours d'instruction avant approbation. Bureau d'étude : Baur	oui	Avis sur modifications en 2013
Saint-Martin de Crau	Antérieur à la création du PNRA	Reprise du PLU en 2015		Avis en 2007 et 2013
Le Paradou	2014	Révision du PLU prescrite en 2015. Phase de débat du PADD. Bureau d'étude : AVT	Oui en 2015	Accompagnement de la commune en 2015 : réunions préalables à la procédure de lancement du PLU, établissement du cahier des charges, des pièces de la consultation avec la commune, aide au choix du prestataire, accompagnement des étapes d'élaboration et des phases de concertation. Réunion porter à connaissance entre le Parc et la commune en 2015.
Mouriès	2009 puis 2015	Arrêt approuvé mais non adopté. Reprise générale du PLU prescrite en 2015	en 2013	Plusieurs réunions avec la nouvelle municipalité sur les options envisagées (modification).
Sénas	Fin 2009 puis 2015	Arrêt prononcé, non adopté, reprise du PLU - Arrêt du projet prévu mi février 2016. Bureau d'étude : Adel SFI	non	Accompagnement de la commune sur le PLU en lien avec l'élaboration d'un règlement local de publicité (préalable aux réunions de personnes publiques associées).
Fontvieille	Février 2010	Phase règlementaire. Réunion Personnes Publiques associées en mars 2016. En vue de l'arrêt. Bureau d'étude : SOGREAH	en 2012	Échanges PNRA-Commune préalables aux réunions de PPA en particulier sur les orientations d'aménagement et de programmation. Réunion d'équipe Parc-Bureau d'étude-commune pour porter à connaissance en 2014. + Porter à connaissance écrit en 2011.
Saint-Rémy-de-Provence	2010	Phase règlementaire, reprise partielle. Bureau d'étude : AVB	en 2011	Accompagnement au démarrage de la procédure en 2012, 2013, 2014. Porter à connaissance en 2011. Accompagnement avec une approche environnementale de l'urbanisme (AUE)
Maussane-les-Alpilles	2005, puis 2015	Reprise générale, prescrite en 2015, phase PADD. Bureau d'étude : Citadia.	en 2011	Réunion Parc-commune-bureau d'étude pour porter à connaissance.
Lamanon	2004	Volonté de reprise. Bureau d'étude : Verdi	en 2013	
Tarascon	Été 2009	Phase PADD, après suspension liée au plan de prévention du risque inondation (PPRI). Bureau d'étude : Atelier Marino	en 2011	Avis sur la réunion de PPA.
Saint-Etienne du Grès	Décembre 2009	En groupement de commandes avec la commune de Mas-Blanc-des-Alpilles. Arrêt prochainement du projet. Bureau d'étude : AVT	en 2011	Accompagnement au démarrage : réunions préalables, rédaction du cahier des charges et du dossier de consultation des entreprises, choix du bureau d'étude, Accompagnement avec une approche environnementale de l'urbanisme (AUE), Réunion Parc-commune-bureau d'étude pour porter à connaissance. Coordination et mise en place par le Parc du groupement de commande avec Mas-Blanc-des-Alpilles

COMMUNES	DÉCISION DE L'ÉLABORATION DU PLU	NIVEAU D'AVANCEMENT	MISSION DE TRANSCRIPTION DE LA DIRECTIVE PAYSAGÈRE DES ALPILLES* ASSOCIÉE	IMPLICATION DU PNRA
Mas-Blanc des Alpilles	Décembre 2009	En groupement de commandes avec la commune de Saint-Étienne du Grès. Arrêt le 5 novembre 2015 Bureau d'étude : AVT	en 2013	Idem Saint-Étienne du Grès
Orgon	Janvier 2010	Changement de bureau d'étude en 2015. En phase de PADD. Bureau d'étude : Lacroze et Akene	en 2013	Accompagnement pour réunions préalables, rédaction du cahier des charges et du dossier de consultation des entreprises, choix du bureau d'étude, assistant à maîtrise d'ouvrage, notamment changement de prestataire. Porter à connaissance du Parc.
Aureille	Janvier 2010	En phase de PADD, après modification et diagnostic participatif. Bureau d'étude : AVT	en 2013	Accompagnement avec une Approche Environnementale de l'Urbanisme (AUE), réunions préalables, cahier des charges et du dossier de consultation des entreprises, choix du bureau d'étude, assistant à maîtrise d'ouvrage, modification, accompagnement éco-quartier, suivi à toutes les étapes. Réunion porter à connaissance Parc-bureau d'étude.
Les Baux-de-Provence	2010	En phase de diagnostic et début de PADD. Bureau d'étude : ELAN et biotope	en 2011	Travail de 2010 à 2014, sur la directive paysagère des Alpilles, sur la fréquentation touristique (avec la CCI) et sur les stationnements (CAUE13), puis sur une étude urbaine et paysagère avec le CAUE13, recherche de financement, étude finie en juin 2014. Porter à connaissance en 2015.
Eygalières	2014	Diagnostic en cours. Bureau d'étude : AVT	en 2011	Parc a disposition de la commune pour apports.

Vue sur Saint-Rémy-de-Provence © Mairie de Saint-Rémy-de-Provence

** Document de rang supérieur au PLU, issu de la loi du 8 janvier 1993 et approuvé par décret du Ministère de l'Écologie et du Développement durable n° 2007-21 du 4 janvier 2007. Le périmètre de la DPA couvre environ 35 000 hectares et dix-huit communes, dont 2 hors territoire Parc.*

Le Parc naturel régional, partenaire incontournable des collectivités

Si le Parc a bien un rôle de proximité et de facilitateur, il n'en doit pas moins également donner des avis sur différents documents définis par la loi*. Il doit être associé à l'élaboration des SCOT et des PLU, puisque ceux-ci doivent être compatibles avec les orientations et les mesures de la Charte. À ce titre, comme les autres personnes publiques associées, le Parc émet un avis sur les documents d'urbanisme qui lui sont présentés.
Son statut, son positionnement sont complexes et singuliers dans la sphère des personnes publiques associées (PPA). Aussi, en 2015, le Parc a travaillé sur les modes opératoires visant à mettre en place une procédure systématique d'élaboration d'avis institutionels officiels propre au Parc des Alpilles.

L'élaboration du SCOT (Schéma de cohérence territoriale) : comme le prévoit la loi ALUR du 24 mars 2014, le Parc naturel régional des Alpilles travaille avec le syndicat mixte du Pays d'Arles, porteur du projet, pour transposer les dispositions pertinentes de sa charte dans le SCOT du Pays d'Arles en cours d'élaboration et qui doit être approuvé début 2017. A terme, le SCOT va devenir le document de référence pour les PLU.

L'Observatoire photographique des paysages : la mémoire des paysages

Un observatoire photographique du paysage est un ensemble de photographies d'endroits précis, prises à intervalle de temps régulier afin de suivre et de comprendre l'évolution des paysages.
Le Parc des Alpilles poursuit le travail débuté en 2010 avec la création de l'Observatoire photographique des paysages, avec 50 photographies pour suivre sur le long terme ces paysages dans leur diversité et leur évolution. Après une première reconduction de la campagne photographique en 2013, le Parc a travaillé en 2015 sur la mise en place de la deuxième reconduction prévue en 2016.
2015 a également été l'occasion d'une exposition sur l'Observatoire photographique des paysages, Paysages sensibles, photographies d'un territoire habité, au musée des Alpilles à Saint-Rémy-de-Provence (du 13 mai 2014 au 31 décembre 2015).

Plus d'informations sur : www.alpilles-paysage.fr

Saint-Rémy-de-Provence © S. Duffard

***NB : Au titre du code de l'environnement et du code de l'urbanisme, les parcs naturels régionaux doivent émettre des avis concernant, entre autres :**

- Le Schéma départemental d'action de protection et d'aménagement des espaces agricoles et naturels périurbains ;
- Le Schéma régional éolien ;
- Le Plan départemental des espaces, sites et itinéraires relatifs aux sports de nature ;
- Le Plan départemental des itinéraires de randonnée motorisée ;
- Le Schéma départemental de gestion cynégétique ;
- Le Schéma régional de développement du tourisme et des loisirs.

Concilier patrimoine naturel et activités humaines

Une présence non maîtrisée de l'homme dans les espaces naturels peut avoir un impact fort sur les paysages, détériorer la flore, déranger la faune et détruire les milieux.

La loi du 3 janvier 1991 réglemente la circulation des véhicules à moteur dans tous les espaces naturels, qu'ils soient classés ou non, puisqu'elle n'est autorisée que sur les voies ouvertes à la circulation publique, à l'exception des ayants droit.

Le Parc naturel régional des Alpilles agit au quotidien pour favoriser une fréquentation respectueuse des sites sensibles. L'objectif n'est pas de proscrire totalement la circulation dans le massif mais de gérer de façon qualitative les différentes formes de fréquentation des zones naturelles. Que l'on soit à pied, à vélo ou motorisé, il est important de faire attention à la nature exceptionnelle des Alpilles, particulièrement sensible à la présence humaine.

La protection est nécessaire, l'éducation est primordiale. Le travail du Parc consiste également à informer les utilisateurs sur les caractéristiques environnementales spécifiques du massif des Alpilles : les espèces protégées, les particularités des milieux naturels, sont autant d'éléments fondamentaux à transmettre au public pour lui faire prendre conscience de la richesse du territoire.

Maîtriser l'essor des loisirs motorisés en espaces naturels

Le conseil et l'accompagnement

En application de la loi du 3 janvier 1991, le Parc apporte son expertise et accompagne les collectivités à réglementer la circulation des véhicules motorisés dans les espaces naturels, selon leurs degrés de sensibilité et les enjeux identifiés. Cela passe notamment par le recensement et l'identification des chemins ruraux du territoire, puis par la rédaction d'arrêtés municipaux fixant les règles de circulation sur les voies et chemins.

Le Parc tient à disposition des communes de nombreux outils méthodologiques et pratiques :

- Des documents cartographiques
- Des informations juridiques
- Des documents types (arrêtés)

Mise en place d'aménagements de contention

Au total, **550 poteaux** et **96 chicanes** ont été installés en 2015 aux abords des chemins, sentiers et autres accès au massif des 16 communes du Parc. Ce dispositif est une application concrète du schéma de la fréquentation des espaces naturels des Alpilles réalisé par le Parc en 2012.

En complément : en 2014, **16 RIS (relais d'information service) « Circulation motorisée »** indiquant la réglementation s'appliquant dans les Alpilles ont été installés dans les lieux les plus fréquentés aux abords du massif, ainsi que 38 panneaux réglementaires B7b (interdiction d'accès à tous les véhicules à moteur).

Aménagements © PNRA

RIS. © PNRA

Le Parc informe et sensibilise le public

Les supports d'information

Parallèlement à l'information du public sur la circulation des véhicules motorisés, le Parc des Alpilles a déployé sur le territoire une série de 17 RIS « Nature » visant à améliorer l'accueil, l'information et la sensibilisation du public. Installés aux principales aires d'accueil du massif, aux points de départ des randonnées, dans les communes de Saint-Rémy-de-Provence, Tarascon, Orgon, Eygalières, Mouriès et Aureille, ces relais d'information service présentent à l'aide d'une cartographie le lieu, les itinéraires de découverte, la faune et la flore.
L'ensemble de ce dispositif permet également de signifier aux visiteurs qu'ils se trouvent dans un parc naturel régional.

Un dispositif complémentaire de panneaux routiers permettant de signaler l'accès aux sites nature et les activités associées, a également été pris en charge par le Parc.

Le programme LIFE participe à l'organisation de la fréquentation dans le massif

Le programme LIFE des Alpilles contribue au programme d'aménagement de sentiers balisés dans les secteurs à enjeux particuliers d'oiseaux comme les Opies (Aureille, Saint-Martin-de-Crau et Eyguières), le plateau de la Caume avec les vallons Saint-Clerg et Valrugues (Saint-Rémy-de-Provence), le Mont-Valence et le Mont-Paon (Fontvieille), ainsi que deux sablières sur la commune de Mouriès. Certains sites sont très fréquentés et les marcheurs circulent de façon anarchique et désordonnée, dérangeant les espèces sensibles et détruisant leurs habitats.
Cette action prévoit de contenir la circulation sur des sentiers clairement identifiés et de supprimer les cheminements sauvages grâce à un dispositif de panneaux, de balisage et de mise en défens.
Le travail mené en 2015 a permis de dresser un état des lieux et d'identifier les sites les plus sensibles. La mise en place de ces aménagements est prévue en 2016.

Les manifestations sportives en zone naturelle

Ce que dit la réglementation

Toute manifestation sportive en espace naturel, classé ou non, doit être déclarée en préfecture.
Les manifestations sportives impliquant un classement final doivent faire l'objet d'une demande d'autorisation.

Chaque année, environ *trente manifestations sportives* font l'objet d'une déclaration ou demande d'autorisation nécessitant pour la plupart une évaluation des incidences au titre de Natura 2000.

L'accompagnement des organisateurs de manifestations sportives

Le Parc naturel régional des Alpilles est à la disposition des organisateurs de manifestations sportives à chaque phase de l'organisation de leur évènement.
Le Parc facilite les démarches des responsables en mettant en ligne toute la documentation nécessaire pour mener à bien leur projet : règlementation en vigueur, formalités à accomplir, documents de préconisations et de sensibilisation et cartographie.
https://drive.google.com/folderview?id=0B1Xm9yLtY8ocMkM0TG5vUGtYelk&usp=sharing

Toutes les manifestations sportives organisées en zone Natura 2000 doivent au préalable faire l'objet d'une évaluation des incidences afin de vérifier la compatibilité du projet avec les objectifs de conservation des sites. Cette évaluation doit déterminer si l'évènement peut avoir un effet significatif sur les espèces végétales et animales ayant justifié la désignation du site. Le Parc est amené à émettre un avis concernant ces évènements.

Le Parc est également régulièrement sollicité par les communes ou porteurs de projets privés pour les conseiller et les accompagner dans l'installation d'activités de pleine nature. Plusieurs exemples ont ces derniers mois fait l'objet d'une étude du Parc : Airsoft à Mouriès, circuit VTT à Eygalières, parapente à Eyguières ou encore projets de circuits de randonnées avec les offices de tourisme du territoire, Bouches-du-Rhône Tourisme et le Conseil départemental des Bouches-du-Rhône pour le plan départemental des itinéraires de promenades et de randonnées.

Compteur Caume GR6 © PNRA

Le saviez-vous :

Souriez ! Vous êtes comptés

L'observatoire de la fréquentation des espaces naturels : chaque année, le Parc fait les relevés et assure l'entretien d'un dispositif de compteurs automatiques de la fréquentation installés sur le territoire depuis 2010. 15 sont installés aux endroits les plus fréquentés du Parc sur les communes de Saint-Rémy-de-Provence, Lamanon, Tarascon, Orgon, Mouriès, Eygalières, Aureille et Saint-Étienne du Grès.

Afin d'accompagner les organisateurs de manifestation qui souhaitent s'investir dans une démarche éco-responsable et réduire les impacts négatifs de leur évènement sur l'environnement, le Parc des Alpilles met gratuitement à leur disposition un « Pack Eco-Manifestation » constitué de poubelles de tri, de containers à verre, de seaux à bio-déchets, de cendriers et d'outils d'information et de sensibilisation. Adaptés à des manifestations de 2000 personnes maximum, cet éco-pack a été confié au Parc par le Conseil régional de Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Aménagement durable du territoire

ERDF, partenaire du Parc

Le Parc naturel régional des Alpilles est à l'initiative du projet d'enfouissement de la ligne haute tension d'ERDF, Électricité Réseau Distribution France, qui traverse le plateau de la Caume et le vallon de Valrugues sur la commune de Saint Rémy-de-Provence, site faisant l'objet d'un arrêté préfectoral de protection de biotope (APPB). L'objectif de ce travail collaboratif est de définir le tracé le moins impactant au regard des contraintes techniques et financières.

Le projet d'enfouissement de la ligne HT de La Caume-Valrugues est inscrit dans la charte de partenariat 2015-2018, signée entre le Parc des Alpilles et ERDF à l'occasion de la Fête du Parc le 27 septembre 2015.

Extrait de la charte de partenariat :
ARTICLE 4 - PROJET D'ENFOUISSEMENT DE LA LIGNE HAUTE TENSION AERIENNE DE LA CAUME-VALRUGUES
Le projet consiste à déposer la ligne haute tension aérienne 20 000 volts avec remplacement par des câbles enterrés. En effet, cette ligne est un point noir dans un site protégé par la Directive de protection et de mise en valeur des paysages des Alpilles, le site inscrit du plateau des Antiques, mais aussi un point noir environnemental avec la présence de l'Aigle de Bonelli.

En 2015, le Parc a animé et piloté ce projet : tour de table financier, analyse des tracés possibles, mise en évidence des procédures réglementaires à mettre en œuvre, etc. Cette véritable mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage a permis de déposer un dossier auprès des financeurs début 2016 avec la perspective des travaux d'enfouissement réalisés fin 2016.

A noter :
Le Parc des Alpilles a engagé avec RTE, gestionnaire du réseau de transport d'électricité, des discussions pour formaliser un futur partenariat. De nombreux contacts ont été pris en 2015 afin d'aboutir à une convention similaire à celle signée avec la Fédération des parcs naturels régionaux de France depuis 2010, dans le but de favoriser la compréhension et la connaissance réciproques des enjeux respectifs des parties.

Le Parc des Alpilles, un partenaire incontournable dans la protection de l'environnement

Afin de veiller au respect des objectifs de sa Charte, le Parc naturel régional des Alpilles est présent au sein de plusieurs instances de contrôle :

> Conformément à l'arrêté préfectoral d'autorisation d'exploitation des carrières en exploitation d'**OMYA** (Orgon) et de **Lafarge** (Sénas), et compte-tenu de la sensibilité des sites, le Parc naturel régional des Alpilles participe aux 2 comités de suivi qui se réunissent au moins une fois par an afin de veiller au respect de l'environnement.

> **Le COLAEN :** Le Parc naturel régional des Alpilles est membre du COLAEN, Comité opérationnel de lutte contre les atteintes à l'environnement pour la coordination judicaire départementale des polices de l'environnement afin de mieux répondre aux attentes de citoyens. Le comité se réunit 2 fois par an dans les tribunaux de grande instance du département à l'initiative des parquets.

L'accompagnement au développement économique et social

L'agriculture

L'agriculture a façonné les paysages des Alpilles au cours des siècles. Cette activité est encore aujourd'hui prédominante puisque les terres agricoles occupent la moitié de la superficie du territoire, soit près de 25 000 hectares. Avec environ 1 000* exploitations très diversifiées (olive, vigne, céréales, fruits et légumes, 24 domaines ou caves viticoles, près de 6 000 hectares de pâturage), l'agriculture dans les Alpilles est un secteur particulièrement dynamique et de grande qualité (AOP Coteaux d'Aix-en-Provence et Baux-de-Provence pour le vin, AOP huile d'olive de la vallée des Baux, divers AOC…). Près de 10 % de la population active travaille dans l'agriculture, c'est plus du double du niveau régional.**

Le Parc naturel régional des Alpilles, au travers de sa charte, considère l'agriculture comme la « clé de voûte » de ce territoire rural et met en œuvre de nombreuses actions de soutien. Au-delà des aspects paysager et économique, le Parc des Alpilles contribue au développement d'une agriculture durable respectueuse de l'environnement, compétitive et pourvoyeuse d'emplois.

Transmission des savoirs ancestraux, valorisation du pastoralisme et des pratiques agricoles alternatives, promotion des produits du terroir, maîtrise foncière, sont autant de domaines sur lesquels le Parc travaille quotidiennement avec ses partenaires.

L'agriculture : une composante majeure du territoire des Alpilles

Plus de 1 000 exploitations agricoles.
20 000 hectares cultivés et près de 6 000 hectares valorisés par le parcours pastoral.
10 % d'emplois agricoles (7 300 emplois en 2010).

Une agriculture de qualité :

Olives et huile : AOP Vallée des Baux, AOC Provence.
Vins : AOP Baux de Provence, Coteaux d'Aix-en-Provence, IGP Alpilles.
Élevage : IGP Agneau de Sisteron, AOP Taureau de Camargue.
IGP Miel de Provence et Riz de Camargue.
La Marque Parc pour les produits laitiers fermiers et la viande de cabri.

Des producteurs engagés dans l'agriculture biologique.

Une agriculture diversifiée : fruits, légumes, viande ovine, bovine, fromages, céréales, foin, miel, plantes aromatiques et médicinales…
Un éventail de modes de commercialisation très complet, des circuits ultra-courts aux marchés internationaux.
Une agriculture de territoire avec des exploitations à taille humaine qui contribuent à la biodiversité et à la qualité des paysages qui font son attractivité.

Photo page précédente : Ruches © PNRA - Marché d'Eygalières © PNRA

*Recensement général agricole 2010
**Insee 2009

Action du Réseau Parcs naturels régionaux de Provence-Alpes-Côte d'Azur

Les savoirs écologiques paysans

Le Parc des Alpilles contribue à la transmission des savoirs et savoir-faire locaux

Amorcé en 2012 à l'initiative de la Région auprès de 6 parcs de Provence-Alpes-Côte d'Azur dont le Parc des Alpilles, l'opération « Savoirs écologiques paysans » est un projet ambitieux visant à sauvegarder et faire connaître les pratiques et connaissances authentiques, fruits des particularités naturelles de territoires d'exception.
Porté par le Parc naturel régional de Camargue, chaque territoire a développé une thématique en fonction de ses spécificités. Pour le territoire des Alpilles, c'est la thématique de l'eau qui a été retenue, gravitant autour de l'irrigation et du drainage des terres. Le Parc de Camargue évoque quant à lui les pratiques alternatives de la culture du riz ; côté Luberon, les variétés de céréales sont au cœur du sujet de même que, l'arboriculture fruitière pour le Verdon et les Baronnies Provençales ou les prairies de fauche dans le Parc du Queyras.

Un livre pour partager

Cette initiative a permis de recueillir de nombreux témoignages sur les pratiques anciennes et actuelles empiriques, auprès des paysans et acteurs locaux du territoire.
Cette mine précieuse d'informations, rassemblée sous forme de fiches thématiques, dont 4 sur « La culture de l'eau dans les Alpilles », fera l'objet d'un livre publié par Acte Sud et d'un livre électronique produit par i-blio.com, dont la sortie est prévue courant 2016.

Un site web pour innover

Le site internet « La culture de l'eau dans les Alpilles » permet au grand public d'obtenir de nombreuses informations sur l'eau dans les Alpilles et les différentes formes sous lesquelles on la rencontre. L'objectif est de faire connaître cette culture de l'eau et le savoir organisationnel qui s'est bâti autour d'elle sur un territoire qui, naturellement, a dû se battre pour ne pas en manquer. Il rappelle également le rôle du citoyen vis-à-vis de cette ressource, que ce soit au niveau du comportement à adopter pour ne pas la gaspiller ou des obligations de chacun pour ne pas entraver sa circulation.

www.leaudesalpilles.com

Page d'accueil du site © PNRA

Un jardin pour comprendre

Le Parc, en partenariat avec l'association Arts de Vivre et le lycée professionnel de Saint-Rémy-de-Provence, contribue au développement d'un verger patrimonial à Boulbon, à proximité du Parc. Projet pédagogique et conservatoire, il s'attache à cultiver les variétés rustiques locales en agriculture biologique suivant les principes de l'agroécologie.
Plus de 300 arbres ont été sélectionnés suite à un travail de recherche bibliographique mené par l'association Arts de Vivre. La convention a été signée pour une durée de 8 ans avec le propriétaire du terrain, la plantation des arbres a commencé à l'automne 2015.
A vocation pédagogique, ce verger patrimonial sera dès 2016 le terrain de mise en œuvre de nombreuses activités : journées pédagogiques, sensibilisation des scolaires mais aussi greffe d'arbres au sein de l'exploitation du lycée agricole de Saint-Rémy-de-Provence et sessions de formation.
Le Parc des Alpilles a contribué au projet à hauteur de 75 % : achat des plants fruitiers et du matériel, travaux de mise en place.

Grainothèque © PNRA

Une grainothèque et des potagers-écoles pour sensibiliser

La réalisation d'un meuble installé au Lycée agricole de Saint-Rémy-de-Provence, pour accueillir la collection de graines issue des recherches bibliographiques effectuées par notre partenaire, Nathalie Fage ; puis la création de potagers dans cinq écoles sur les communes de Saint-Rémy-de-Provence et de Tarascon avec pour objectif l'éducation à l'environnement par la plantation, l'entretien et la récolte de leur potager mais aussi le réapprovisionnement de la grainothèque chaque année.

Les journées d'échange avec les agriculteurs

Dans le cadre du programme LIFE, une série de formations gratuites à destination des acteurs du monde agricole a été mise en place en 2015 par le Parc naturel régional des Alpilles. L'objectif de ces journées est de permettre les échanges entre agriculteurs, techniciens et le Parc. Il s'agit également de favoriser la mise en place de pratiques agricoles alternatives, économiquement viables. Une occasion précieuse de débattre de l'avenir de l'agriculture dans les Alpilles.

Cinq formations ont été proposées en 2015 :

- Application d'argile en oléiculture dans le cadre de la lutte contre la mouche de l'olivier le 09/06/2015 aux Baux-de-Provence et le 11/06/2015 à Fontvieille ;
- Le semis direct sous couvert et la gestion des intercultures en grandes cultures le 24/11/2015 à Fontvieille ;
- Pratiques agricoles et biodiversité du territoire le 27/11/2015 à Eyguières ;
- La gestion de l'enherbement en viticulture le 08/12/2015 à Sénas ;
- Le rôle des auxiliaires de culture et la réduction des produits phytosanitaires en arboriculture le 10/12/2015 à Saint-Étienne du Grès.

Formation © PNRA

Organisées en deux temps, une matinée théorique en salle et l'après-midi sur le terrain à la découverte d'exemples concrets, les sessions sont animées par des techniciens et des chercheurs dont l'ambition est :

- D'encourager les partages d'expérience entre agriculteurs des Alpilles ;
- De faire le lien entre agriculture et biodiversité ;
- D'identifier le rôle agronomique et écologique des structures paysagères comme les haies ou les bandes enherbées ;
- De mettre en avant les pratiques permettant le maintien d'une agriculture de qualité.

Chaque formation a rassemblé une quinzaine de participants aux profils très hétérogènes et a fait l'objet d'une évaluation sous forme de questionnaire afin de mesurer la pertinence et l'intérêt des formations proposées. Les résultats sont très positifs et démontrent que l'objectif de créer du dialogue pour penser l'agriculture de demain est pleinement atteint.

Les partenaires :

Région Provence-Alpes-Côte d'Azur et le Département des Bouches-du-Rhône, Chambre d'agriculture des Bouches-du-Rhône, DREAL (Direction régionale environnement aménagement logement), réseau Bio de Provence-Alpes-Côte d'Azur, CTIFL (Centre technique interprofessionnel des fruits et légumes), GRAB (Groupement de recherche en agriculture biologique), SIOVB (Syndicat interprofessionnel de l'olivier de la vallée des Baux), LPO (Ligue pour la protection des oiseaux), le LIFE des Alpilles, Natura 2000.

L'ÉLEVAGE : MAINTENIR UN PASTORALISME DYNAMIQUE ET ÉCONOMIQUEMENT VIABLE

Validation du premier Programme agro-environnemental et climatique des Alpilles (PAEC)

L'Union européenne conditionne l'attribution de certaines aides financières du second pilier « développement rural » de la politique agricole commune, les MAEC (mesures agroenvironnementales et climatiques) à la définition d'un PAEC qui doit répondre aux enjeux agro-environnementaux identifiés sur notre territoire et aux orientations de la stratégie régionale.
Depuis 2015, le Parc en est l'opérateur. A ce titre, il anime le programme et accompagne les agriculteurs dans leurs démarches auprès de la Direction départementale des territoires et de la mer (DDTM), qui instruit les dossiers d'aides.

Pour la campagne 2015, le Parc, en partenariat avec la Chambre d'agriculture des Bouches-du-Rhône et le CERPAM, a déposé auprès de la Région, autorité de gestion des fonds européens, une série de MAEC sur la thématique « Systèmes herbagers et pastoraux, logique de maintien de pratiques existantes » (PAC 2015-2020).
Une trentaine d'agriculteurs ont contractualisé pour une durée de 5 ans et pour un montant de 988 000 € d'aides directes en compensation des surcoûts entrainés par leur engagement (perte de revenu et/ou charges supplémentaires), financées par le Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER) piloté depuis 2015 par la Région.

© PNRA

Le PAEC des Alpilles comme plus largement le programme LIFE, traduit la volonté globale d'améliorer la gestion pastorale sur le territoire afin de favoriser la biodiversité tout en contribuant à la lutte contre les incendies.

Pour la campagne 2016, le Parc des Alpilles a répondu, en partenariat avec la Chambre d'agriculture des Bouches-du-Rhône, à l'appel à projet lancé par la Région, pour un avenant permettant d'ouvrir de nouvelles mesures aux autres filières du territoire non concernées par le PAEC validé en 2015 (arboriculture, oléiculture, viticulture et grandes cultures). Ces mesures visent la réduction de l'utilisation des produits phytosanitaires (notamment les herbicides), la gestion de l'enherbement des parcelles mais aussi des mesures ciblées pour la sauvegarde d'espèces menacées, comme l'Outarde canepetière. Pour mener à bien ce dossier, le Parc a organisé trois réunions avec les filières visées afin de leur présenter les différentes mesures, de mieux connaitre les pratiques sur le territoire et d'identifier les mesures les plus adaptées. Par la suite, un grand nombre d'agriculteurs a été contacté afin d'affiner les choix de mesures et de réaliser le budget prévisionnel. Potentiellement, plus d'une centaine d'exploitants sont concernés par ces nouvelles mesures. La Commission régionale agri-environnementale et climatique apportera sa réponse concernant ce projet porté par le Parc des Alpilles au courant du premier semestre 2016.

Par la suite, les porteurs de projets s'adresseront au Parc qui dispose d'une vision globale du dispositif sur son territoire et assure la liaison avec la Chambre d'agriculture qui instruit les dossiers.

Les POP, Plans d'occupation pastorale

La structuration des paysages en mosaïque alternant différents milieux ouverts (pelouses sèches), semi-ouverts (garrigues) et fermés (forêt) permet d'accueillir une grande diversité d'oiseaux concernés par le programme LIFE. Certains d'entre eux sont inféodés aux milieux ouverts et leurs habitats dépendent en partie de l'activité pastorale. Le maintien et la restauration de ces milieux ouverts est un enjeu majeur de gestion et de conservation de la diversité biologique du territoire des Alpilles.

Ainsi, 8 communes du Parc ont pu réaliser un plan d'occupation pastorale (POP), outil d'identification et de gestion, en vue de la réalisation d'actions concrètes sur le terrain :

- Restauration des milieux ouverts par des travaux de débroussaillement et pastoralisme : 170 hectares (fin 2015).
- Mise en place d'outils de gestion et d'entretien des milieux ouverts par du pastoralisme (à partir de 2016).

Ces huit POP concernent les communes d'Aureille, Fontvieille, les Baux-de-Provence, Maussane-les-Alpilles, Mouriès, Orgon, Saint-Étienne du Grès et Saint-Rémy-de-Provence : ils auront mobilisé au total près de 130 personnes à l'occasion de 9 réunions de concertation.
L'objectif général est de structurer, développer et valoriser le pastoralisme dans les Alpilles en tenant compte des différents enjeux territoriaux : biodiversité, DFCI, cynégétique, etc.
Les Alpilles ont de tous temps été parcourues par les bergers et leurs troupeaux faisant de cette forme d'élevage traditionnelle une activité économique majeure pour le territoire.

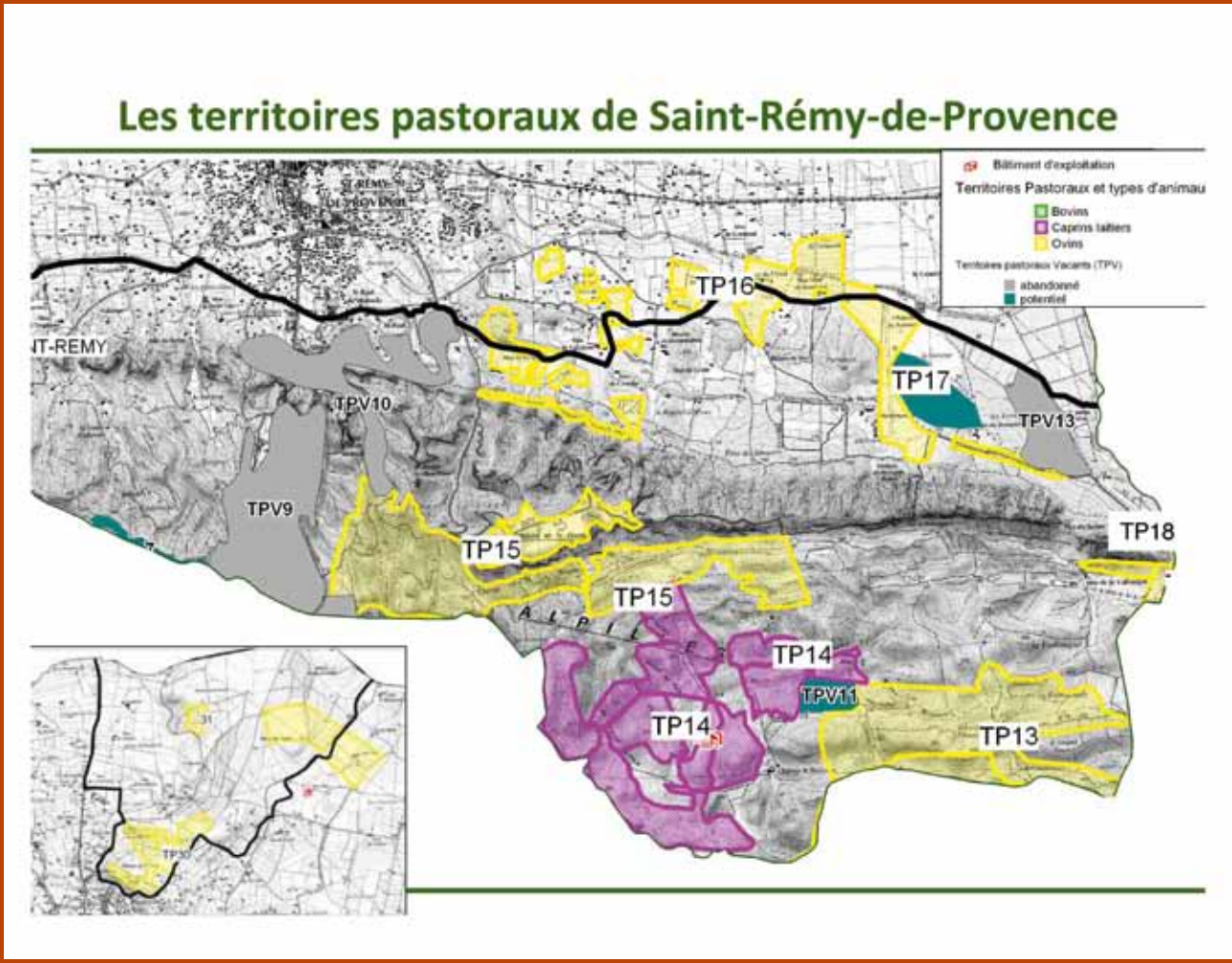

L'exemple ci-dessus de Saint-Rémy-de-Provence met en évidence les différents territoires pastoraux (TP) existants en 2015 et les formes d'élevage associées. D'autres secteurs, nommés territoires pastoraux vacants (TPV) ont été cartographiés afin de quantifier et de visualiser les possibilités de développement de cette activité.

© PNRA

Création de la commission pastoralisme

Après la dissolution du Syndicat intercommunal d'étude et de réalisation pour l'aménagement sylvo-pastoral du massif des Alpilles (SIERPASA) par l'État en décembre 2014, le Parc des Alpilles s'est engagé à poursuivre les missions pastorales en coopération avec le CERPAM par délibération de ses bureau et comité syndical. Ce syndicat, créé après les incendies de 1989 pour limiter la végétation combustible, le pastoralisme ayant disparu après le gel de 1956, avait permis de mettre en place sur le territoire 55 unités pastorales sur 6450 ha pâturés. Une commission dédiée au Pastoralisme, composée d'élus des 16 communes, a été constituée pour en prendre la suite.

Objectifs pour le territoire :

- Participer à la défense des forêts contre les incendies ;
- Maintenir les élevages sur le territoire (économie - social) ;
- Participer à la préservation de la biodiversité (environnement - paysage).

La Routo

Projet porté par la Maison de la Transhumance, la Routo est un itinéraire de randonnée transfrontalier ayant pour vocation de valoriser les métiers, les produits et le patrimoine de la transhumance. Ce chemin de Grande Randonnée rejoint Arles à Borgo San Dalmazzo en Italie. Le Parc naturel régional des Alpilles, traversé par la Routo, est intervenu sur trois volets dans le cadre d'un projet Leader :

© PNRA

- **Développement économique :** Travail avec les restaurateurs et les hébergeurs pour valoriser les produits liés à l'élevage transhumant. Création d'une plaque émaillée pour les partenaires ainsi qu'un présentoir en bois logoté. Mise en place de formations pour les professionnels.
- **La randonnée :** Le Parc a finalisé avec la contribution de la Fédération française de la randonnée pédestre le tracé du GR La Routo sur le territoire des Alpilles et a mis en place 5 boucles locales thématiques permettant de partir à la découverte des sites remarquables liés à l'activité pastorale. 5 dépliants de présentation ont été produits en supports des balades dans les Alpilles ainsi qu'un panneau de présentation de type relais d'information service à la Bergerie de la Romanière à Eyguières.

Du 16 au 20 décembre 2015, l'Association départementale pour le développement des actions de prévention des Bouches-du-Rhône a effectué un chantier d'insertion pour baliser le parcours du chemin de randonnée.

- **La sensibilisation :** Création de la mallette pédagogique « La Routo » pour les activités périscolaires en TAP ou extrascolaires en centres aérés.

Mise en place d'animations sur le thème du pastoralisme et de la transhumance dans 4 écoles dans le cadre du programme annuel d'éducation à l'environnement et au territoire, en partenariat avec l'association Chemin Faisan.
A noter également, l'organisation d'une soirée ciné-débat à Fontvieille en présence de 150 personnes, à l'occasion de la projection en avant-première du film « Comme un agneau » réalisé par Véronique Guillaud et Christophe Juggery. Ce documentaire relate un an de la vie d'une famille d'éleveurs ovins des Alpes-de-Haute-Provence.

Fromagerie Roumanille © PNRA

La Marque Produit du Parc

La Marque Produit du Parc naturel régional concerne les produits agricoles ou artisanaux, produits et transformés dans le respect des valeurs du Parc : un territoire, des hommes, un environnement préservé. Dans les Alpilles, ce label concerne pour l'instant les produits laitiers bovins et caprins, et la viande de cabri. Trois producteurs sont labellisés en 2015, deux autres devraient les rejoindre courant 2016.
Afin de soutenir les bénéficiaires de la Marque Produit du Parc, engagés dans une démarche de développement durable, le Parc a développé en 2015 une série d'outils de communication : déclinaison du label pour l'étiquetage, sacs en papier.

Les bénéficiaires de la marque Produit du Parc des Alpilles fin 2015 :

> GAEC Gillet à Aureille : fromage de chèvre, brousses et faisselles.
> Fromagerie Roumanille à Saint-Rémy-de-Provence : fromages de vache, yaourt, glaces.
> Bergerie de Loben à Orgon : fromages, yaourt, faisselle.

En parallèle, le Parc a initié une démarche de création de « Marque Parc Viande bovine » par :

> L'étude du potentiel sur le territoire du Parc ;
> L'élaboration d'une grille d'audit à destination des candidats.

Ce travail de concertation doit se poursuivre avant d'être validé par la Fédération nationale des parcs naturels régionaux qui, en 2015, a totalement remanié la marque, propriété du Ministère de l'Écologie, pour lui apporter plus d'efficacité.

La veille et l'animation foncière

En 2015, le Parc a poursuivi sa collaboration avec la Société d'aménagement foncier et d'établissement rural, SAFER, la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, le Département des Bouches-du-Rhône, la Communauté de communes de la Vallée des Baux, Terre de Provence Agglomération et les communes du territoire (à l'exception d'Eyguières) dans le suivi du foncier agricole non bâti afin de mobiliser cette ressource et lutter contre la spéculation foncière.

La convention de partenariat, signée pour trois ans, se termine en mars 2016. L'année 2015 a été l'occasion de faire le bilan de cette coopération aux multiples enjeux liés aux problématiques foncières du Parc.

Les interventions concrètes du Parc :

- A l'occasion d'une transaction concernant des zones agricoles ou naturelles de son territoire, les communes et le Parc peuvent demander une enquête à la SAFER en cas de suspicion de spéculation foncière ou de crainte du caractère non agricole du projet porté par l'acquéreur.
- Le Parc participe, aux côtés des organismes agricoles, au comité technique départemental et aux commissions foncières locales pour les rétrocessions des terres achetées après négociation ou préemptées par la SAFER. Son rôle est d'apporter son expertise territoriale pour les terres situées sur le territoire du Parc.

Depuis janvier 2015 :

Le Parc naturel régional a reçu **230 notifications de vente** (déclarations d'intention d'aliéner) parmi lesquelles **74 ont fait l'objet d'une demande d'enquête** émanant du Parc, des communes, de la SAFER ou du syndicalisme agricole (Confédération paysanne ou FDSEA). Ces enquêtes ont abouti à 27 dossiers de préemption par la SAFER :

> **14 préemptions en révision de prix** réalisées sur Fontvieille, Mouriès, Sénas et Eygalières dont 9 retraits de vente. Il n'y a jamais eu autant de révisions de prix sur le territoire du Parc naturel régional des Alpilles, de surcroît concentrées sur 4 communes du territoire.

> **13 préemptions au prix** réalisées sur Eygalières, Fontvieille, Mouriès, Saint-Rémy-de-Provence et Maussane-les-Alpilles.

La SAFER a réalisé sur le territoire du Parc 41 actes de rétrocession portant sur plus de 80 ha. Parmi eux, 16 rentrent dans le dispositif d'aide financière négociée par le Parc avec le Département des Bouches-du-Rhône, dans le cadre de la convention de partenariat, pour lutter contre le morcellement du foncier (9 ha au total). Cette aide concerne les ventes des petites parcelles d'un maximum de 24 000 € (aide à hauteur de 80 % du montant des frais d'acte notarié ou d'arpentage avec un plafond de 1 000 €).

> 5 commissions de consultation locale traitant des concurrences se sont tenues à Mouriès, Eygalières, Fontvieille, Orgon et Saint-Rémy-de-Provence.

> Un travail spécifique est en cours sur la commune d'Orgon en bord de Durance, en vue de mobiliser un foncier agricole marqué par le morcellement et le développement de friches.

Ce partenariat permet au Parc de suivre la dynamique foncière sur le territoire et d'identifier les secteurs à enjeux. Les nouvelles modalités d'animation foncière sont en cours de réflexion avec les différents partenaires afin de définir les modes d'intervention souhaités pour un prochain dispositif.

Le Parc innove

Le Parc naturel régional a conduit une réflexion avec des oléiculteurs volontaires afin de trouver des solutions efficaces et économes pour lutter contre les parasites de l'olivier. Initiée dans le cadre du programme LIFE des Alpilles, cette expérimentation s'inscrit dans une volonté générale de promotion des pratiques agricoles alternatives pour une production éco-responsable dans la filière oléicole mais aussi à plus large échelle dans la viticulture, la céréaliculture et l'arboriculture.

Cette expérience a été menée en plusieurs phases :

- **Collecte et diffusion des données :** 14 pièges à phéromones ont été posés en 2015 (15 en 2014) sur l'ensemble de la zone de protection spéciale en partenariat avec le Groupement des oléiculteurs professionnels de la vallée des Baux et le SIOVB, Syndicat interprofessionnel de l'olivier de la vallée des Baux. Deux sessions d'information et une brochure éditée à 2000 exemplaires ont permis d'informer les oléiculteurs amateurs et professionnels du territoire.
- **Le pulvérisateur d'argile :** grâce au financement du LIFE, un pulvérisateur d'argile a été adapté, avec la collaboration du Groupement des oléiculteurs professionnels de la vallée des Baux, pour assurer un traitement préventif contre la mouche de l'olivier. L'appareil a été présenté par son fabricant, la société Hervé & Mauricio (Vaucluse), lors de la fête du Parc fin septembre 2015. En 2016, il fera l'objet de nombreuses démonstrations et sera utilisé dans le traitement de 200 hectares d'oliviers dans les Alpilles.

Pulvérisateur d'argile © PNRA

Le tourisme durable et éthique

Les paysages remarquables des Alpilles, conjugués à un patrimoine culturel riche et diversifié, constituent incontestablement l'un des principaux atouts du développement touristique local, qu'il est vital de préserver dans un contexte fortement concurrentiel. Pour cela, la « destination Alpilles » doit innover et s'organiser afin d'assurer la pérennité de son statut de site d'exception, notamment au travers du développement d'un tourisme plus respectueux de son environnement, socialement solidaire, mais aussi pourvoyeur de retombées économiques durables au bénéfice de nombreux secteurs, en particulier l'agriculture.

La pression touristique sur le territoire du Parc naturel régional des Alpilles est très forte. Cette sur-fréquentation des espaces naturels peut avoir de lourdes conséquences et pénaliser à terme ce secteur d'activité primordial pour notre région. D'autres maux peuvent dévaloriser l'image qualitative de la « destination Alpilles » comme la standardisation de l'offre touristique ou le manque de visibilité des structures d'accueil.

Le rôle du Parc naturel régional des Alpilles est de définir, avec ses partenaires, des stratégies pour le développement d'un tourisme durable à l'échelle du territoire. Il accompagne et valorise toutes les activités favorisant le développement d'un tourisme responsable et à ce titre promeut le tourisme doux, de nature et de découverte. Il aide à la création de produits touristiques en coopération avec les professionnels et les collectivités (circuits à thèmes, réalisation d'outils de communication spécifiques).

Randonnée au pied des crêtes calcaires © PNRA

Les chiffres clés du tourisme dans le Parc des Alpilles :

- Le Parc naturel régional des Alpilles accueille chaque année environ 600 000 visiteurs ; en moyenne ces touristes séjournent 6,5 jours.
- La dépense moyenne est de 53 €/jour par personne. Le montant total des dépenses touristiques annuelles dans le Parc est évalué à 207 millions d'euros.
- Plus de 80 % de la clientèle est d'origine française dont un tiers de clientèle régionale. Les touristes étrangers viennent essentiellement d'Europe du Nord et des États-Unis.
- Avec plus de 41 % de fréquentation, la saison estivale reste prépondérante.

Action du Réseau Parcs naturels régionaux de Provence-Alpes-Côte d'Azur

Changer de rythme : découvrir le Parc des Alpilles en douceur

Randonnée en vélo © O. Salzard

Le développement de la filière cyclotouristique

Le marché du cyclotourisme est en pleine croissance et le Parc offre un terrain privilégié au développement de cette activité génératrice de retombées économiques importantes. Sa marge de progression sur les ailes de saison et hors saison est particulièrement intéressante. Ce type d'activité permet également de faire découvrir des zones du territoire moins fréquentées.

Le Parc est associé au projet EuroVélo 8, itinéraire cyclable en cours d'aménagement qui a pour ambition de parcourir l'arc méditerranéen **:** près de 5 500 Kms entre Athènes et Cadix, 9 pays traversés. En France ce sont 760 Kms, 15% du tracé est déjà réalisé en Provence-Alpes-Côte d'Azur. Ce projet, qui traverse le territoire du Parc des Alpilles d'est en ouest, constitue une opportunité majeure de capter une clientèle européenne souvent sensibilisée et intéressée par l'offre écotouristique qu'un parc peut proposer. Pour autant que le territoire s'organise dans cet objectif et crée une véritable offre locale adaptée à ce public.

Cette initiative s'inscrit dans une démarche plus large engagée par l'Europe à travers le schéma européen des véloroutes et voies vertes, piloté au niveau national par le Ministère du développement durable.

Le Parc va travailler dès l'année 2016 à la construction d'une offre de cyclotourisme en valorisant des parcours qui permettent de mailler le territoire et d'irriguer tous les villages qui le souhaitent. Des services spécifiques pour les clientèles itinérantes à vélo seront développés en s'appuyant sur les prestataires existants et en impulsant la création de nouveaux services, en lien avec le Parc naturel régional de Camargue.

Le développement du tourisme ornithologique

Un point d'information « Les oiseaux des Alpilles » a été créé au musée Urgonia d'Orgon dans le cadre du programme européen LIFE. Cet espace a pour vocation d'informer et de sensibiliser le public sur les oiseaux des Alpilles et les actions du programme LIFE des Alpilles, notamment au travers d'une exposition ornithologique consacrée aux treize espèces d'oiseaux protégés prises en compte par le LIFE parmi lesquelles l'Aigle de Bonelli, le Vautour percnoptère, le Faucon crécerellette et le hibou Grand-duc d'Europe.

L'Espace d'information « Les oiseaux des Alpilles » a été inauguré en octobre 2015.

En relation directe avec cet espace pédagogique, le Parc, en collaboration avec la LPO PACA, a développé **une application « Balade nature, les oiseaux des Alpilles »** pour smartphones et tablettes en téléchargement gratuit, réalisée par la société Intuitive Travel. Cet outil multimédia permet de découvrir cinq parcours ornithologiques dans le Parc naturel régional des Alpilles, particulièrement remarquables pour la diversité des oiseaux et des paysages.

L'application est compatible Android et IOS Apple. Une fois téléchargée, elle peut fonctionner hors ligne.

Les 5 parcours de découverte :

- Aux Baux-de-Provence, Des oiseaux montagnards hivernant en Provence.
- À Saint-Rémy-de-Provence, Sous l'œil des grands rapaces méditerranéens.
- À Aureille, Un festival d'oiseaux méditerranéens en toutes saisons.
- À Mouriès et Maussane-les-Alpilles, A la recherche du Monticole bleu.
- À Orgon, Les oiseaux des milieux ouverts et la visite du point d'information « Les oiseaux des Alpilles ».

L'application a été lancée en juillet 2015 et 744 sessions avaient déjà été ouvertes à la fin de l'année. Ce nouvel outil a également fait l'objet d'une présentation auprès d'une dizaine de structures, associations ou professionnels intéressés pour organiser des sorties nature sur le territoire du Parc.

Toujours dans le cadre du LIFE des Alpilles et en collaboration avec la LPO PACA, le Parc a mis en place en 2015 une série de formations ornithologiques à destination des hébergeurs (session théorique et d'approfondissement).
Au total près de 50 personnes, propriétaires de maisons d'hôtes, de gîtes et d'hôtels ont été initiées aux 13 espèces d'oiseaux concernées par le programme LIFE. Le cycle biologique de ces espèces, leurs habitats, leurs régimes alimentaires, les lieux où les observer n'ont plus de secret pour ces nouveaux ambassadeurs du LIFE qui pourront à leur tour présenter l'exceptionnel patrimoine avifaunistique des Alpilles à leurs clients.

Les participants ont reçu un kit ornithologique (jumelles, guide…) qu'ils peuvent mettre à la disposition de leurs hôtes. Au total, 40 kits ont été distribués à l'ensemble des établissements.

> *La Bastide d'Eygalières* et *le Petit Mas des Pins* à Eygalières ;
> *La Demeure des Alpilles*, *la Risouleto* et *le Mas La Ma-Lou* à Eyguières ;
> *Le Mas Derrière Château* et *la résidence de Tavin* aux Baux-de-Provence ;
> *Les résidences de Virginie* et *le Mas Saint-Victor* à Fontvieille ;
> *Le Mas de la Valoste* à Maussane-les-Alpilles ;
> *L'Échappée belle, les Amandaies, les Lauriers Roses, Lou Cabanou, Lou Ventoulet* et *le Mas du Calvaire* à Mouriès ;
> *Isa & Ric* à Orgon ;
> *Le Mas Espérance* et *Un séjour en Provence* au Paradou ;
> *Au pied des Alpilles, le Mas de Laurade et le Mas Vidau* à Saint-Étienne du Grès ;
> *Le camping de la Crau* et *le Mas de l'Esclade* à Saint-Martin-de-Crau ;
> *Alba Rosa, Canto Cigalo, l'Hôtel Gounod, la Maison aux volets rouges, les Acanthes* et *le Mas de l'Estello* à Saint-Rémy-de-Provence ;
> *La Baou de la cabre* à Sénas ;
> *L'Hôtel de Provence, du Viaduc, le Provençal* et *le Mas d'Esquirolly* à Tarascon.

Élaboration de la stratégie de développement du tourisme durable 2016-2020

Le Parc naturel régional des Alpilles a engagé en juillet 2015 un travail de réflexion sur la construction d'une nouvelle stratégie de développement du tourisme durable des Alpilles pour les cinq prochaines années.
Faire connaître le Parc comme une destination tourisme durable en capitalisant sur le label Parc naturel régional, structurer les filières tourisme durable au sein des Alpilles, développer le tourisme hors saison, accompagner les professionnels dans l'amélioration de leurs pratiques économiques, environnementales et solidaires, forger une culture Parc auprès des acteurs locaux et des habitants, sont autant de défis à relever pour le développement d'un tourisme responsable et prospère.

La stratégie 2016-2020 a pour objectif de décrire clairement les enjeux et les grandes orientations, et de présenter les actions définies lors d'un processus de concertation citoyenne réalisé en plusieurs phases :

- Mise en place d'un comité de pilotage et d'un comité technique avec une très large représentation des acteurs, professionnels et élus du territoire (juillet 2015) ;
- Diffusion d'un questionnaire sur les attentes en termes de développement touristique (juillet 2015) ;
- Organisation d'une journée de séminaire et de deux réunions à l'attention des élus du territoire pour mutualiser les compétences et les idées de tous (octobre 2015) ;
- Restitution des travaux en bureau syndical (décembre 2015).

Évènement

Les 2èmes Rencontres du tourisme durable à Saint-Rémy-de-Provence le 15 mars 2016, ont présenté le bilan des actions du Parc aux professionnels entre 2008 et 2015 et la nouvelle stratégie touristique. Ce rendez-vous majeur pour le Parc est l'occasion de donner envie aux professionnels de s'engager à nos côtés dans ce projet d'accompagnement et de développement durable qui sert leurs intérêts commerciaux et favorise l'emploi.

Qu'est ce que la Charte européenne du tourisme durable dans les Espaces protégés ?

Créée en 1995 par la Fédération Européenne des Espaces Protégés (EUROPARC), la CETD est un outil qui défini une stratégie pour une meilleure contribution du tourisme à la protection et à la valorisation des patrimoines naturel et culturel.
La Charte européenne du tourisme durable se décline en 3 volets :

> Le tourisme durable par et pour l'espace protégé.
> Le tourisme durable par et pour les entreprises touristiques qui s'y trouvent.
> Le tourisme durable pour les organisateurs de voyages vers et dans les espaces protégés.

Inscrite dans les priorités mondiales issues du Sommet de la Terre à Rio en 1992, elle s'est appuyée en 1995 sur les principes énoncés dans la Charte mondiale du tourisme durable.
Signataire de la CETD en 2009 au titre de la stratégie de développement du tourisme durable 2009-2014, le Parc naturel régional des Alpilles est de nouveau candidat en 2015 pour la certification de la stratégie 2016-2020.

Poursuivre la qualification de l'offre

Structuration et développement de la Marque Parc naturel régional

Propriété du Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie, l'utilisation et la gestion de la « Marque Parc » sont déléguées à la Fédération des parcs naturels régionaux de France. 2015 est l'année d'aboutissement du travail de refonte au niveau national de la Marque Parc, engagé avec l'Agence du patrimoine immatériel de l'État (APIE), dans le but d'améliorer la visibilité en uniformisant son identité et en clarifiant son statut juridique.
Une nouvelle charte graphique et un nouveau site internet seront officiellement lancés au printemps 2016.

La Marque Parc naturel régional, la garantie d'un produit ou d'un service ancré dans le territoire
Les produits, savoir-faire et prestations marqués Parc respectent un cahier des charges rigoureux :
> Des activités menées dans le respect de l'environnement et la valorisation des patrimoines naturels et culturels.
> Des prestations et produits privilégiant les liens humains, les rencontres et les échanges.
> Des produits, savoir-faire et prestations uniques, spécifiques au territoire de chaque Parc naturel régional.

Ils s'engagent avec le Parc

Grâce au travail de diagnostic réalisé auprès des acteurs du tourisme par deux chargées de mission mutualisées entre les parcs de Provence-Alpes-Côte d'Azur, dans le cadre d'un projet « Interparc tourisme durable », le Parc des Alpilles poursuit son travail d'accompagnement des professionnels pour faire progresser leurs pratiques dans une démarche de développement durable. L'ambition du Parc est de valoriser, au niveau local, régional et national, ces ambassadeurs des Alpilles qui contribuent à rendre la destination plus lisible et plus attractive.

Action du Réseau Parcs naturels régionaux de Provence-Alpes-Côte d'Azur

Le Parc s'engage pour eux

- Le Parc accompagne les professionnels engagés pour les aider à améliorer leurs pratiques, être plus performants et s'investir pour le territoire : une page Facebook dédiée aux professionnels engagés de tous les parcs pour suivre l'actualité du tourisme responsable, échanger des bonnes pratiques, publier les actualités des parcs…
  www.facebook.com/TourismeDurableParcsPaca
  Cet accompagnement se traduit également par l'organisation de rencontres entre professionnels, d'ateliers pratiques ou de visites de découvertes du territoire.
- Le Parc valorise les professionnels engagés et assure leur promotion avec le Comité régional du tourisme : promotion sur le site web Écotourisme en Provence-Alpes-Côte d'Azur, campagne de communication dans le quotidien « La Provence », édition du Petit Futé « Écotourisme en Provence ».
- La promotion est également assurée au niveau national par la Fédération des parc naturels régionaux, notamment par le site internet www.consommer-parc.fr ainsi que par la stratégie de promotion de la Marque des produits et services des parcs mise en place à l'échelon national.

Rendez-vous :

En 2015 le Parc des Alpilles a participé, aux côtés des autres parcs de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, au Salon de l'alter écologie Primevère à Lyon (stand Comité Régional du Tourisme). En 2016, le Parc sera présent au salon bio Marjolaine à Paris.

salon Marjolaine bio & développement durable

© PNRA

Le Parc des Alpilles travaille à l'éco-labellisation des hébergeurs et des prestations de découverte accompagnée. L'objectif 2016 est d'intégrer au dispositif les restaurateurs et les sites de découverte.
En 2015, le réseau des professionnels du tourisme engagés, aux côtés du Parc des Alpilles, dans la Charte européenne de développement du tourisme durable et la marque Parc naturel régional s'est étoffé :

4 nouvelles structures ont été marquées Valeurs Parc naturel régional en 2015 :

> *Le Camping des Oliviers*** à Eygalières ;
> *La Gaillette*, meublé classé à Mouriès ;
> *Le Mas de l'Esclade*, chambres d'hôtes à Saint-Martin-de-Crau ;
> *Le Mas de la Rose*, demeure de charme à Orgon.

2 nouvelles structures se sont engagées en 2015 dans la Charte européenne du Tourisme Durable :

> *Le Musée des Alpilles* à Saint-Rémy-de-Provence ;
> *Le Camping Les Romarins* de Maussane-les-Alpilles.

Les ambitions pour 2016 :

> 8 nouvelles structures engagées dans la Charte de développement durable ;
> 6 nouvelles structures marquées Valeurs Parc naturel régional dont *le Mas Saint Roman* ; gîtes et locations de vacances à Maussane-les-Alpilles marqué début 2016.

Ils sont marqués « Valeurs Parc naturel régional »

- *La Bastide d'Eygalières*, hôtel***
- *Le Mas de l'Oulivié*, hôtel aux Baux-de-Provence

Ils sont engagés dans une démarche de tourisme durable pour mettre en œuvre les valeurs de la Charte européenne du tourisme durable :

Activités de pleine nature :

> *Alpilles Aventure*, escalade, Saint-Rémy-de-Provence
> *Muratti Aventures*, escalade, VTT, course d'orientation, Saint-Rémy-de-Provence
> *Bureau des guides naturalistes*, visites guidées naturalistes, Saint-Rémy-de-Provence
> *Provence Randos*, randonnées pédestres/VTT, Tarascon
> *Chemin Faisan*, organisateur de visites guidées, Mouriès

Hébergement :

> *Camping Monplaisir*****, Saint-Rémy-de-Provence
> *La Risouleto*, chambres d'hôtes, Eyguières
> *La Vigueirado*, chambres d'hôtes, Saint-Étienne du Grès
> *Le Mas de la Chouette*, meublé classé, Saint-Rémy-de-Provence
> *Le Mas Saint-Roman*, meublé classé** à Maussane-les-Alpilles

VALEURS PARC NATUREL RÉGIONAL

PARC NATUREL RÉGIONAL DES ALPILLES

Escalade dans les Alpilles © Alpilles Aventure

La transition énergétique et écologique

L'année 2015 est à marquer d'une pierre blanche dans la lutte contre le gaspillage énergétique et le réchauffement climatique. La tenue en France de la COP 21, Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques, a abouti à la signature d'un accord historique entre 195 États qui prévoit de contenir le réchauffement sous le seuil des 2 °C. Ce défi majeur du XXIe siècle nous concerne tous, et l'organisation du sommet international a impulsé de nombreuses actions publiques et privées en faveur du climat et de l'énergie. Le Parc naturel régional des Alpilles contribue, à son niveau, à inscrire le territoire dans cette politique environnementale ambitieuse.

Irrigation © PNRA

Le Parc des Alpilles est engagé depuis sa création dans une démarche territoriale pour la maîtrise de l'énergie et s'implique activement pour une gestion durable des ressources. Il initie et soutient les démarches innovantes dans la mise en œuvre d'actions sur ces enjeux : réduction de la consommation énergétique et notamment des énergies fossiles, augmentation de la production d'énergies renouvelables, sensibilisation des publics.

La transition énergétique et la lutte contre les changements climatiques font partie des grandes thématiques stratégiques retenues par le Parc naturel régional des Alpilles. Ces enjeux sont d'ailleurs inscrits dans la convention pluriannuelle d'objectifs 2015-2020, signée en octobre 2015 avec la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Le Parc des Alpilles : Un territoire en transition énergétique et écologique

Le conseil en énergie partagé

Depuis 2012, cinq communes du Parc des Alpilles se partagent les compétences d'un « conseiller en énergie partagé » appelé encore « économe de flux » : Saint-Rémy-de-Provence, Maussane-les-Alpilles, Eyguières, Sénas et Lamanon.

L'objectif principal de cette initiative est d'aider les collectivités à réduire leur consommation énergétique et donc leurs dépenses publiques, au travers de différentes actions :

- Inventaire précis des sources d'utilisation d'énergie de la commune : éclairage, bâtiments, véhicules de service, etc.
- Évaluation des consommations et détection des surconsommations : électricité, gaz naturel, fioul domestique, carburant et eau.
- Sensibilisation à l'économie d'énergie.
- Conseil et accompagnement des projets entrepris par les collectivités pour réduire leur consommation d'énergie.

Fin 2015, ce programme d'une durée de quatre ans entame sa dernière année d'exercice.
Au total, l'économe de flux aura passé **184 jours** par an dans les 5 communes concernées.

Son travail statistique et ses enquêtes sur le terrain permettent de proposer des actions personnalisées pour réduire les dépenses énergétiques :

> Mise en place d'un suivi précis de consommation avec une gestion rigoureuse des factures.
> Mise en place de relevé d'index.
> Retrait de compteur inutilisé.
> Installation de télé-relève.
> Contestation des factures erronées.
> Remplacement des ampoules / Mise en place d'horloge astronomique pour l'éclairage public.
> Installation de régulateur / programmateur de chauffage.
> Remplacement de chaudière.
> Isolation optimale des bâtiments.
> Action auprès des gestionnaires de réseaux pour une optimisation tarifaire.

Conseiller en énergie partagé © PNRA

En 2015, le conseiller en énergie partagé du Parc naturel régional des Alpilles a impulsé et accompagné près d'une vingtaine d'actions concrètes sur le territoire suite à ses préconisations, parmi lesquelles :

> La pose de sous-compteurs électriques, isolation des combles et mise en place de cellules crépusculaires couplées à une horloge à l'école Marie Mauron de Saint-Rémy-de-Provence.
> L'isolation des combles du foyer du 3e âge Edmond Pons, de la Maison Petit et de l'Hôtel de Ville de Sénas.
> La pose de sous-compteurs dans la salle des associations l'Oustau à Eygalières.
> Le remplacement de fenêtres, de luminaires et de l'isolation au groupe scolaire Charles Piquet à Maussane-les-Alpilles.
> L'installation d'une horloge pour l'éclairage du parking de la Maison du temps libre à Lamanon.

Bilan des préconisations dans les 5 communes du dispositif

Communes	Gains énergétiques annuels (kWh)	Gains financiers annuels (€ TTC)	Émissions CO_2 annuelles évitées (tonnes)
SAINT-RÉMY-DE-PROVENCE	151 964	30 139	30,9
SÉNAS	40 836	3 502	7,25
MAUSSANE-LES-ALPILLES	53 234	5 376	13,4
EYGALIÈRES	20 276	7 788	4,1
LAMANON	18 763	3 205	3,34
TOTAL	285 073	50 010	59

Financé par l'ADEME (Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie*), la Région et les collectivités, le but de ce service est de réaliser des économies au minimum équivalentes à l'investissement.
Budget pour la commune : 2,10 € par an et par habitant en 2015-2016.

**L'ADEME est l'opérateur de l'État pour accompagner la transition écologique et énergétique.*

Zoom sur l'opération « Le jour de la nuit »

« Le jour de la nuit » est une opération de sensibilisation à la pollution lumineuse, à la protection de la biodiversité nocturne et du ciel étoilé. 6 communes du Parc ont participé à la manifestation le 10 octobre 2015 en éteignant leur éclairage public à la tombée de la nuit et en proposant des animations sur le thème des oiseaux nocturnes, des bruits de la nuit, de l'observation du ciel nocturne et des étoiles : Aureille, le Paradou, Mouriès, Mas-Blanc-des-Alpilles, Saint-Étienne du Grès et Saint-Rémy-de-Provence. Une soirée originale et instructive pour toute la famille. Environ 200 personnes ont suivi l'évènement. 3 communes avaient participé en 2014.

Le Plan climat air énergie territorial (PCAET)

Porté par le Syndicat mixte du Pays d'Arles, ce programme, révisé tous les 6 ans, est inscrit dans le cadre de la loi « Grenelle de l'environnement*» et a pour objectif d'utiliser l'énergie plus efficacement et de lutter contre les effets du changement climatique.
Le programme du PCAET du Pays d'Arles a été approuvé par le comité syndical du Parc le 5 novembre 2015, et présenté au comité syndical du Pays d'Arles le 27 novembre 2015.

Le PCAET rassemble 7 partenaires : le Pays d'Arles, la communauté d'agglomération Arles-Crau-Camargue-Montagnette, la communauté de communes Vallée des Baux Alpilles, la communauté d'agglomération Terre de Provence, les parcs de Camargue et des Alpilles et la ville d'Arles.

Mousseurs © PNRA

Au total, ce sont 137 actions de 43 porteurs de projets différents qui vont être réalisées, parmi lesquelles pour le Parc des Alpilles :

- Mobilité durable diversifiée adaptée aux déplacements touristiques ;
- Mise en lumière éco-responsable du patrimoine bâti ;
- Mise en place d'une filière d'approvisionnement en bois-énergie ;
- Conseil en énergie partagé pour les communes des Alpilles ;
- Construction d'un bâtiment exemplaire : la Maison du Parc ;
- Sensibiliser petits et grands au changement climatique et à la transition énergétique au moyen d'outils adaptés et innovants ;
- Accompagner les communes et les hébergeurs pour réaliser des économies d'eau ;
- Distribuer des kits d'économiseurs d'eau à la population du Parc.

La question du photovoltaïque

En 2015, le Parc a été sollicité par un opérateur privé souhaitant déployer une centrale photovoltaïque au sol sur la commune d'Eyguières. Cette sollicitation a été faite en amont de la procédure légale de consultation réglementaire auprès des personnes publiques associées par les services de l'État. Le Parc a ainsi pu accompagner l'opérateur dans l'élaboration de son projet afin de le sensibiliser aux enjeux du territoire, l'objectif étant de limiter les impacts paysagers et environnementaux. Quatre réunions ont eu lieu avec l'opérateur, les services du Parc, l'association CLCV (consommation logement cadre de vie), le Conseil départemental des Bouches-du-Rhône et la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur.
Le dossier du prestataire étant incomplet au regard du volet du patrimoine naturel, le Comité Syndical du Parc a rendu un avis « favorable sous réserve » lors de la consultation publique et a demandé des compléments d'information. Le dossier final, déposé auprès de la Commission de régulation de l'énergie dans le cadre de l'appel à projet national pour le déploiement de l'énergie photovoltaïque au sol, n'a, à ce jour, pas été retenu.
Fort de cette expérience, le Parc applique désormais cette méthode de travail pour les projets d'aménagement sur son territoire afin qu'ils émergent dans les meilleures conditions, en accord avec les objectifs de sa Charte. Dans ce cas précis, l'ingénierie du Parc permet de juger de la pertinence d'un projet industriel écologiquement intéressant mais consommateur d'espace naturel.

Panneaux photovoltaïques © PNRA

** La loi « Grenelle de l'environnement» fixe les objectifs de la France en matière d'énergie et de lutte contre le changement climatique pour 2020.*

Le Parc, territoire à énergie positive pour la croissance verte

Initié par le Ministère de l'écologie du développement durable et de l'énergie, cet appel à projet récompense les « territoires d'excellence de la transition énergétique et écologique » c'est à dire les collectivités qui s'engagent dans un programme concret visant à réduire les besoins en énergie des habitants, des constructions, des activités économiques, des transports ou encore des loisirs.

Les lauréats des territoires à énergie positive pour la croissance verte ont été désignés par Ségolène Royal le 9 février 2015. Le Parc naturel régional des Alpilles a été retenu comme lauréat dans la catégorie « Territoire à énergie positive en devenir ».

La gestion des ressources naturelles

L'eau des Alpilles

Des économiseurs d'eau gratuits pour tous les foyers des Alpilles

2000 mousseurs ont été distribués dans les seize communes du Parc à raison de 2 par foyer. Ce réducteur d'eau appelé également « aérateur d'eau » permet, en mélangeant de l'air sous pression à l'eau, de réduire jusqu'à la moitié sa consommation sans pour autant amoindrir son confort d'usage. Un mousseur contribue également à diminuer la consommation de gaz ou d'électricité par la diminution de l'utilisation d'eau chaude.
Une bonne initiative pour l'environnement et le porte-monnaie !
Opération réalisée avec la participation d'Eco-CO_2 et de Next Trade dans le cadre du dispositif « Certificats d'économies d'énergie » issu de la loi POPE du 13 juillet 2015.

Les diagnostics eau avec les hébergeurs et les collectivités

Parce que la transition énergétique et écologique ne concerne pas seulement l'énergie, il faut savoir s'adapter à une diminution potentielle de nos ressources, parmi lesquelles la plus précieuse : l'eau.
Porteur d'un programme sur les économies d'eau, le Parc a réalisé en 2015 des diagnostics auprès de ses communes et de ses hébergeurs. Trois communes du Parc, Eygalières, Eyguières et Saint-Martin-de-Crau, ainsi qu'un hébergeur ont pu bénéficier de ce service pour identifier dans leur patrimoine les usages de l'eau, les potentiels d'économies et les actions à mettre en œuvre pour y parvenir. Très bien accueillie par les communes, cette démarche a mobilisé élus et techniciens pour l'apport de données aux bureaux d'études Eko initiative et Enfora. Les résultats sont éloquents : jusqu'à 60 000 €/an d'économie possible pour une diminution de la consommation entre 16 500 m^3/an et 22 000 m^3/an.

Organisation d'une sortie sur le thème des « sourciers »

Aborder le thème de l'eau sous tous ses aspects, tel est l'objectif poursuivi par le Parc des Alpilles pour en améliorer sa connaissance et sa préservation. Les sourciers ont de tout temps contribué à la découverte de cette ressource, à l'installation des puits et aux choix des lieux d'habitation, participant de fait à l'aménagement du territoire.
Le 14 juin 2015, le Parc a organisé une sortie avec un sourcier de Fontvieille pour faire découvrir à une vingtaine de personnes l'art du sourcier, les méthodes utilisées et la capacité de chacun à s'adonner à cette pratique. Une première approche qui pourra peut-être susciter des vocations…

Sortie avec un sourcier © B. Desaubliaux

Des espaces verts vraiment verts

La loi Labbé, adoptée par l'Assemblée nationale le 23 janvier 2014, prévoit l'interdiction de l'utilisation de produits phytosanitaires dans l'ensemble des espaces publics à compter de 2017 : interdiction de l'usage des produits phytosanitaires (herbicides, fongicides, insecticides) par l'État, les collectivités locales et établissements publics pour l'entretien des espaces verts, promenades, forêts.

Afin d'anticiper sur cette loi, le Parc naturel régional des Alpilles a proposé une série de sessions de sensibilisation à destination des autorités publiques afin de les accompagner dans cette reconversion. Ces rencontres ont également permis d'informer les élus sur les aides financières disponibles auprès de l'Agence de l'eau, notamment pour l'acquisition de matériel adapté à ces nouvelles pratiques respectueuses de l'environnement.

En 2016, une nouvelle série de formations sera organisée à destination du personnel municipal des espaces verts.

Et pour mon jardin ?

La loi Labbé prévoit également l'interdiction des pesticides par les particuliers à partir de 2019. Les produits qualifiés à faible risque ou dont l'usage est autorisé dans le cadre de l'agriculture biologique pourront continuer d'être utilisés.

Pour en savoir plus : www.developpement-durable.gouv.fr

Le saviez-vous :

Le Parc naturel régional des Alpilles était présent le samedi 21 novembre à la première édition de la Fête de la Récup' organisée par Sud Rhône Environnement à Maussane-les-Alpilles à l'occasion de la Semaine de la réduction des déchets. Le Parc a présenté lors de cette journée son travail sur le compostage des grignons d'olives, ainsi que son action auprès des professionnels du tourisme souhaitant s'engager dans une démarche de développement durable, notamment par une gestion plus vertueuse de leurs déchets (réduction et valorisation).

Compost © PNRA

LA VALORISATION DES DÉCHETS

Rien ne se perd…

Le Parc naturel régional des Alpilles agit pour la valorisation des déchets verts : En collaboration avec l'Association française interprofessionnelle de l'olive (AFIDOL), le Parc travaille avec le Moulin Castelas (Baux-de-Provence) et le Moulin du Calanquet (Saint-Rémy-de-Provence) au développement du compostage au champ des grignons, résidus solides issus de l'extraction de l'huile d'olive. Mélangés aux déchets verts des déchetteries, ces grignons sont valorisés en compost utilisable en agriculture biologique. Le Parc et les mouliniers installent actuellement, à destination du grand public, des panneaux informatifs sur ce procédé dans les champs concernés.

L’accueil, l’éducation et l’information

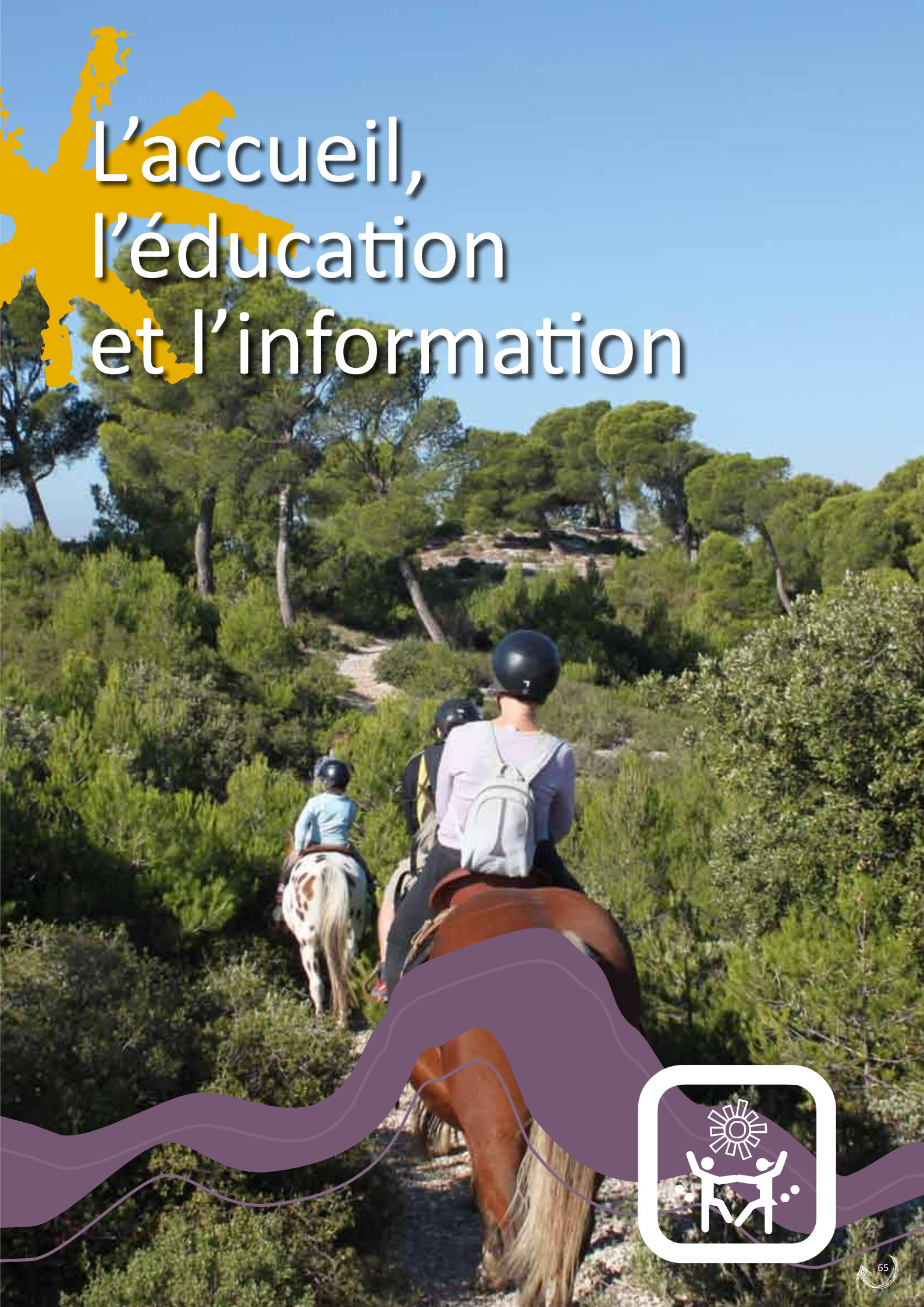

L'éducation à l'environnement et au territoire

« L'on ne protège bien que ce que l'on connaît bien ». Partant de ce principe, la connaissance des patrimoines et de leurs enjeux, la prise de conscience collective de la richesse et de la fragilité du territoire, la formation de citoyens avertis et responsables, apparaissent comme fondamentales dans une démarche constructive et partagée de protection et de valorisation durable des Alpilles.

Le Parc naturel régional des Alpilles élabore et anime toute une série d'actions d'éducation à l'environnement et au territoire, à destination des enfants, ou du grand public.

Pour les enfants, les programmes annuels sont construits dans une démarche de projet concerté avec les professeurs des écoles, collèges et lycées mais également grâce à l'implication des associations locales telles que Chemin faisan, Arts de Vivre ou le Centre permanent d'initiatives pour l'environnement Rhône-Pays d'Arles, la Ligue pour la protection des oiseaux ou le Musée des Alpilles. En complément, le Parc développe de nombreux supports pédagogiques, documents, jeux, outils multimédias, mis à disposition des structures pour aborder de façon ludique l'ensemble des sujets.

Le Parc participe également à l'animation culturelle du territoire en proposant des sorties et ateliers découverte au grand public. Les participants s'approprient les questions environnementales au travers d'activités attrayantes joignant l'utile à l'agréable.

La sensibilisation des enfants

Le programme sur le temps scolaire

» Les projets de classe

Le Parc des Alpilles propose, en collaboration avec de nombreuses associations du territoire, une série d'ateliers thématiques sur 4 à 5 demi-journées d'intervention à rattacher à un projet pédagogique élaboré en concertation avec le professeur.

Les thématiques développées par le Parc sont liées à ses missions : la biodiversité et les paysages évidemment mais aussi l'eau, l'agriculture, les déchets, l'énergie, etc.

Les thèmes phares de l'année 2015 :

> Du paysage à l'assiette.
> « Paysage on t'observe » avec l'Observatoire photographique des paysages.
> La Routo - Le Pastoralisme.

Dans un esprit de partenariat, le Parc naturel régional des Alpilles fait appel à des relais d'animation auprès des associations du territoire, et co-construit son action éducative avec l'Éducation nationale.

Photo page précédente : © B. Salvarelli BGN ©A2V

Parc naturel régional des Alpilles/Éducation nationale : éduquer ensemble

Être au contact des enseignants, les sensibiliser, les former, les outiller et les accompagner dans leurs projets, c'est ainsi que le Parc des Alpilles agit, au-delà même des interventions qui sont proposées gratuitement aux classes. Ces actions sont également le fruit d'un partenariat étroit avec l'Éducation nationale, que ce soit au niveau du Rectorat d'Aix-Marseille, ou des 3 inspections académiques du territoire. A noter, un professeur-relais en éducation au développement durable est mis à disposition quelques heures par semaines par le Rectorat, pour compléter le service éducatif du Parc.

Zoom sur « Paysage on t'observe » :

1 classe de Saint-Martin-de-Crau et 3 classes de Fontvieille ont travaillé pendant deux ans sur l'observation de l'évolution des paysages de leur commune. Ce projet a abouti en 2015 à une restitution sous forme de carnet de photos prises par les enfants. Ce document a été présenté aux parents d'élèves à l'occasion d'un événement organisé à Fontvieille en septembre 2015.

Paysage on t'observe © G. Garnier

En 2015, 82 classes ont participé à un projet pédagogique soit 1849 élèves de 15 communes sur les 16 que compte le Parc des Alpilles ainsi qu'à Arles et à Salon-de-Provence.

Création d'outils pédagogiques à destination des écoles :

Après deux ans de travail effectué dans le cadre des actions développées par le LIFE des Alpilles, une malle pédagogique « Des oiseaux, des paysages et des hommes » a été conçue en deux exemplaires à destination des écoles du territoire. Ces malles, prêtées aux enseignants, contiennent de nombreux jeux, dominos, jeu « qui suis-je ? », jeu de plateaux ainsi que des supports pédagogiques, livrets et DVD, permettant de sensibiliser les élèves à la préservation des 13 espèces d'oiseaux concernés par le LIFE mais aussi plus largement à l'écosystème des Alpilles. Un nouvel atelier spécifique sur la thématique « oiseaux » est ainsi proposé sur 2015-2017. 8 classes y ont participé.

Le programme sur le temps périscolaire

> **Les formations et le suivi des ateliers :** le Parc naturel des Alpilles a dispensé une formation en août 2015 aux animateurs municipaux en charge de l'animation d'ateliers en TAP (temps d'activités périscolaires). La formation a permis aux 14 animateurs inscrits de préparer leurs ateliers en lien avec l'environnement et les Alpilles, et de prendre en main les 2 nouvelles mallettes créées pour l'occasion. De plus, les communes qui le souhaitent bénéficient toute l'année d'un suivi de leurs ateliers TAP. 8 communes ont demandé à bénéficier de cette formation et de l'accompagnement du Parc : Eygalières, Eyguières, Mouriès, Saint-Etienne du Grès, Saint-Rémy-de-Provence, Saint-Martin-de-Crau, Tarascon et Sénas.

> **La création d'outils pédagogiques :** 2 mallettes pédagogiques ont été créées en 2015 sur la biodiversité et sur le pastoralisme. Ces mallettes-jeux sont destinées aux activités en TAP et à l'extrascolaire (centre-aéré). Chaque commune qui en a fait la demande a reçu 2 mallettes.

LA SENSIBILISATION DU GRAND PUBLIC

Le programme des sorties : en 2015, le Parc des Alpilles a proposé au grand public 15 sorties nature et patrimoine organisées avec les associations partenaires. Chaque sortie est gratuite, prise en charge par le Parc avec le soutien du Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur sur inscription, limitée à 20 personnes. Parmi les thématiques abordées : la biodiversité, les sites patrimoniaux, la forêt méditerranéenne, les oliviers et l'oléiculture, mais aussi, nouveautés en 2015, des ateliers sur le jardinage agro-écologique ou des sorties VTT et escalade spécialement adaptées aux jeunes.

Comme chaque année, en 2015 le Parc des Alpilles a édité **deux nouveaux numéros de l'agenda Rendez-vous des Parcs naturels régionaux Alpilles-Camargue**. Ce programme des sorties en lien avec la nature et le patrimoine est réalisé en collaboration avec le CPIE, le Parc naturel régional de Camargue et les musées de Camargue et des Alpilles. Distribué gratuitement à 40 000 exemplaires, ce guide semestriel présente la programmation des activités de nature, sorties, balades, excursions organisées sur le territoire.

« Aqui, l'aigo es d'or », campagne de sensibilisation sur l'eau dans le Parc naturel régional des Alpilles. De mi-novembre 2015 à fin janvier 2016, plusieurs interventions ont été proposées dans les classes du territoire pour une sensibilisation des enfants et des familles à :

> La connaissance de la culture de l'eau dans les Alpilles ;
> Les éco-gestes d'économies d'eau au quotidien ;
> La possibilité offerte aux familles de se procurer gratuitement un kit d'économie d'eau (campagne « mousseurs » en cours dans chaque commune du Parc).

Cette campagne, intégralement prise en charge par le Parc avec le soutien du Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur et la collaboration de l'Éducation nationale et des structures pédagogiques partenaires du Parc, a rencontré un vif succès puisque 123 classes y ont participé, soit plus de 4000 jeunes.

Nous y étions !

Le Parc des Alpilles a participé en 2015 à de nombreux évènements nationaux en lien avec le patrimoine et l'environnement :

- La journée mondiale des zones humides - 2 février 2015
- 11e Nuit de la chouette - 4 avril 2015
- La Fête de la nature - du 20 au 24 mai 2015
- 19e Nuit internationale de la chauve-souris - 29 au 30 août 2015
- Les journées européennes du Patrimoine - 19 et 20 septembre 2015
- Le jour de la nuit - 10 octobre 2015

La réhabilitation et la valorisation du patrimoine

L'aqueduc et les moulins de Barbegal à Fontvieille

Le Parc des Alpilles est partie prenante de la dynamique de réhabilitation de l'aqueduc et des moulins de Barbegal, en coopération avec la commune de Fontvieille qui souhaite sauvegarder son patrimoine et diversifier son offre touristique. Ces vestiges uniques, témoignage de patrimoine industriel de l'époque romaine, ont fait l'objet dès 2009 d'une attention particulière du Parc soucieux d'assurer sa restauration et sa mise en valeur grâce à la création d'un parcours de découverte.

En 2015, le Parc a piloté une étude, financée par le programme LEADER du Pays d'Arles, pour définir le programme d'actions de préservation et de mise en valeur du site qui se compose de 4 étapes échelonnées sur plusieurs années :

> Travaux de nettoyage des monuments et de sécurisation des publics ;
> Travaux de restauration des aqueducs et de la meunerie ;
> Mise de place du parcours de découverte et réalisation d'un parking provisoire ;
> Réalisation de l'exposition thématique et de l'audio-guidage et finalisation des aménagements de stationnement.

Aqueduc © PNRA

Évènement marquant en juin 2015, la Meunerie de Barbegal, classée Monument historique, a été rachetée par la commune de Fontvieille. Cette acquisition historique pour le territoire, était le préalable nécessaire à tout projet ambitieux.

Par ailleurs, le Parc a organisé des chantiers d'insertion pour retrouver et nettoyer des vestiges de l'aqueduc, et préparer un chemin d'accès. Chantier organisé avec l'Association départementale pour le développement des actions de prévention des Bouches-du-Rhône, qui a mobilisé 5 jeunes en novembre et décembre 2015.

Les Caisses de Jean Jean à Mouriès : sentier pédagogique

Le 1er avril 2015, le Parc des Alpilles a inauguré à Mouriès le parcours découverte réalisé dans les Caisses de Jean Jean en coopération avec l'association Chemin Faisan, la SEGPA du collège René Cassin à Tarascon et les écoles de Mouriès. Dans un site emblématique des Alpilles, pour son paysage et son patrimoine, le parcours est jalonné de 10 bornes thématiques (patrimoine, biodiversité, géologie, etc.) et fait l'objet d'un livret de visite et de jeux distribué gratuitement dans les offices de tourisme.

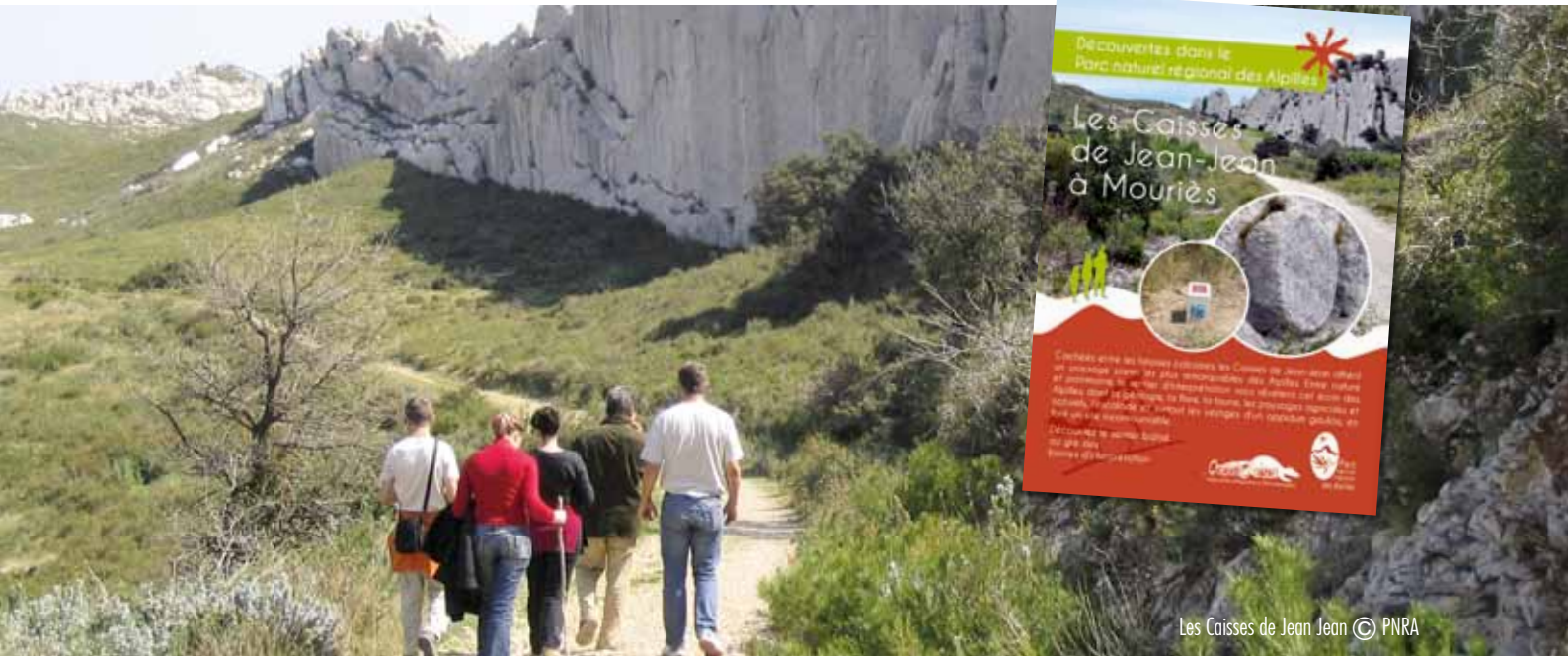

Les Caisses de Jean Jean © PNRA

L'Arboretum de Badon à Eygalières

Réalisation d'une plaquette de découverte distribuée dans les offices de Tourisme présentant l'Arboretum de Badon aménagé en 2014, avec le concours du Parc des Alpilles, sur une ancienne décharge réhabilitée. Plantations et entretien avec les élèves du Lycée agricole de Saint-Rémy-de-Provence

Réhabilitation de l'Arboretum de Badon © PNRA

Documentaire «Les trésors des Alpilles»

Le Parc a collaboré à la réalisation de l'émission de Carine Aigon, Chroniques du Sud «Les trésors des Alpilles», présentée en avant première le jeudi 5 novembre dans les Carrières de Lumières des Baux-de-Provence et diffusée samedi 7 novembre sur France 3. L'aqueduc romain de Fontvieille, le château des Baux-de-Provence et l'Hôtel de Sade à Saint-Rémy-de-Provence composent ce très beau documentaire comportant notamment des images aériennes époustouflantes.

http://france3-regions.francetvinfo.fr/cote-d-azur/emissions/chroniques-du-sud

Les temps forts en 2015

Plus de 2 000 visiteurs pour la Fête du Parc naturel régional des Alpilles

Fête du Parc © PNRA

En 2015, la Région célébrait la 10e édition de la Fête des parcs naturels régionaux de Provence-Alpes-Côte d'Azur. Découvrir les richesses et les savoir-faire des sept parcs existants et des deux en cours de création, découvrir les actions mises en œuvre sur le territoire, aller à la rencontre des agents, comprendre le rôle d'un parc naturel régional, sont les objectifs affichés de cette journée conviviale et festive.
8e édition pour le Parc des Alpilles créé en 2007, la fête s'est déroulée le dimanche 27 septembre à Saint-Étienne du Grès sous un beau soleil d'été indien. Plus de 2 000 visiteurs pour cette journée familiale, l'occasion de découvrir ou redécouvrir, grâce à de nombreuses activités, les actions du Parc mais aussi les paysages, la culture, les produits et les savoir-faire caractéristiques de notre territoire.

Plus de 340 personnes ont participé à la trentaine de sorties nature et patrimoine organisées sur la totalité des 16 communes du Parc. Une journée réussie grâce à l'implication des nombreux partenaires, producteurs locaux, prestataires, totalement investis dans la préservation et la valorisation des Alpilles.

Fête du Parc © PNRA

Signature de la convention © PNRA

Des liens renforcés avec la CCI du Pays d'Arles

La Fête du Parc 2015 a également été l'occasion de conforter les liens qui unissent le Parc naturel régional des Alpilles avec la Chambre de commerce et d'industrie du Pays d'Arles depuis sa création en 2007, par la signature d'une convention - cadre de partenariat afin de consolider, renforcer et développer les coopérations pour un développement économique efficace et durable. Cette convention, signée avec Francis Guillot, président de la CCIPA, concerne le management social, l'efficacité énergétique et la gestion des ressources et des déchets des entreprises du territoire, la promotion du tourisme durable ou la valorisation des savoir-faire locaux, les deux parties s'étant engagées à mettre en commun leurs moyens dans ces domaines.

La pose de la première pierre de la Maison du Parc à Saint-Rémy-de-Provence

En présence du président de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, député d'Arles, Michel Vauzelle, de Marie-Pierre Callet, Vice-présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, du président du Parc et conseiller régional, Mohamed Rafaï et de nombreux maires et élus des Alpilles, le chantier de la future Maison du Parc à Saint-Rémy-de-Provence a été mis à l'honneur, par la pose de la première pierre le 31 octobre 2015. Pierre Castoldi, sous-préfet d'Arles, Martine Bresson, architecte en charge du projet et Claude Jouve, veuve de Gérard Jouve, initiateur du projet, étaient également présents à cette cérémonie solennelle.

Pose de la première pierre © PNRA

Après un rappel historique par le maire de Saint-Rémy-de-Provence, Hervé Chérubini, c'était au tour de Marie-Pierre Callet et de Michel Vauzelle, au nom des co-financeurs des travaux, de faire l'éloge de cette réhabilitation, exemplaire tant pour sa valeur environnementale que pour la plus-value que l'équipement va apporter au territoire.
Un parchemin mentionnant les partenaires du projet a été signé par tous les élus présents et scellé dans le béton pour la postérité. Rendez-vous a été pris fin 2016 pour l'inauguration du bâtiment et son ouverture au grand public.

La modification des statuts du Parc

En 2015, le Parc naturel régional des Alpilles a connu des changements de ses statuts.
Héritages de l'agence publique du massif des Alpilles « Cigale », structure de gestion préfigurant le Parc naturel régional entre 1996 et 2017, les statuts n'avaient depuis lors jamais été modifiés. Engagée par les élus du Parc en 2014, cette évolution était devenue nécessaire 8 ans après la création du Parc naturel régional des Alpilles. Ces dernières années, le syndicat mixte a largement démontré son utilité et son efficacité dans le développement de notre territoire. Il était donc devenu essentiel de lui donner les moyens de ses ambitions, moyens qui n'avaient pas évolué depuis 2007.
La modification des statuts n'est pas qu'une simple adaptation au fonctionnement actuel du Parc, c'est également la marque d'un renouvellement de l'engagement exprimé par les membres statutaires, communes en tête.

Cette modification votée en comité syndical le 16 juillet 2015 et validée par arrêté préfectoral le 26 novembre 2015 a permis de :

- Suivre les récentes évolutions de l'organisation territoriale avec la loi NOTRe, permettant de prendre en compte la nouvelle répartition des compétences des opérateurs publics.
- Adapter les cotisations des membres du Syndicat mixte au développement des missions du Parc. La mobilisation des communes dans cette volonté a conduit le département des Bouches-du-Rhône et la région Provence-Alpes-Côte d'Azur à accompagner solidairement cette démarche au profit d'une ingénierie « Développement durable » à disposition du territoire du Parc.
- Limiter la durer du mandat du Président à 4 ans, sur le modèle du Parc naturel régional de Camargue. Cette évolution est le gage de la mise en œuvre d'un programme concret avec des objectifs prédéfinis.
- Intégrer la notion de « prestation de service » pour le Parc qui pourra dorénavant proposer ses services d'ingénierie aux collectivités membres. Celles-ci pourront s'exonérer de procédure de mise en concurrence en s'adressant au Parc, conformément à la réglementation du code des marchés publics.
- Inscrire dans les statuts la volonté commune du Parc et des intercommunalités du territoire de se rapprocher au travers de conventions permettant d'associer les missions et les compétences de nos structures.

2015, l'année des grands travaux pour la Maison du Parc

Un projet ambitieux combinant tradition, nature et architecture contemporaine dans une démarche environnementale globale

«La Cloutière», située au 2 du boulevard Marceau à Saint-Rémy-de-Provence, est une maison bourgeoise du XVIII^{e} siècle qui a appartenu à la famille Mistral jusqu'au milieu du XX^{e} siècle.

Préemptée par la commune le 21 décembre 2005 puis vendue au Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles avant même la création du Parc en 2006, cette demeure remarquable du centre de Saint-Rémy-de-Provence est destinée à accueillir la future Maison du Parc en 2016.

D'une superficie de près de 1 000 m², le projet a été pensé dans un souci constant de développement durable, tant pour la réhabilitation de la bâtisse et la construction de l'extension que dans le fonctionnement futur du bâtiment :

- Limitation de la consommation de ressources non naturelles et utilisation de matériaux de construction écologiques, éco-performants et locaux ;
- Isolation de l'extension par caissons de bois et paille compressée ;
- Bois de structure et de parement : valorisation du bois local (Pin d'Alep). Le bois utilisé provient essentiellement de coupes réalisées à Fontvieille et aux Baux-de-Provence ;
- Utilisation d'énergie renouvelable : chaudière à bois en plaquettes pour l'ensemble du projet ;
- Simulation thermique dynamique réalisée en phase APD ayant conforté le projet dans une démarche qui privilégie l'isolation et la ventilation : sur ventilation nocturne actionnée lorsque la température extérieure est inférieure à la température intérieure, volets en bois pour la protection solaire, brise-soleil à lame verticale ;
- Suivi de la consommation d'énergie par des compteurs spécifiques selon les usages : chauffage/rafraîchissement, production d'eau chaude sanitaire, éclairage, prises de courant…
- Économiseurs d'eau installés en équipement de plomberie de base ;
- Récupération des eaux pluviales pour l'irrigation des jardins pédagogiques composés d'essences méditerranéennes adaptées.

Maison du Parc © PNRA

Un équipement au service de tous

Le projet d'installation de la Maison du Parc naturel régional des Alpilles comporte deux bâtiments accessibles aux personnes à mobilité réduite :

> L'ancienne maison de la Cloutière réhabilitée et mise en valeur, destinée à accueillir des espaces d'exposition et d'échange au rez-de-chaussée et au premier étage, ainsi que des bureaux au deuxième étage.

> Une extension de style contemporain à l'ouest de la maison qui aura pour vocation d'accueillir le public au rez-de-chaussée et d'installer des bureaux à l'étage.

Le projet prévoit également l'accès du public au jardin par un parcours de découverte : une succession de rampes côté boulevard Marceau au nord, autour d'un jardin pédagogique.

Tradition et modernité unies dans un équipement au service de tous, tel est l'esprit dans lequel a été conçu ce projet au service de la démocratie locale et de l'écocitoyenneté, conformément à la nature même de la vocation et des missions du Parc.

Outre le siège administratif du Parc naturel régional des Alpilles, ces bâtiments ont pour ambition d'accueillir le plus grand nombre au travers de nombreuses activités grâce à :

> Un centre de ressources avec l'information disponible sur les activités du Parc ;

> Des espaces d'exposition et d'échange ;

> Des salles de réunions et de conférences.

La Maison du Parc sera la maison du territoire, de ses activités, de ses habitants. Lieu privilégié de rencontres, d'échanges, d'information, la Maison du Parc sera un équipement public tourné vers la connaissance du territoire, au travers par exemple d'expositions, d'animations, de conférences…
Ni office du tourisme, ni « boutique à vocation commerciale », elle sera néanmoins un lieu d'accueil qualifié pour les habitants et visiteurs, assurant la valorisation des prestations marquées par le Parc et de l'ensemble des productions du Parc des Alpilles.

En bref

Maison non protégée
au titre des Monuments historiques

Surface du terrain : 2 650 m²
Surface de plancher de la bâtisse d'origine :
644 m² de plancher
Surface de plancher de l'extension :
412 m² de plancher
Espaces dédiés à l'accueil du public :
304 m² (bâtisse 180 m² et extension 124 m²)
Budget des travaux :
2,5 millions d'€ HT
(50 % Région Provence-Alpes-Côte d'Azur /
50 % Département des Bouches-du-Rhône)
Architectes :
Atelier Martine Bresson (mandataire),
Fabrica Traceorum -
Corrado De Giuli Morghen (associé).
Date prévisionnelle d'ouverture :
deuxième semestre 2016

Les perspectives pour 2016

Faire cohabiter les idées, les besoins, les ambitions, sans hypothéquer les atouts que tant d'hommes et de femmes ont contribué au fil des siècles à façonner et à sauvegarder. Avoir une vision à long terme pour nos Alpilles, imaginer le futur et faire de ce territoire un endroit où il fait bon vivre, où chacun peut bénéficier des fruits de son travail, élever ses enfants, vivre ses passions dans un cadre préservé… tel est notre moteur.

2016, dernière année d'une décennie d'engagement à vos côtés pour la valorisation et la protection de ce territoire d'exception, est particulièrement importante. Plus proches de ses habitants, nous souhaitons développer les liens directs avec la population en accentuant notre visibilité sur le terrain. Nous participerons à plusieurs grands événements tels que le premier salon des agricultures de Provence, la Fête de la nature, Terroir des Alpilles, les journées du Patrimoine, etc., et bien sûr le mois des parcs organisé par la région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Le dispositif APSIF sera reconduit pour informer et sensibiliser les mordus du massif forestier aux risques d'incendie mais pas uniquement… véritables ambassadeurs du Parc, n'hésitez pas à aller à leur rencontre pour en savoir davantage sur nos missions et nos activités.

A la rentrée, nous vous donnons rendez-vous à la nouvelle Maison du Parc à Saint-Rémy-de-Provence. Venez visiter ce nouvel équipement public, vous y serez chez vous.

Plus efficients sur le terrain, 2016 est aussi l'année du lancement de nouveaux dispositifs que nous vous engageons vivement à découvrir tels que la marque Valeurs Parc naturel régional pour « consommer Parc » mais aussi le nouvel outil numérique www.cheminsdesparcs.fr pour découvrir autrement les parcs de la région.

Les actions du programme européen LIFE des Alpilles se poursuivent. Bientôt vous pourrez voir le film « Des oiseaux et des hommes », réalisé en collaboration avec nos partenaires.

Et toujours notre programme de sorties et nos activités dans les écoles du territoire.

Voici en quelques mots, les grandes lignes de notre programme à venir, qui nous l'espérons, suscitera votre intérêt pour le Parc naturel régional des Alpilles.

Un grand merci à tous ceux qui ont contribué, de près ou de loin, à la réalisation de ce rapport d'activité 2015.

Soyons fiers de notre magnifique territoire et de nos communes

Soyons fiers de nos Alpilles

Soyons fiers de notre Parc

© PNRA

51 Parcs naturels régionaux de France

Une autre vie s'invente ici

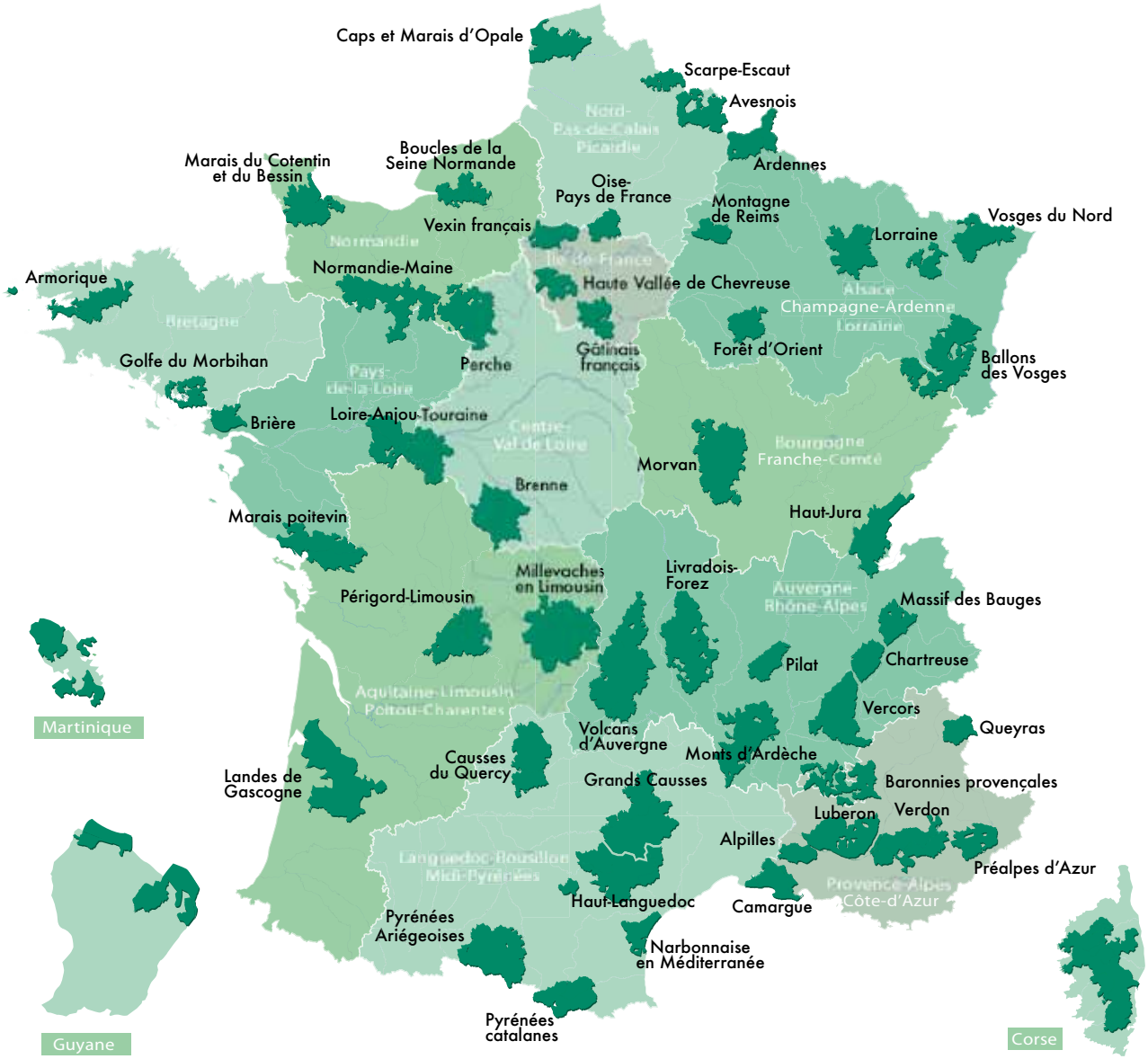

Les 51 Parcs naturels régionaux représentent plus de 4300 communes, plus de 2000 agents, 4 millions d'habitants et 8,7 millions d'hectares, 15 régions, soit 15% du territoire.

Parcs naturels régionaux de France

Aureille
Les-Baux-de-Provence
Eygalières
Eyguières
Fontvieille
Lamanon
Mas-Blanc-des-Alpilles
Maussane-les-Alpilles
Mouriès
Orgon
Le Paradou
Saint-Étienne du Grès
Saint-Martin-de-Crau
Saint-Rémy-de-Provence
Sénas
Tarascon

Une autre vie s'invente ici

Parc naturel régional des Alpilles
10-12 avenue Notre-Dame du Château
13103 Saint-Étienne du Grès
Tél. : 04 90 54 24 10
www.parc-alpilles.fr
Suivez-nous sur Facebook : https://www.facebook.com/pnralpilles

Parc naturel régional des Alpilles

Région Provence Alpes Côte d'Azur

Département Bouches-du-Rhône